

Envoyé en préfecture le 22/09/2025

Reçu en préfecture le 22/09/2025

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 033-243301181-20250918-18092506-DE



# RAPPORT D'ACTIVITÉS

# 2024



## MOT DU PRESIDENT



**« Je remercie les vice-présidents et les conseillers communautaires pour leur engagement et les membres de toutes les commissions qui ont œuvré afin que les projets prennent forme, et je sais pouvoir compter sur leur soutien tout au long du mandat. »**

*L'année 2024 est pour la CDC une année de stabilisation. Les actions préparées de longue date ont produit leurs effets, en particulier parce que les textes sont votés.*

*L'alimentation dont nous savons qu'elle est primordiale pour notre santé, fait l'objet d'un plan local avec la CDC G3C (Cubzaguais) et d'une démarche plus large avec les autres CDC, grâce à l'orchestration de la Région. C'est dans les écoles que les premières expériences sont menées, par exemple en contrôlant la production des déchets.*

*La restauration scolaire est aussi concernée par le Plan Climat Air Énergie Territoriale. Ce document obligatoire fixe les économies d'énergie que nous devons réaliser et aussi celles que nous devons produire (photovoltaïque et autres) et les bâtiments communaux sont autant de sites susceptibles d'être mieux isolés et de supporter des installations photovoltaïques. La période que nous vivons cet été incite à inclure dans cette démarche la consommation d'eau et son recyclage.*

*J'insiste sur ce PCAET parce que sa mise en œuvre est obligatoire et qu'il fera l'objet d'un inventaire dans 3 ans. Les communes sont autant concernées que la CDC tout comme le plan vélo : la Région, la SNCF vont nous aider mais nous devons aussi organiser notre territoire pour rendre cette pratique sûre et agréable. Ainsi, de temps en temps, nous laisserons notre sacro-sainte voiture au garage.*

*Quelle satisfaction si les plus grands de nos enfants pouvaient se rendre à l'école ou à leurs activités de loisirs en vélo !*

*Nous cherchons à leur offrir dans le cadre du Contrat Territorial Artistique et Culturel une formation qui les rendra autonomes et responsables dans leur consommation culturelle. Cet important mouvement pédagogique est renouvelé grâce à la Région et à l'Éducation Nationale et nous avons la fierté de le partager avec la CDC G3C.*

*Remercions les personnels éducatifs qui assurent leur formation à ces activités sur leur temps personnel.*

*Merci également aux parents qui s'associent à ce mouvement et qui font entrer les activités artistiques dans leur maison. Mon souhait est que l'on trouve plus facilement dans les cartables une flûte ou une boîte de peinture plutôt qu'un couteau de cuisine mal intentionné.*

*Développer ces activités qui grandissent les personnes, les unissent et les rendent généreuses sera une des missions d'avenir de notre CDC.*

**Eric Happert**

# SOMMAIRE

|           |                                                                |             |
|-----------|----------------------------------------------------------------|-------------|
| <b>01</b> | <b>INSTANCES COMMUNAUTAIRES .....</b>                          | <b>P.5</b>  |
| <b>02</b> | <b>ACTIVITE ADMINISTRATIVE .....</b>                           | <b>P.11</b> |
| <b>03</b> | <b>MOYENS GENERAUX .....</b>                                   | <b>P.16</b> |
| <b>04</b> | <b>FINANCES .....</b>                                          | <b>P.20</b> |
| <b>05</b> | <b>RESSOURCES HUMAINES .....</b>                               | <b>P.34</b> |
| <b>06</b> | <b>COMMUNICATION .....</b>                                     | <b>P.42</b> |
| <b>07</b> | <b>PROJETS et SERVICES .....</b>                               | <b>P.48</b> |
|           | Focus sur 2024 .....                                           | P.49        |
|           | Administration Générale .....                                  | P.61        |
|           | Aménagement de l'Espace, Urbanisme .....                       | P.66        |
|           | Mobilités .....                                                | P.73        |
|           | Environnement, Développement Durable .....                     | P.77        |
|           | Développement économique .....                                 | P.79        |
|           | Services Techniques, Voirie, Assainissement non collectif .... | P.81        |
|           | Tourisme .....                                                 | P.87        |
|           | Culture .....                                                  | P.89        |
|           | Enfance Jeunesse Sports .....                                  | P.92        |
|           | CIAS .....                                                     | P.100       |

# INTRODUCTION

Le présent rapport d'activités est établi en conformité avec l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales. Celui-ci est rédigé comme suit :

*« Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.*

*Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou la demande de ce dernier.*

*Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale. »*

*Ce rapport a été élaboré en coordination et collaboration avec l'ensemble des services communautaires.*

# 01

## INSTANCES COMMUNAUTAIRES



**33**

**Conseillers  
Communautaires  
représentants les 12  
communes du territoire**

dont



**15**

**Membres du bureau  
incluant les maires et  
les Vices-Présidents**

et



**43**

**Elus communaux  
intervenant dans les  
commissions de travail  
de la communauté de  
communes**

## LES DELEGUES COMMUNAUTAIRES au 31 décembre 2021

### LE BUREAU



**Éric HAPPERT**  
Président  
Cézac

**Les Vice-Présidents** sont chargés de mettre en œuvre les projets et de piloter la gestion des services communautaires dans des domaines de compétences spécifiques.

|                                                                                                                 |                                                                                                       |                                                                                                                              |                                                                                                                                    |                                                                                                                                |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                 |                                                                                                       |                                                                                                                              |                                                                                                                                    |                                                                                                                                |
| <b>Jean-Luc DESPERIEZ</b><br>Maire de Cubnezais<br>1er vice-président<br>▼<br>Urbanisme,<br>SCOT,<br>Patrimoine | <b>Brigitte MISIAK</b><br>Maire de Marsas<br>2ème vice-présidente<br>▼<br>Développement<br>Economique | <b>Alain RENARD</b><br>Maire de Saint Savin<br>3ème vice-président<br>▼<br>Finances,<br>Ressources humaines<br>Communication | <b>Benoit VIDEAU</b><br>Laruscade<br>4ème vice-président<br>▼<br>Tourisme,<br>Revitalisation des<br>commerces et<br>centres bourgs | <b>Florian DUMAS</b><br>Maire de Civrac-de-Blaye<br>5ème vice-président<br>▼<br>Services techniques,<br>voirie, assainissement |

|                                                                                    |                                                                                                                                                             |                                                                                                                       |                                                                                                              |
|------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                    |                                                                                                                                                             |                                                                                                                       |                                                                                                              |
| <b>Pierre ROUSSEL</b><br>Cavignac<br>6ème vice-président<br>▼<br>Enfance, jeunesse | <b>Jean-François JOYE</b><br>Maire de Donnezac<br>7ème vice-président<br>▼<br>Aménagement de<br>l'espace,<br>Développement<br>durable<br>Politique foncière | <b>Didier BERNARD</b><br>Maire de Saint-Yzan-de-Soudiac<br>8ème vice-président<br>▼<br>Sport, Culture<br>Associations | <b>Jean-Pierre DOMENS</b><br>Maire de Saint-Vivien-de-Blaye<br>9ème vice-président<br>▼<br>Affaires sociales |

## Les maires



## Les délégués communautaires

**Cavignac** : Dominique COUREAUD

**Cézac** : Bruno BUSQUETS - Martine HOSTIER

**Civrac-de-Blaye** : Françoise MATHE

**Cubnezais** : Monique MANON

**Donnezac** : Jean-Marie HERAUD

**Laruscade** : Isabelle BEDIN – Véronique HERVE

**Marsas** : Noël DUPONT

**Saint-Mariens** : Marc ISRAEL – Mireille MAINVIELLE

**Saint-Savin** : Jean-Luc BESSE – Frédérique JOINT – Magali RIVES – Julie RUBIO

**Saint-Yzan-de-Soudiac** : Eloïse SALVI – Pascal TURPIN – Maria QUEYLA

## LES COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL



Avant d'être soumis au Conseil Communautaire, les projets et dossiers communautaires sont élaborés par **9 commissions thématiques consultatives** constituées d'élus issus du conseil communautaire et d'élus municipaux.

**Véritables lieux de débats, d'échanges et de propositions, ils sont animés par les vices-présidents.**

### Affaires sociales

Vice-Président : Jean-Pierre DOMENS

### Aménagement de l'espace, Politique foncière, Environnement

Vice-Président : Jean-François JOYE

### Développement économique

Vice-Présidente : Brigitte MISIAK

### Enfance, jeunesse

Vice-Président : Pierre ROUSSEL

### Finances :

Vice-Président : Alain RENARD

### Urbanisme

Vice-Président : Jean-Luc DESPERIEZ

### Revitalisation des commerces et centres bourgs, tourisme

Vice-Président : Benoît VIDEAU

### Services techniques, voirie, assainissement

Vice-Président : Florian DUMAS

### Sport, Culture, Associations

Vice-Président : Didier BERNARD

## L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL



L'Office de Tourisme est constitué sous la forme d'une régie à autonomie financière. Par ce mode de gestion, la Communauté de Communes continue de gérer directement ce service public : la régie ne dispose pas d'une personnalité distincte de celle de la communauté.

L'Office de Tourisme est administré, sous l'autorité du Conseil Communautaire, par un conseil d'exploitation dont les attributions sont essentiellement consultatives. Le Président du Conseil d'Exploitation est Benoit VIDEAU et la Vice-Présidente Pascale DUPUY (au 31 décembre 2020). La composition du Conseil

d'Exploitation de l'Office de Tourisme est la suivante :

**7 délégués titulaires de la Communauté de Communes** : Eric HAPPERT, Benoit VIDEAU, Guillaume CHARRIER, Jean-Pierre DOMENS, Marcel BOURREAU, Magalie RIVES, Patrick PELLETON.

**5 délégués issus de la société civile** : Marylène ROUTURIER, Frédéric CHASSIN, Maryse COUREAU, Pascale DUPUY.

## LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION CULTURELLE

Tout comme l'Office de Tourisme, le Centre Intercommunal d'Action Culturelle est constitué sous la forme d'une régie à autonomie financière. Par ce mode de gestion, la Communauté de Communes continue de gérer directement ce service public : la régie ne dispose pas d'une personnalité distincte de celle de la communauté.

Le CIAC est administré, sous l'autorité du Conseil Communautaire, par un conseil d'exploitation dont les attributions sont essentiellement consultatives. Le Président du Conseil d'Exploitation est Eric HAPPERT et son Vice-Président, Didier BERNARD.

La composition du Conseil d'Exploitation du CIAC :

**8 délégués titulaires de la Communauté de Communes** : Eric HAPPERT, Didier BERNARD, Véronique HERVE, Guillaume CHARRIER, Françoise MATHE, Noël DUPONT, Mireille MINVIELLE, Magali RIVES

**7 délégués issus de la société civile** : Michèle CADUSSEAU, Patricia PROUST-LABEYRIE, Françoise DUMONTHEIL, Sandrine CAYOL, Marylène ROUTURIER, Bastien CHAMAILLARD, Béatrice DECIS

# 02

## ACTIVITES ADMINISTRATIVES

## INSTANCES COMMUNAUTAIRES

### Conseil Communautaire / Bureau / Président

Le Conseil Communautaire s'est réuni à **11 reprises** – dont une fois par visio-conférence - au cours de l'année 2023 prenant

➡ **170** délibérations

Le Bureau communautaire s'est réuni à **11 reprises** prenant

➡ **48** décisions dans le cadre des délégations qui lui sont attribuées.

### Commissions et groupes de travail

Commission **économie** : 1 réunion

Commission **Enfance Jeunesse** : 10 réunions

Commission **Sport** : 1 réunion

Commission **Finances** : 6 réunions

Commission **Aménagement de l'Espace – Environnement – Politique foncière** : 3 réunions

Commission **Urbanisme** : 4 réunions (dont une élargie aux maires et une mixte avec le Commission Développement économique, élargie aux maires)

Commission **Services Techniques/ Assainissement** : 1 réunion

Commission **Action sociale** : 1 réunion



## Autres instances de travail

Conseil d'Exploitation du **Centre intercommunal d'Action Culturelle** : **3** réunions

Conseil d'Exploitation de l'**Office de Tourisme** : **2** réunions

**COPIL Service Technique Commun** : **2** réunions

Groupe de travail **Communication** : **4** réunions

**PLUi (COPIL)** : **3** réunions

**PAT (COPIL)** : **1** réunion

**Démarche Alimentaire Territoriale de Haute-Gironde** (12 GT, 10 COTECH, 4 COPIL) : **26** réunions

**SCoT** (GT / Séminaire/COTECH/COPIL/Ateliers) : **9** réunions

**PCAET** (COPIL/COTECH/Ateliers/Réunions publiques) : **6** réunions

**Plan vélo** (COPIL/COTECH/Ateliers/Réunion publique) : **3** réunions

**GEMAPI Livenne** (COPIL/COTECH) : **7** réunions

**GEMAPI Moron** (COPIL/COTECH) : **1** réunion

**Natura 2000 Saye** (COPIL/COTECH) : **4** réunions

**Natura 2000 Vallée et Palus du Moron** (COPIL) : **1** réunion

**Natura 2000 Marais de Braud-et-Saint-Louis et Saint-Ciers-sur-Gironde** (COPIL) : **1** réunion

**Fabrique des Mobilités Haute-Gironde** (COPIL/COTECH) : **1** réunion

**Nouvelle-Aquitaine Mobilités** (Comité de bassin/Commission locale de Mobilités/COTECH) : **7** réunions

**Contrat Opérationnel de Mobilités** (COPIL/COTECH/Ateliers) : **1** réunion

**CEPA(h)GES** (COPIL/Conférences) : **2** réunions

**ICARE/OPAH** (COPIL/Protocole social/Etude-action logements vacants) : **8** réunions

**Etude sur les quartiers de gares** (COPIL/COTECH) : **4** réunions

**Convention Territoriale Globale** : **1** COTEC + **1** COPIL + **1** réunion d'information Partenaires

**Réunions avec les associations sportives** : **6** rencontres avec les associations sur sites, **11** réunions pour la mise en place des plannings et pour aborder des points spécifiques

## MARCHES PUBLICS



# 2024

Les différentes réglementations (loi ASAP, Climat résilience, Loi AGECL...) venues réformer la commande publique **incluent plusieurs mesures destinées à mieux prendre en compte le développement durable lors de la passation et l'exécution des contrats de la commande publique**, de proposer une politique d'achat plus responsable pour tendre vers un modèle de société plus durable.

La CCLNG intègre ainsi dans ces marchés des clauses sociales et environnementales.

Les répercussions géopolitiques continuent d'entraîner une influence majeure sur les marchés publics, avec un impact significatif dans plusieurs secteurs d'activités (*approvisionnement/ fluctuation des prix de matière première*) et juridique, notamment **l'interdiction d'attribuer ou de poursuivre l'exécution d'un marché public ou d'une concession** visée par le règlement n°833/2014 **avec toute entité présentant un lien avec la Russie**.

En 2024, les marchés publics de la CCLNG présentent un coût moyen toujours en hausse, révalant un taux d'inflation évalué à **4.9 %** environ qui tire les prix vers le haut et appelle à faire évoluer la politique et la stratégie d'achat.

### Marchés supérieurs à 25 000 € HT

- Accord-cadre à bons de commande, mono attributaire, relatif à la maîtrise d'œuvre pour le suivi des travaux de voirie de la CCLNG pour un montant maximum de : **182 000 € HT**.
- Accord-cadre à bons de commande, mono attributaire, relatif à l'élaboration et livraison, en liaison froide, de repas pour les enfants de la Maison de la Micro-Crèche pour un montant maximum, reconduction incluses (*1 an reconductible 3 fois*), de : **93 600 € HT**.
- Accord-cadre à bons de commande relatif aux prestations de service relatif à la tonte (lot 01) et à l'entretien courant des terrains de football ou de rugby (lot 02) sur le territoire de la CCLNG dans la limite des montants maximums, reconductions incluses (*1 an reconductible 3 fois*) :
  - Lot 1 : Prestations de tonte et abords des terrains de football ou de rugby. **Le montant maximum de 431 390,00 € HT**, reconductions incluses. Ce lot intègre une clause sociale.

- Lot 2 : Prestations d'entretien courant des terrains de football ou de rugby. **Le montant maximum est de 706 616,00 € HT**, reconductions incluses.

➤ Accord-cadre à bons de commande relatif aux prestations de conception, réalisation graphique, mise en page, d'impression et livraison de supports de communication pour un montant maximum reconductions incluses (1 an reconductible 3 fois) de :

- Lot 01: Conception, réalisation graphique des supports de communication. Le minimum est de 10 000 € HT. Le montant maximum de **20 000 € HT**, reconductions incluses.
- Lot 02: Impression des supports de communication. Le montant maximum est de **40 000 € HT**, reconductions incluses. Clauses environnementales mentionnées à l'article 6 du Cahier des Clauses Techniques Particulières.
- Lot 03: Conception du Magazine « LE MAG ». Le montant maximum est de **60 000 € HT**, reconductions incluses.

➤ Concours de Maîtrise d'Œuvre (phase 1) relatif à construction d'un ALSH qui intègre une Halte-Garderie et un Relais Petite Enfance, prime totale versée : **48 000 € HT.**

➤ Marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage relatif au transfert de la compétence « Assainissement » » pour la CCLNG et six communes, pour un montant de **53 125 € HT.**

➤ Marché de travaux relatifs au réaménagement des bureaux de Communauté de communes Latitude Nord Gironde pour un montant de : **45 727,15 € HT.**



# 03

## MOYENS GENERAUX

## PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE

La CCLNG dispose d'un patrimoine immobilier et foncier, en propriété et en location, qu'il lui revient d'entretenir.

### Patrimoine immobilier en propriété

- Maison de la Communauté de Communes – siège administratif CCLNG (Saint-Savin) ;
- Caserne de la Gendarmerie et les 19 logements pour les gendarmes et leur famille (Saint-Savin);
- Maison partagée composée de 6 chambres (Donnezac) ;
- Maison de la Petite Enfance – accueil petite enfance (Cavignac)
- Micro-crèche et LAEP (Saint-Yzan-de-Soudiac)
- Le Chai 2.0 – espace de formation numérique, coworking et location de bureaux (Marsas)
- Bâtiment accueillant des locaux de l'AMSADHG (Saint-Savin)
- Bureaux du Centre Intercommunal d'Action Sociale (Saint-Yzan-de-Soudiac)
- Maison Partagée (Donnezac) – *En cours d'édification au 31 décembre 2024*
- Epicerie Sociale et Solidaire (Saint-Yzan-de-Soudiac)
- Locaux mis à disposition, à titre gracieux de l'Ecole de Musique des Hauts de Gironde pour des cours de musique (Saint-Yzan-de-Soudiac)
- Garage et Locaux techniques CCLNG et Halte-Garderie Itinérante (Saint-Savin)



Maison France Services Saint-Yzan-de-Soudiac

## Patrimoine immobilier en gestion

- Relais petite Enfance à Cézac, dans des locaux contigus au groupe scolaire loués à la commune ;
- Bureaux du Pôle Enfance Jeunesse et Sports à Saint-Savin
- Locaux du Service Technique Commun (STC) : dans le cadre de la mutualisation des Services Techniques, des locaux techniques communaux ont été mis à disposition de la CCLNG :
  - Hangar technique de Cavignac (300 m<sup>2</sup>)
  - Hangar technique de Cézac (90 m<sup>2</sup>)
  - Hangar technique de Civrac-de-Blaye (320 m<sup>2</sup>)
  - Hangar technique de Cubnezais (220m<sup>2</sup>)
  - Hangar technique de Saint-Mariens (200 m<sup>2</sup>)
  - Hangar technique de Saint-Savin (500 m<sup>2</sup>)
  - Hangar et atelier technique de Saint-Yzan-de-Soudiac (100 m<sup>2</sup> + 115 m<sup>2</sup>)
- Equipements sportifs sur le territoire de la CCLNG :
  - Piste de BMX à Cavignac ;
  - Vestiaires et terrain de football à Cézac ;
  - Vestiaires et terrain de football à Civrac-de-Blaye ;
  - Vestiaires et terrain de football à Cubnezais ;
  - Plaine des sports à Laruscade comprenant vestiaires, terrain de football et courts de tennis ;
  - Plaine des sports à Marsas comprenant vestiaires, terrain de football et courts de tennis ;
  - Salle omnisports à Saint Savin ;
  - Une salle d'activité et une plaine des sports à Saint-Savin comprenant vestiaires, terrains de football, courts de tennis ;
  - Vestiaires et terrains de football à Saint-Yzan-de-Soudiac.

## Equipements et terrains en propriété

- Aire de covoiturage à Cavignac et à Cézac
- Aire d'accueil des gens du voyage à Cavignac
- Parking de cars scolaires et de véhicules légers visiteurs, aire d'arrêt minute, voiries, parvis du collège, espaces verts, accès aux équipements sportifs
- Voie douce de liaison entre le Collège et la plaine des sports à Marsas
- Diverses réserves foncières à vocation économique (Laruscade, Cézac, etc.).

## Matériel mutualisé

La CCLNG a acquis un certain nombre de matériels pour ses besoins propres et ceux des communes. Ces biens sont utilisés selon les besoins et leur disponibilité par les communes et la CCLNG : **2** chapiteaux de 60 m<sup>2</sup>, **1** chapiteau de 40 m<sup>2</sup>, **1** barnum de 9 m<sup>2</sup>, **2** banderoles pour la promotion de manifestations, **15** grilles d'exposition, **100** barrières Vauban, **2** défibrillateurs, **2** vidéoprojecteurs et **1** ordinateur portable. Ces matériels sont mis à la disposition gratuitement des

associations locales et des communes sur demande, et par le biais d'une convention de mise à disposition. L'installation des matériels est à la charge des communes.

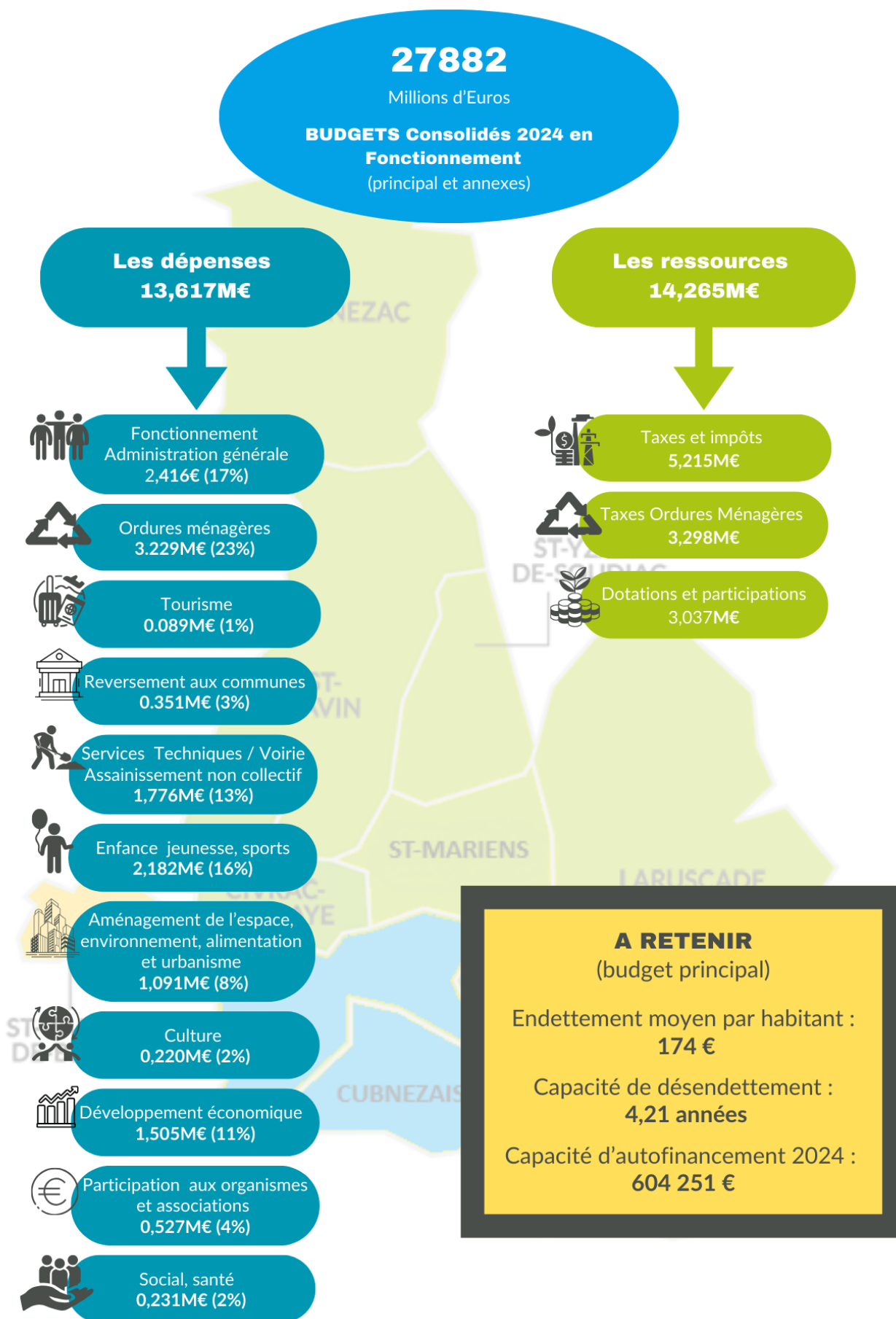
## Répartition des prêts de matériels

| BANDEROLES      |           | CHAPITEAUX      |           | GRILLES         |           | BARNUM          |          | BARRIERES       |          |
|-----------------|-----------|-----------------|-----------|-----------------|-----------|-----------------|----------|-----------------|----------|
| Cavignac        | 1         | Cavignac        | 2         | Cavignac        | 2         | Cavignac        | 2        | Cavignac        | 2        |
| Cézac           |           | Cézac           | 2         | Cézac           |           | Cézac           | 1        | Cézac           |          |
| Civrac-de-Blaye |           | Civrac-de-Blaye |           | Civrac-de-Blaye |           | Civrac-de-Blaye |          | Civrac-de-Blaye | 2        |
| Cubnezais       | 2         | Cubnezais       | 1         | Cubnezais       |           | Cubnezais       |          | Cubnezais       |          |
| Donnezac        |           | Donnezac        | 5         | Donnezac        |           | Donnezac        | 4        | Donnezac        | 1        |
| Laruscade       | 5         | Laruscade       | 3         | Laruscade       | 1         | Laruscade       | 1        | Laruscade       | 1        |
| Marcenais       | 1         | Marcenais       |           | Marcenais       |           | Marcenais       |          | Marcenais       |          |
| Marsas          |           | Marsas          |           | Marsas          | 1         | Marsas          |          | Marsas          |          |
| Saint Mariens   |           | Saint Mariens   | 2         | Saint Mariens   | 7         | Saint Mariens   |          | Saint Mariens   | 1        |
| Saint Savin     |           | Saint Savin     | 1         | Saint Savin     | 2         | Saint Savin     |          | Saint Savin     |          |
| Saint Vivien    |           | Saint Vivien    |           | Saint Vivien    |           | Saint Vivien    |          | Saint Vivien    |          |
| Saint Yzan      | 1         | Saint Yzan      | 6         | Saint Yzan      |           | Saint Yzan      |          | Saint Yzan      |          |
| <b>TOTAL</b>    | <b>10</b> | <b>TOTAL</b>    | <b>22</b> | <b>TOTAL</b>    | <b>13</b> | <b>TOTAL</b>    | <b>8</b> | <b>TOTAL</b>    | <b>7</b> |



# 04

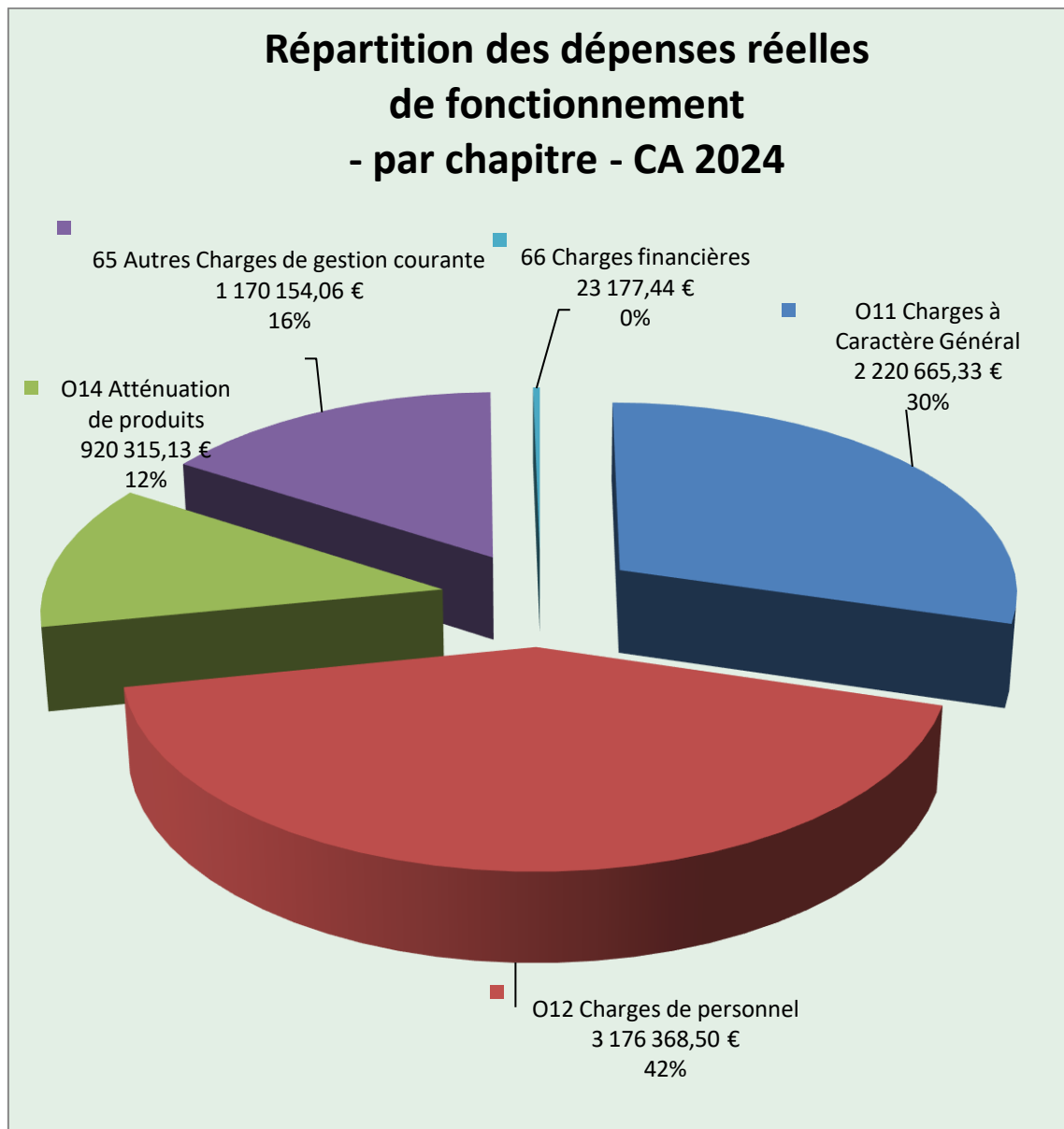
## FINANCES



## COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Dépenses réelles de fonctionnement 2024 :

**7 510 679 €**

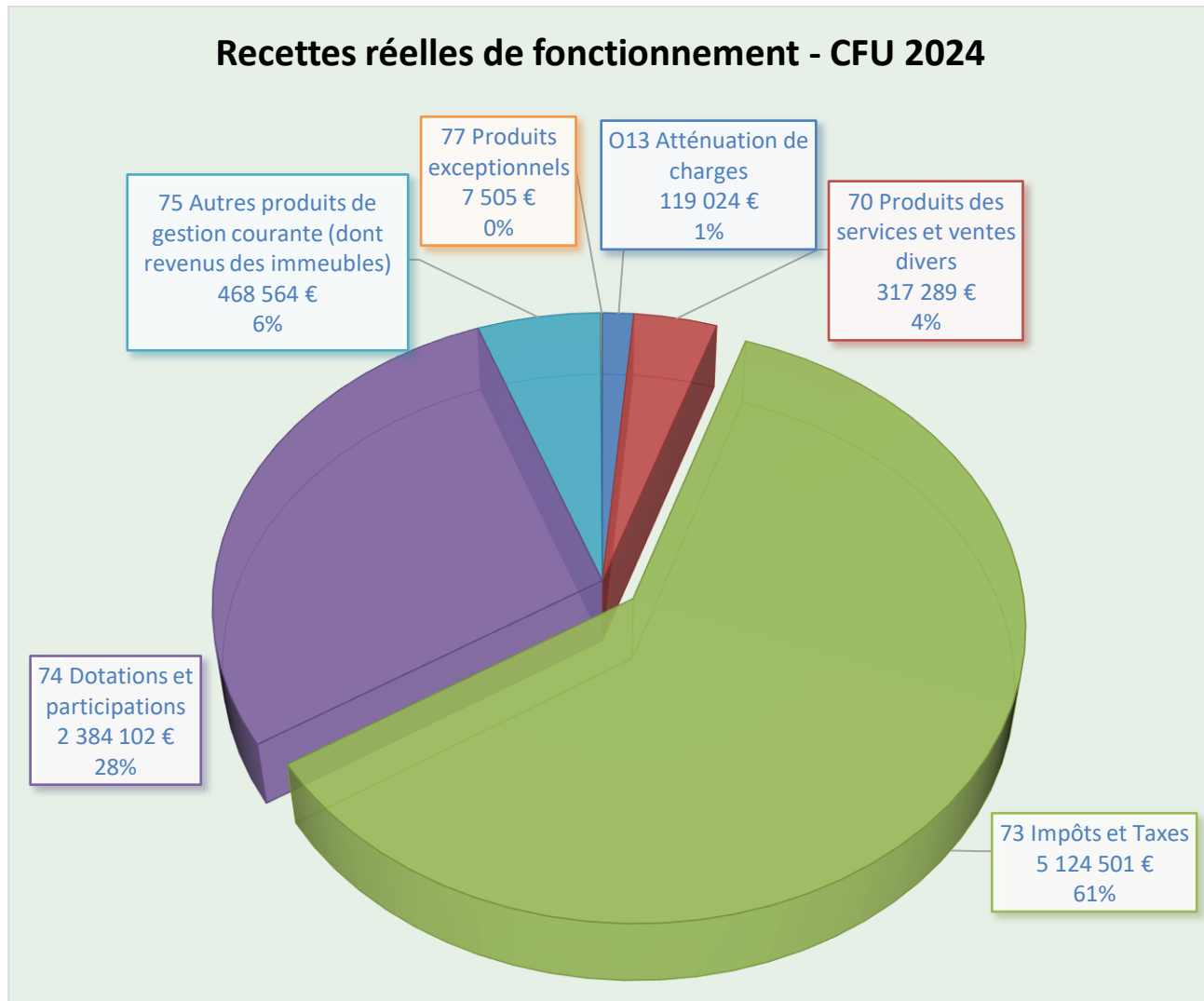


Le compte administratif 2024 se caractérise par une hausse des dépenses de fonctionnement (+1.90% par rapport à 2023) en lien avec la hausse des charges de personnel de +6.69 % (postes vacants pourvus, développement des services à la population) et des charges à caractère général en baisse de - 0.36% signifiant une maîtrise des dépenses sur les achats, entretiens, consommations, etc.

## Recettes réelles de fonctionnement 2024 :

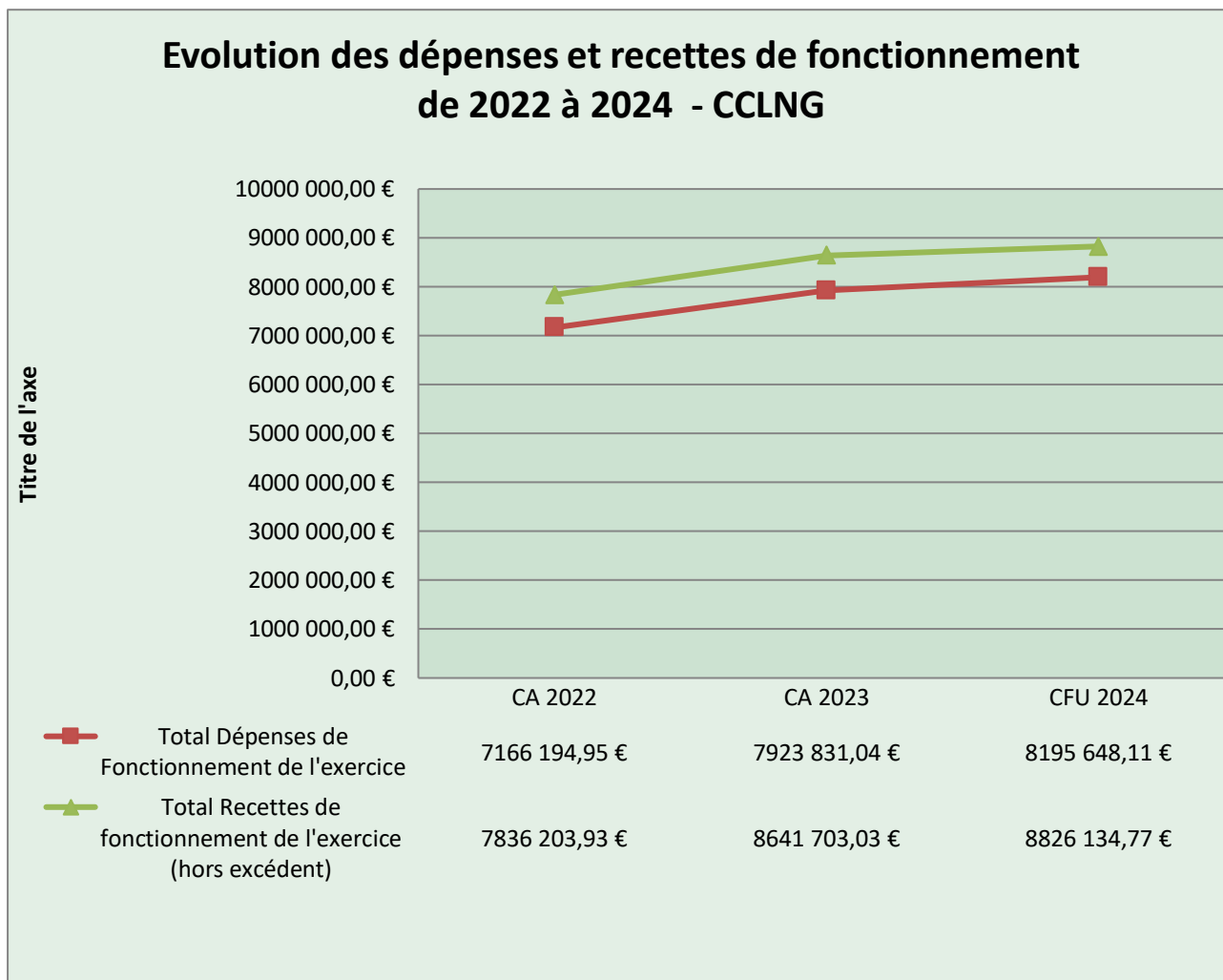
**8 413 480 €**

Les recettes sur 2024 sont en hausse de + 1.5% par rapport à 2023 mais elles augmentent à un rythme inférieur aux dépenses (+1.90%).



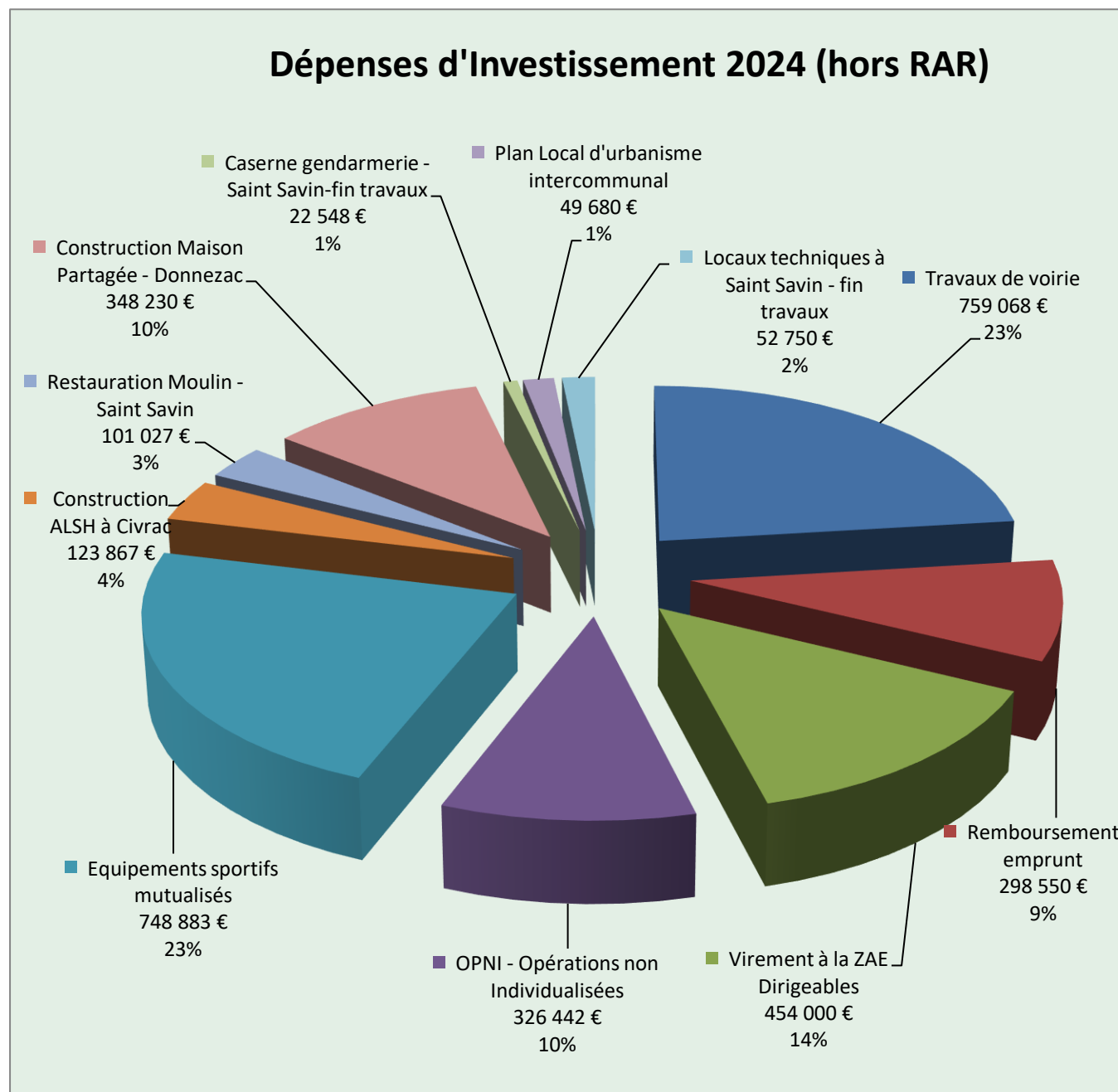
Les impôts et taxes sont en hausse de + 2.48% par rapport à 2023 (pas de hausse des taux mais une augmentation des bases d'imposition indexée sur l'inflation). Les dotations et participations des organismes/partenaires sont en baisse de - 4%, sous l'effet principalement des baisses de subventions du Département de la Gironde sur les structures petite enfance et le service animation jeunesse (-41 k€) et des baisses des compensations de l'Etat à la CCLNG sur la fiscalité des entreprises (-46 k€), décidées par l'Etat.

## Total Dépenses et Recettes de fonctionnement de 2022 à 2024



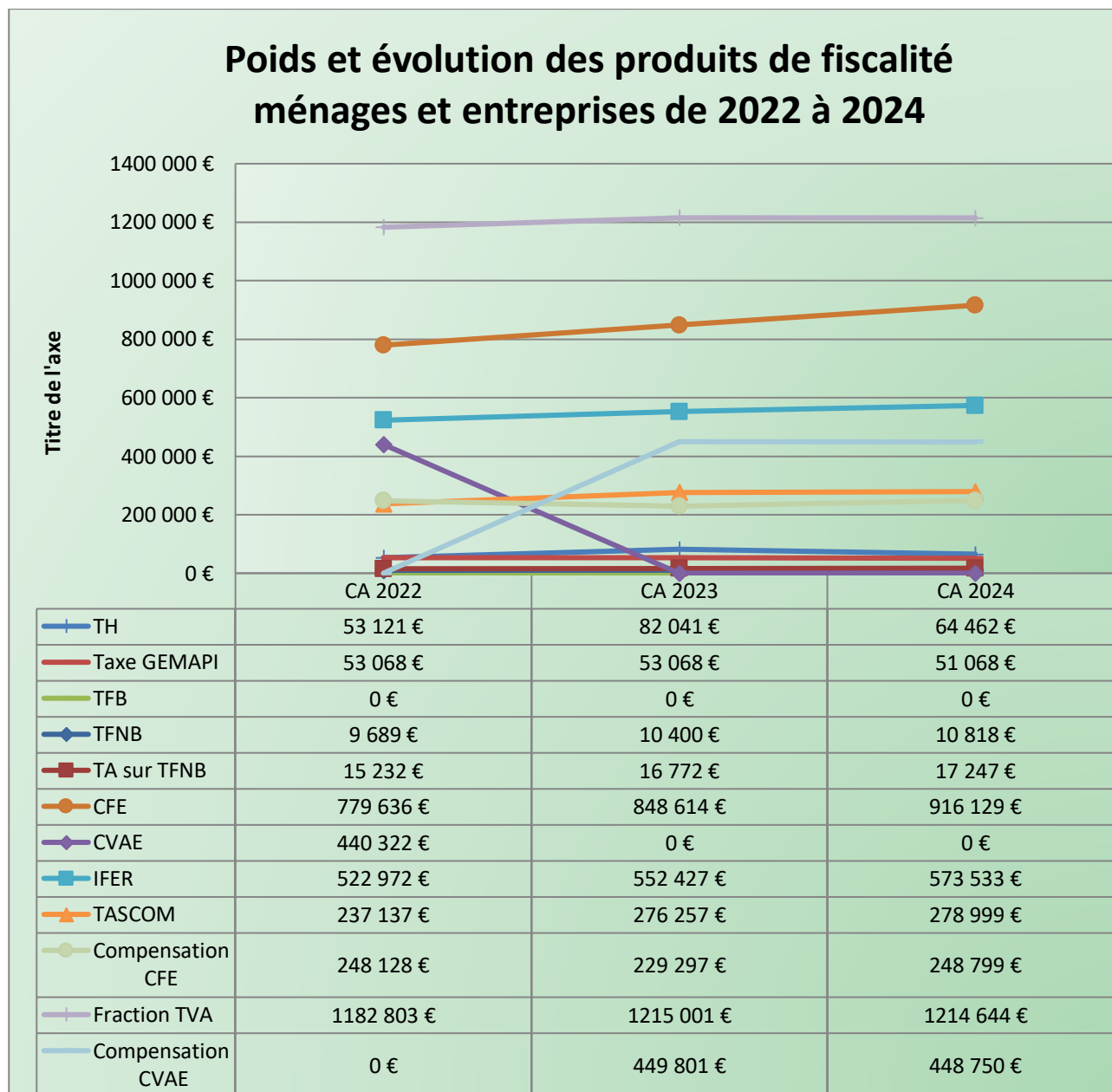
## INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement 2024 : 3 285 045 €



## LA FISCALITE

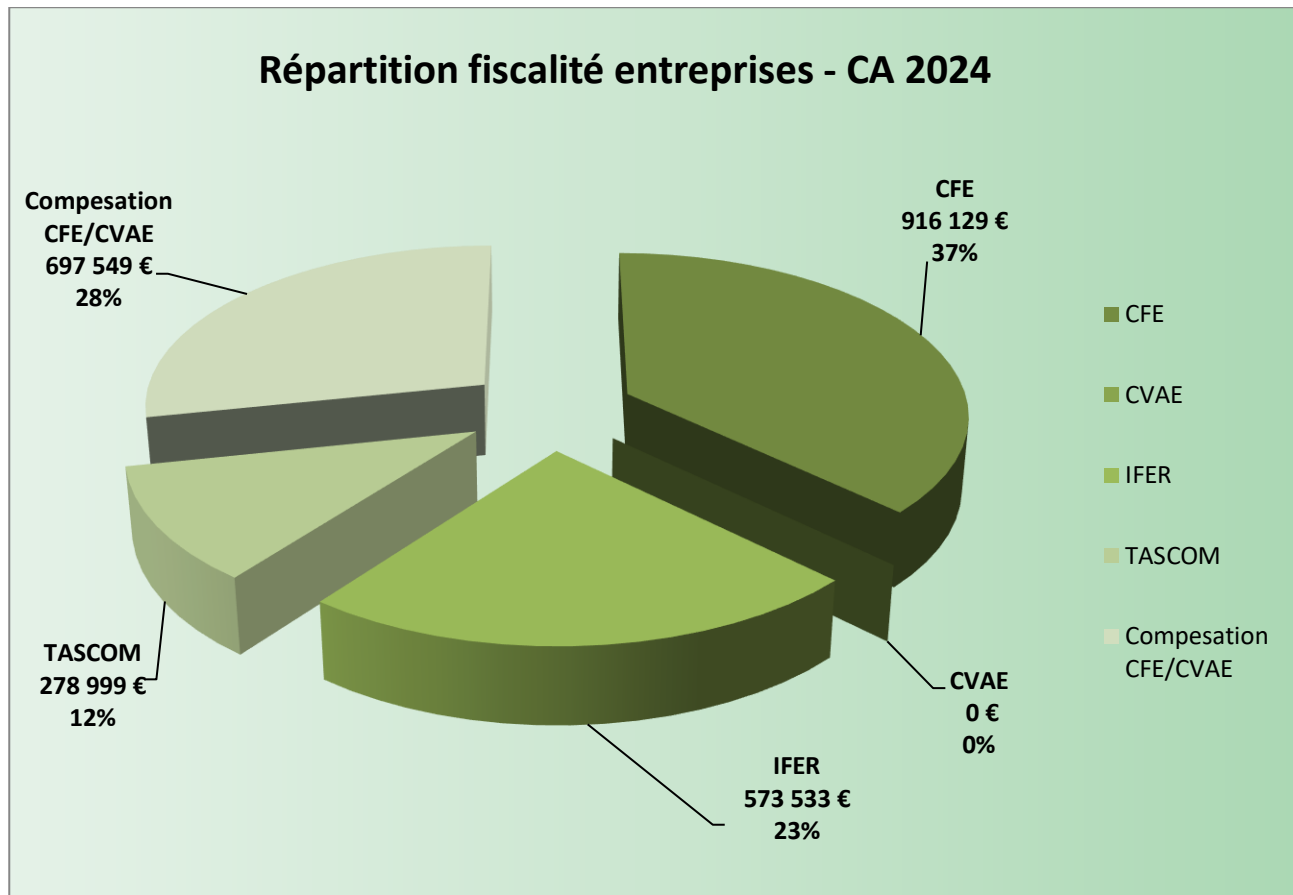
### Poids / évolution des produits de fiscalité ménages et entreprises de 2022 à 2024



En 2024, le produit fiscal total (hors attribution de compensation des communes) est de 3 824 449 € contre 3 733 678 € en 2023, en hausse de +2.43 % par rapport à 2023, en lien avec la dynamique des bases des valeurs locatives des entreprises, les taux n'ayant pas été augmentés en 2024, et l'indexation des bases sur l'inflation.

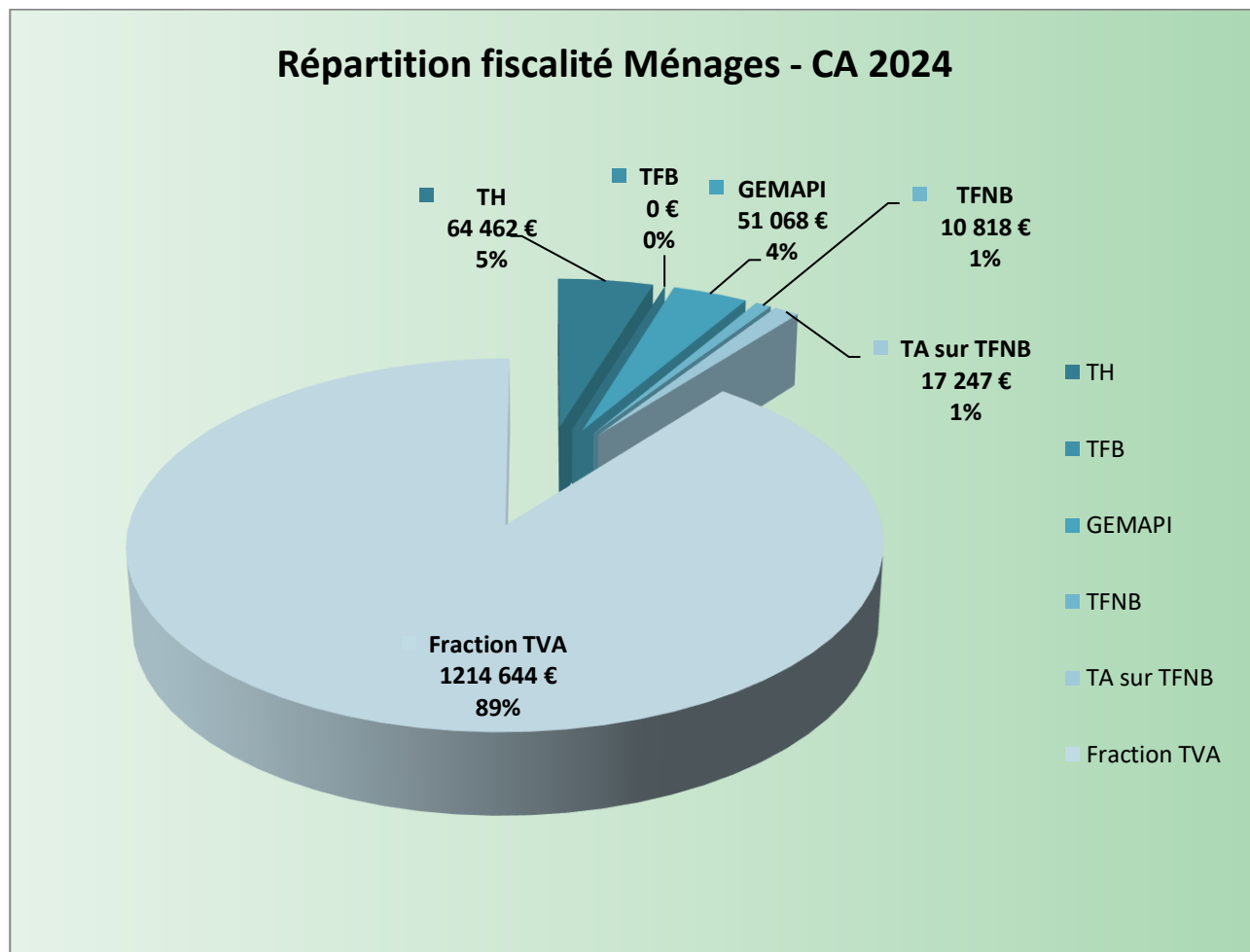
Les deux fiscalités les plus contributrices au total du produit fiscal de la CCLNG sont la fraction de TVA nationale compensant la perte de la Taxe d'Habitation (32%) et la Cotisation Foncière des Entreprises (24%)

## Répartition fiscalité entreprises en 2024



Le produit fiscal des entreprises perçu par la CCLNG se répartit en 5 catégories : la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) pour 37%, la compensation par l'Etat de la CFE dégrévée aux entreprises industrielles et la compensation de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) pour 28%, l'Imposition Forfaitaire pour les Entreprises de Réseaux (IFER) pour 23%, et la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) acquittée par 8 entreprises, ayant des surfaces de ventes au détail de plus de 400 m<sup>2</sup> (grande distribution notamment), pour 12%.

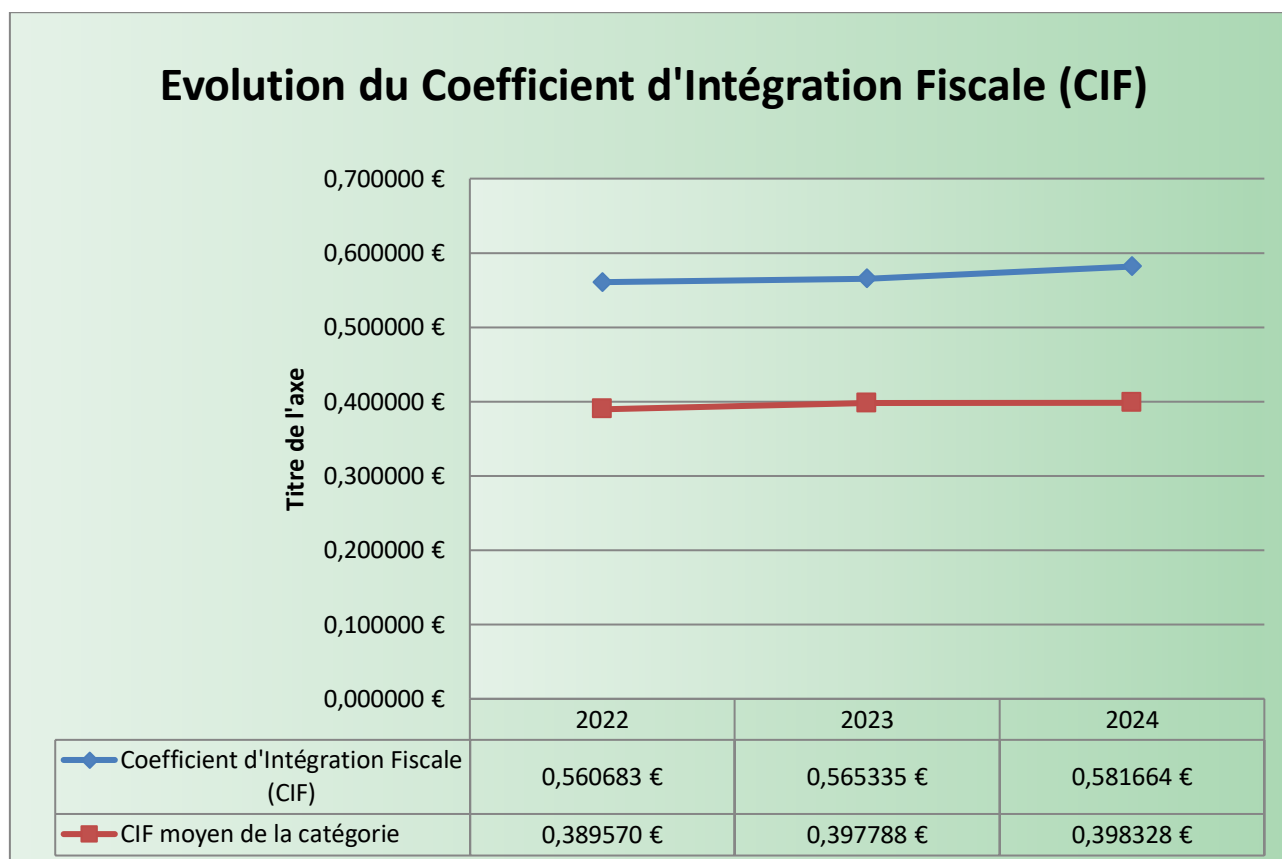
## Répartition fiscalité Ménages en 2023



En 2024, la fiscalité « Ménages » perçue par la CCLNG se répartit en 5 catégories : la fraction de TVA nationale en remplacement de la taxe d'habitation (89%), la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) pour 5%, la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) pour 1%, la Taxe Additionnelle pour le Foncier Non Bâti (TAFNB) pour 1% et la Taxe sur la Gestion des Milieux Aquatiques (GEMAPI) pour 4%.

Depuis 2010, année de la réforme de la fiscalité et de l'attribution des taxes « Ménages » à la CCLNG, celle-ci n'a pas fait évoluer ces taux et celui de la taxe sur le foncier bâti est toujours nulle pour la CCLNG. A noter également que les décisions législatives successives ont conduit à la suppression totale de la taxe d'habitation en 2023, seule contribution locale concernant propriétaires et locataires.

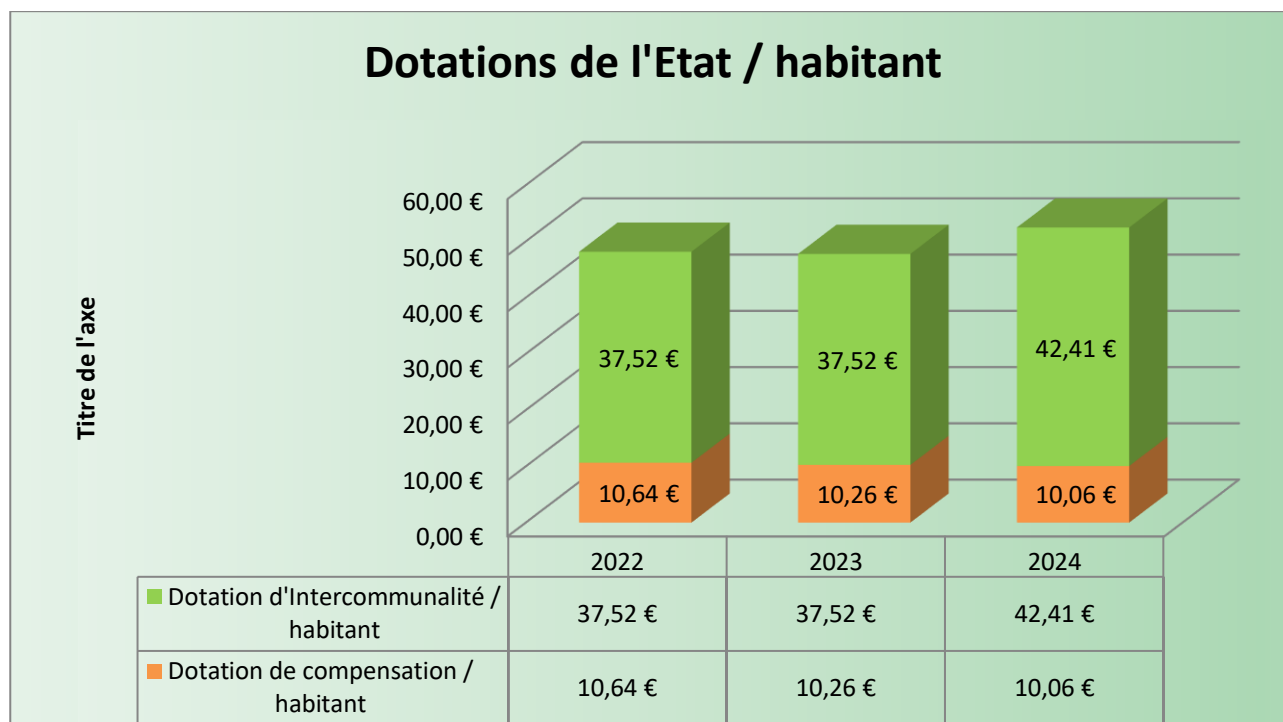
## LE COEFFICIENT D'INTEGRATION FISCALE (CIF)



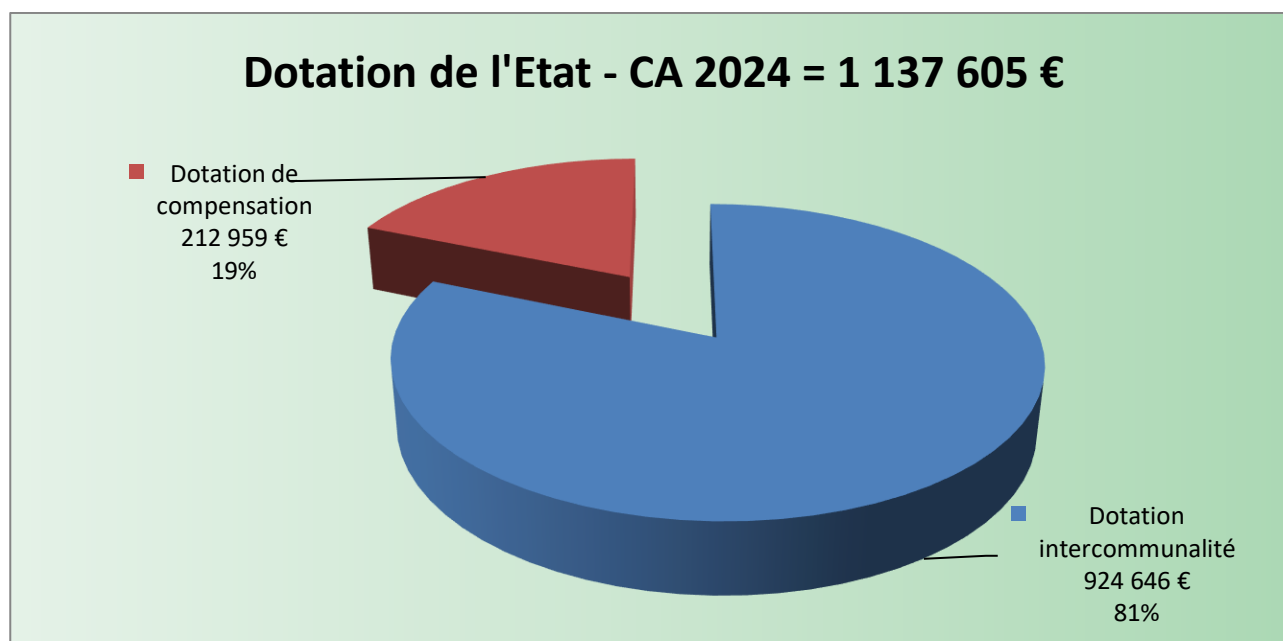
Le Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) de la CCLNG, indicateur en partie structurant du calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement communautaire, a fait l'objet d'une attention particulière par la CCLNG afin de le faire évoluer à la hausse pour la dotation d'intercommunalité, subvention de fonctionnement versée par l'Etat.

En 2024, le CIF de la CCLNG est de 0.581664 (0.420500 en 2019), supérieur de + 46% à celui de la moyenne des collectivités de la même catégorie d'intercommunalités.

## LES DOTATIONS DE L'ETAT



Les dotations de l'Etat pour la CCLNG ont deux composantes : la dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation. Celle d'intercommunalité est en hausse en 2024, son montant est de 42.41 € par habitant contre 37.52 € / habitant en 2023, soit une progression de + 13%. La dotation de compensation baisse chaque année jusqu'à sa suppression à long terme (environ 30 ans).



## LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)

### Détermination de la CAF et autres indicateurs (résultat exercice / désendettement / épargne)

| 0                                                                        | 2022             | 2023             | 2024             |
|--------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| <b>Recettes réelles de Fonctionnement (RRF)</b>                          |                  |                  |                  |
| Chap 70                                                                  | 329 909          | 307 879          | 317 289          |
| Chap 73-731                                                              | 4 684 756        | 5 000 485        | 5 124 501        |
| Chap 74                                                                  | 2 305 121        | 2 483 148        | 2 384 102        |
| Chap 75                                                                  | 220 030          | 392 906          | 468 564          |
| Chap 77                                                                  | 72 124           | 75 218           | 7 505            |
| Chap 78                                                                  | 0                | 0                | 69 039           |
| Chap 013                                                                 | 128 684          | 102 918          | 119 024          |
| <b>Total RRF (1)</b>                                                     | <b>7 668 500</b> | <b>8 290 605</b> | <b>8 413 480</b> |
| <b>Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF)</b>                          |                  |                  |                  |
| Chap 011                                                                 | 1 948 860        | 2 228 778        | 2 220 665        |
| Chap 012                                                                 | 2 778 319        | 2 977 002        | 3 176 368        |
| Chap 65                                                                  | 694 488          | 708 985          | 1 170 154        |
| Chap 66                                                                  | 28 094           | 25 412           | 23 177           |
| Chap 67                                                                  | 437 700          | 513 105          | 65               |
| Chap 014                                                                 | 913 536          | 917 120          | 920 315          |
| Chap 68                                                                  | 3 269            | 69 039           | 68 832           |
| <b>Total DRF (2)</b>                                                     | <b>6 800 997</b> | <b>7 370 402</b> | <b>7 510 679</b> |
| <b>CAF brute (3 = 1-2)</b>                                               | <b>867 503</b>   | <b>920 203</b>   | <b>902 801</b>   |
| <b>Dépenses - DAP (chap 042)</b>                                         | <b>361 869</b>   | <b>484 390</b>   | <b>616 071</b>   |
| <b>Recettes - Chap 042</b>                                               | <b>95 580</b>    | <b>275 880</b>   | <b>336 110</b>   |
| <b>Excédent de fonctionnement (= 3 - chap 042 + R77-D67 + R78-D78)</b>   | <b>601 214</b>   | <b>711 693</b>   | <b>630 487</b>   |
| <b>Rembt de la dette en capital (4)</b>                                  | <b>87 482</b>    | <b>296 343</b>   | <b>298 550</b>   |
| <b>CAF Nette (= 3 - 4)</b>                                               | <b>780 021</b>   | <b>623 860</b>   | <b>604 251</b>   |
| <b>Taux de CAF (épargne brute) : CAF / Recettes de fonctionnement</b>    | <b>11,31%</b>    | <b>11,10%</b>    | <b>10,73%</b>    |
| <b>Annuité de la dette (emprunts : k + i)</b>                            | <b>101 663</b>   | <b>324 135</b>   | <b>323 455</b>   |
| <b>Encours de la dette (dette au 31/12/N)</b>                            | <b>4 445 532</b> | <b>4 121 397</b> | <b>3 797 942</b> |
| <b>Capacité de désendettement (en année) : encours dette / CAF brute</b> | <b>5,12</b>      | <b>4,48</b>      | <b>4,21</b>      |

La Capacité d'autofinancement nette 2024 de la CCLNG est d'un montant de 604 251 €, montant nécessaire pour garantir une capacité d'investissement les prochaines années ainsi que de bonnes conditions d'emprunt par de bons ratios (CAF, capacité de désendettement inférieure à 10 ans, etc...).

Ainsi, si les dépenses de fonctionnement augmentent ces prochaines années pour répondre aux besoins de la population, des entreprises et des associations, les recettes de fonctionnement devront également augmenter pour garantir une bonne capacité d'autofinancement, mais aussi le maintien de bons ratios permettant des conditions d'emprunts satisfaisantes.

## La comptabilité en quelques chiffres (tous budgets) – 2024

|                                                                           | 2022      | 2023      | 2024     | Evolution                                                                                                                       |
|---------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Suivi de la Dépense</b>                                                |           |           |          |                                                                                                                                 |
| Nombre de mandats émis (dépenses)                                         | 4 977     | 5 197     | 5 849    | + 12 % par rapport à 2023                                                                                                       |
| Délai Global de Paiement (budget principal)                               | 20 jours  | 21 jours  | 16 jours | contre 30 jours autorisés                                                                                                       |
| <b>Recouvrement des recettes</b>                                          |           |           |          |                                                                                                                                 |
| Nombre de Titres émis                                                     | 2 992     | 2 976     | 2 789    | - 6 % par rapport à 2023                                                                                                        |
| <b>Gestion</b>                                                            |           |           |          |                                                                                                                                 |
| Taux de consommation des dépenses de fonctionnement réel (budget général) | 79%       | 76%       | 77%      | Stable                                                                                                                          |
| Indice de Performance Comptable (contrôle SGC) - qualité comptable        | 82,61/100 | 95,45/100 | 100/1000 | meilleure qualité comptable en 2024 (la moyenne départementale est à 89,98/100 pour les groupements à fiscalité propre en 2024) |

## Nouvelle nomenclature comptable m57

La loi de Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015, dans son article 106 I-11, a permis que les Collectivités territoriales et leurs établissements publics, par délibération de l'assemblée délibérante, choisissent d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 déjà applicables par les Métropoles. Cette instruction comptable, qui est la plus récente, résulte d'une concertation étroite intervenue entre la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL), la Direction générale des finances publiques (DGFIP), les associations d'élus et les acteurs locaux. Destinée à être généralisée, **la M57 devient le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2024.**

Cette nomenclature comptable, mise en place pour le budget principal et les budgets annexes (hormis celui du SPANC), autorise notamment des **règles budgétaires assouplies** offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires. C'est notamment le cas en termes de faculté donnée à l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Autre évolution : **une présentation des budgets par nature**, présentés par chapitres et articles budgétaires, avec une annexe qui précisera le budget par fonctions (services généraux, aménagement des territoires et habitat, action économique, environnement, etc...).

## PARTENARIATS

### Signature d'une convention relative au Nouveau Réseau de Proximité (NRP) :

Cette convention signée le 21 février 2024 entre le DRFIP, la commune de Saint-Savin et la CCLNG, avec la participation du Ministre délégués aux comptes publics Monsieur Thomas CAZENAVE, permet d'affirmer la volonté commune entre les collectivités locales et l'Etat du maintien des services de proximité, accessibles par les usagers, les élus et leurs agents, avec la présence sur le territoire d'une antenne locale à Saint-Savin de la Direction Générale des Finances Publiques.



### Mise en place avec la DGFIP d'une charte partenariale pour le recouvrement de recettes de la CCLNG :

En mai 2024, la CCLNG et la DGFIP ont signé une charte partenariale liée au recouvrement des recettes de la CCLNG. La finalité de ce partenariat est de gagner en efficacité en matière de recouvrement des titres de recettes, en facilitant notamment les diligences du comptable public, contribuant ainsi à garantir à la collectivité des ressources effectives et régulières.

Ce partenariat renforce la collaboration sur l'ensemble de la chaîne des recettes, depuis l'émission du titre de recette jusqu'à son recouvrement, y compris en cas de contentieux.

Cette charte fixe le partenariat et les engagements des signataires.

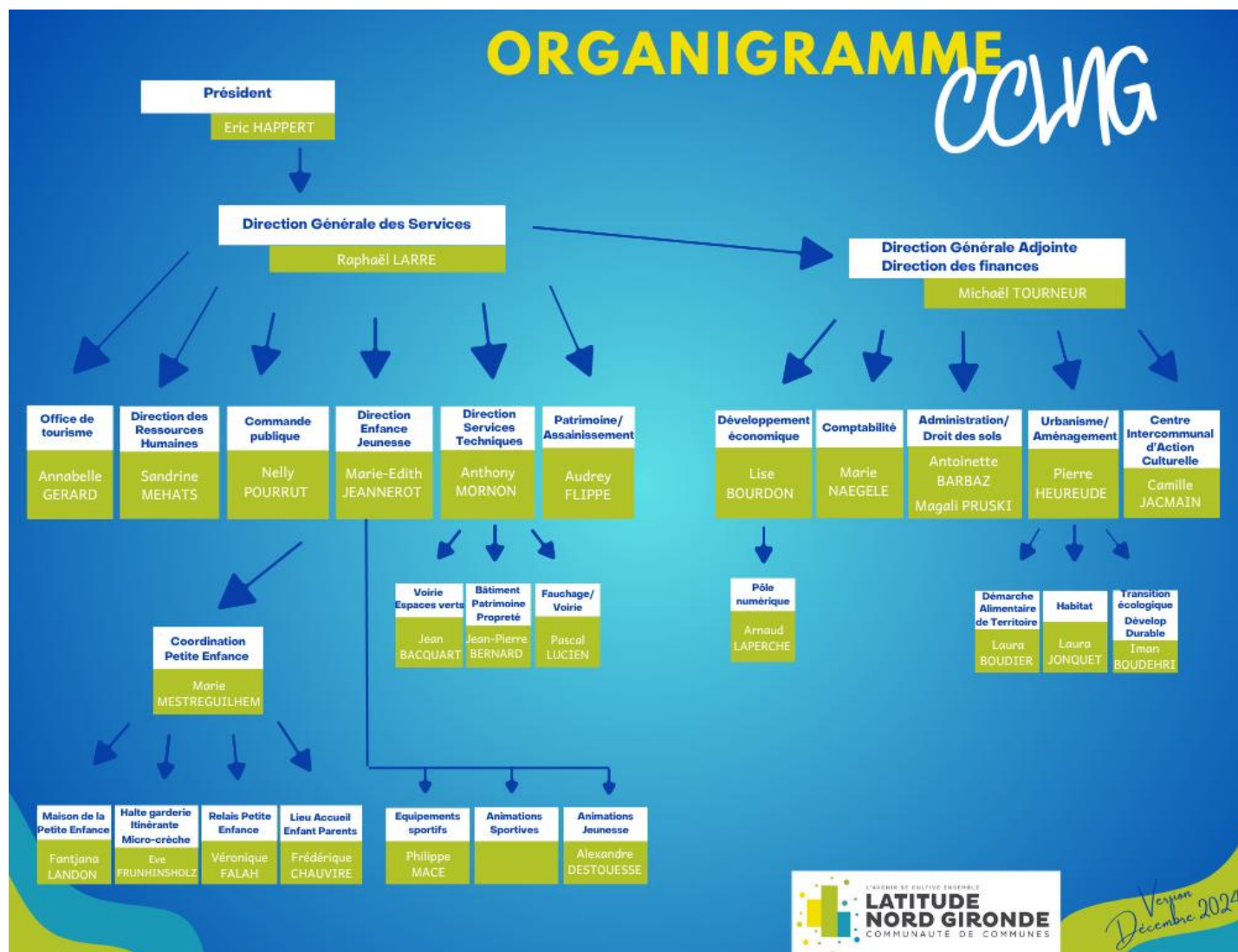


# 05

## RESSOURCES HUMAINES

# ORGANIGRAMME DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

(au 31/12/2024)



## EFFECTIF TOTAL

Au 31 décembre 2024, l'effectif total de la CCLNG est de **81** agents (postes permanents et non permanents).

### Chiffres clés

- 51** agents titulaires
- 10** agents stagiaires FPT
- 9** agents CDD emploi permanents
- 2** agents CDI emploi permanent
- 2** contrats de projet
- 5** agents en CDD emploi non permanent
- 2** apprentis

Dont **4** agents reconnus travailleurs handicapés :

**3** sur des postes permanents

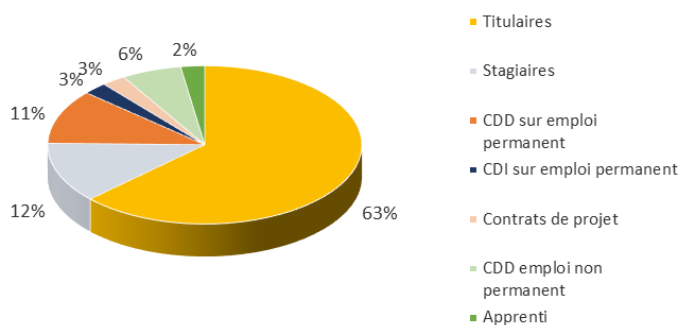
**1** sur des postes non permanents

Avec :

**10** agents en disponibilité (2 Catégorie A, 0 Catégorie B, et 8 Catégorie C) – 7 pour convenances personnelles – 2 pour raison de santé

**22** agents exercent leur activité en télétravail une à 2 journées par semaine

Répartition de l'effectif par statut



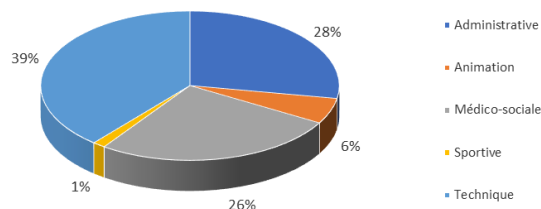
## POSTES EMPLOIS PERMANENTS

Au 31 décembre 2024, **72** agents étaient sur emplois permanents.

### Chiffres clés

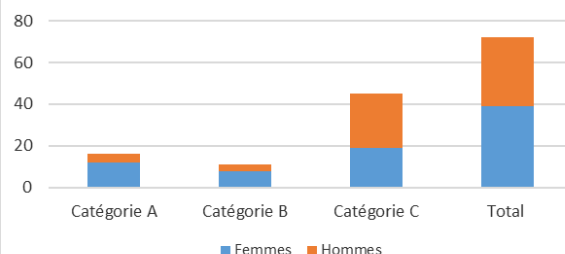
- 20** agents sur la filière administrative
- 4** agents sur la filière animation
- 19** agents sur la filière médico-sociale
- 1** agent sur la filière sportive
- 28** agents sur la filière technique

Répartition de l'effectif permanent par filière



- 16** agents de catégorie A (12 femmes, 4 hommes)
- 11** agents de catégorie B (8 femmes, 3 hommes)
- 45** agents de catégorie C (19 femmes, 26 hommes)

Répartition de l'effectif permanent par catégorie et par genre

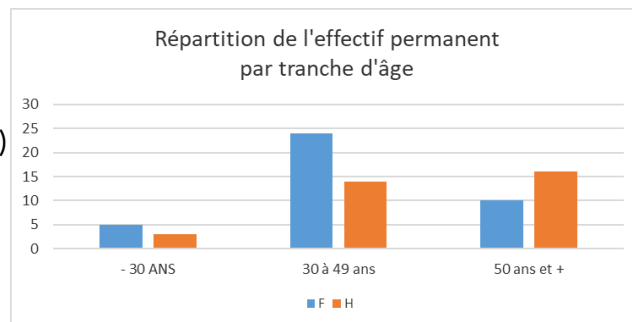


L'âge moyen de l'effectif permanent est de 44.9 ans

- 8** agents de moins de 30 ans (5 femmes, 3 hommes)
- 38** agents entre 30 et 49 ans (24 femmes, 14 hommes)
- 26** agents de plus de 49 ans (10 femmes, 16 hommes)

Avec :

**39** femmes et **33** hommes



## LES MOUVEMENTS DU PERSONNEL PERMANENT

### Chiffres clés

- 8** arrivées dont **3** agents sur emploi permanent, **3** CDD de Droit Public, **2** mutations
- 5** départs dont **1** fin de période de stage, **4** mutations
- 2** disponibilités dont **1** pour convenance personnelle, **1** pour raison de santé

5 agents ont été recrutés pour des missions ponctuelles (Accueil Office de tourisme et animation jeunesse et sports vacances)

## FORMATION DES AGENTS

Le plan de formation est établi sur la base des entretiens professionnels et des besoins formulés par les responsables de service. Ces formations sont pour la plupart organisées avec le CNFPT.

**53** agents ont bénéficié d'une formation en 2024.

Cela représente **209** jours de formation, soit **1260** heures, dont 2 sessions de formation « Gestes et postures » organisées sur site pour les services Petite Enfance et Technique (32 agents formés).

La CCLNG finance une formation BPJEPS pour l'équivalent de 1260 heures réparties entre le 25 septembre 2024 et le 30 janvier 2026.

2 ateliers numériques ont été réalisés en interne avec :

- Un atelier « Premier Clic » - 4 séances d'une durée d'1h30 avec 9 agents formés.
- Un atelier « Nos Outils » - 2 séances de 3 heures ont été réalisées avec 16 agents formés.

## COMITE SOCIAL TERRITORIAL

Les membres du CST se sont réunis à 5 reprises en 2024.

Les principaux points à l'ordre du jour sont les suivants :

- Suivi du plan de formation,
- Rapport social unique,
- Recrutement d'une apprentie Educatrice de Jeunes Enfants au sein du service Petite enfance,
- Dispositif de protection sociale complémentaires des agents (contrats collectifs prévoyance et frais de santé),
- Révision de l'aide sociale destinée aux agents (arbre de Noël et panier de produits locaux destinés aux agents),

- Révision du règlement relatif au télétravail,
- Révision du règlement du CET,
- Mise en conformité des critères d'attribution du Complément Indemnitaire Annuel (CIA),
- Valorisation des heures effectuées de nuit, les dimanches et jours fériés,
- Autorisation spéciale d'absence destinée aux agents souffrant d'une ALD,
- Nomination de 2 assistants prévention,
- Analyse des Risques Psychosociaux,
- Suivi du registre de santé et sécurité au travail, du registre des dangers graves et imminents, et des accidents du travail.

## SECURITE AU TRAVAIL

En 2024, aucun signalement n'a été formulé sur le registre de santé et sécurité au travail ou registre des dangers graves et imminents. Nous déplorons toutefois 8 accidents du travail (dont 3 sans arrêt). Des mesures préventives et correctives ont été mises en place lorsque nécessaire.

## ACTION SOCIALE

### Dispositif de prévoyance

La CCLNG met en place un dispositif de protection sociale du personnel pour le risque Prévoyance par le versement d'une participation financière de 7€ par mois aux agents ayant souscrit un contrat individuel labellisé.

La Participation annuelle s'élève à 1330 €\* en 2024.

La CCLNG a décidé de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation relative au risque santé et/ou prévoyance que le CDG33 a engagée.

De nouvelles dispositions en matière de Protection sociale complémentaire ont été décidées lors du Conseil Communautaire du 21 novembre 2024.

#### **Prévoyance : l'offre de Territoria Mutuelle a été retenue.**

La collectivité propose la mise en place d'un contrat collectif à adhésion facultative des agents à compter du 1er janvier 2025, avec une participation financière destinée aux agents qui auront fait le choix de souscrire au contrat.

Le montant de la participation employeur s'élève à 15 € mensuels bruts par agent.

#### **Mutuelle : l'offre de la MNFCT a été retenue.**

La collectivité propose la mise en place d'un contrat collectif à adhésion facultative des agents à compter du 1er janvier 2025, avec une participation financière destinée aux agents qui auront fait le choix de souscrire au contrat. Le montant de la participation employeur est défini comme suit :

- Pour les agents en poste sur un emploi de catégorie C : 30 € par agent et par mois ;
- Pour les agents en poste sur un emploi de catégorie B : 25 € par agent et par mois ;
- Pour les agents en poste sur un emploi de catégorie A : 20 € par agent et par mois.

## AUTORISATION SPECIALE D'ABSENCE (ASA)

La CCLNG a intégré dans son règlement par voie de délibération une autorisation spéciale d'absence pour les agents souffrant d'une ALD et qui sont amenés à s'absenter dans le cadre d'examens médicaux liés à cette pathologie. Ce sont des dispositions prévues par le code du travail, qui n'ont pas été transposées dans la fonction publique.

## VALORISATION DES HEURES DE NUIT

Des précisions ont été apportées sur la définition du travail de nuit et la comptabilisation des heures de nuit.

Le travail de nuit comprend la période comprise entre 22h et 5h du matin, ou toute autre période de 7h consécutives comprise entre 22h et 7h.

Les heures effectuées sont récupérées avec une majoration de 100%, soit 1h effectuée donne lieu à 2h récupérées.

Concernant les séjours enfance jeunesse avec accompagnant, il est proposé de comptabiliser un forfait de 3h pour les périodes de nuitées durant lesquelles les agents sont en période « d'inaction ».

## TELETRAVAIL

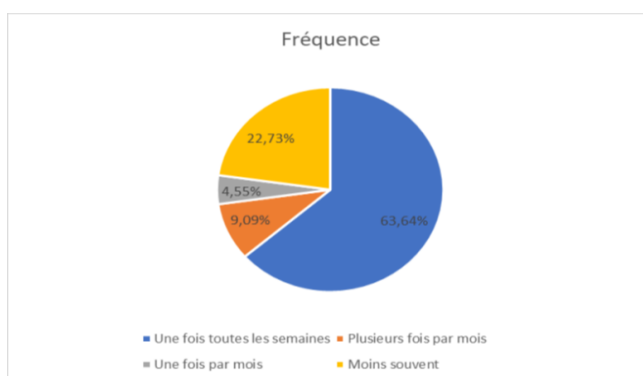
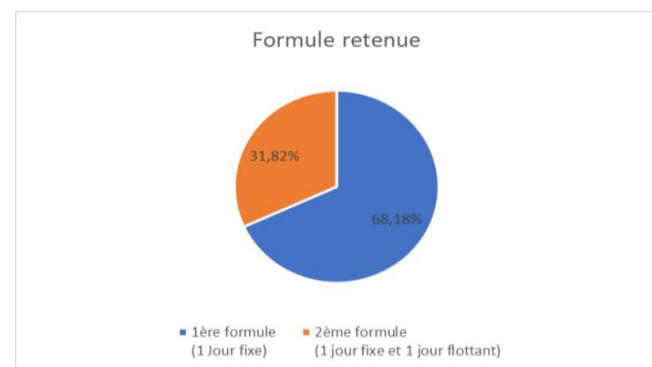
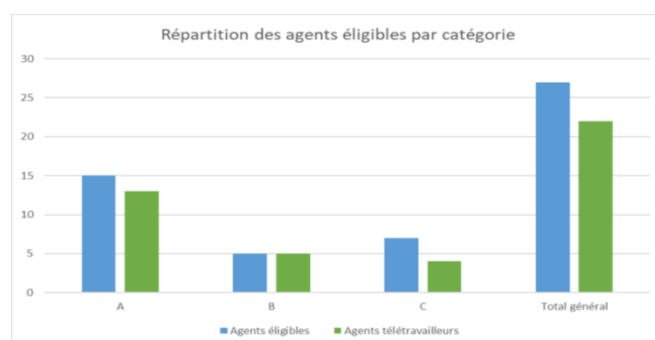
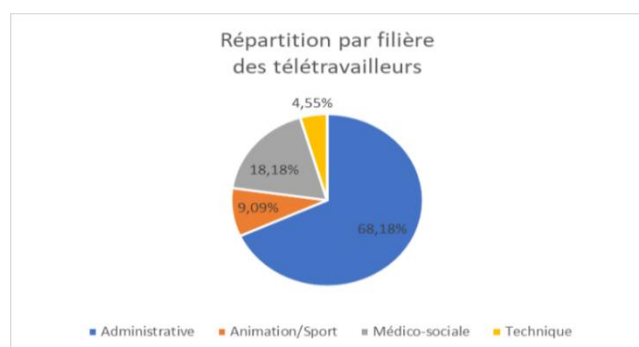
Le règlement du télétravail a été actualisé fin 2024 : avis CST en date du 9/10/2024 approuvé par délibération le 17/10/2024.

- Le télétravail fait désormais l'objet d'une évaluation une fois par an, lors de l'entretien individuel avec l'agent et son supérieur hiérarchique.
- Un bilan annuel est présenté au Comité Social Territorial au plus tard au 31 mars de chaque année.

Le poste occupé influence fortement le recours au télétravail :

- 64% des agents ne sont pas éligibles au télétravail
- 81,48% des agents éligibles bénéficiaient du télétravail au 31/12/2024 (22 agents sur 27)

- Le télétravail est plébiscité par ceux qui le pratiquent.
- Il est perçu comme un facteur de qualité de vie au travail.
- Il permet notamment de mieux concilier vie personnelle et vie professionnelle, et facilite l'exercice de missions qui nécessitent davantage de concentration.



## ACTUALISATION DU DOCUMENT UNIQUE ET ANALYSE DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Le cabinet ACPR Prévention accompagne la collectivité dans sa démarche de prévention des risques psychosociaux : un diagnostic est établi chaque année et des actions de prévention sont proposées. Un certain nombre d'actions significatives ont été menées à terme.

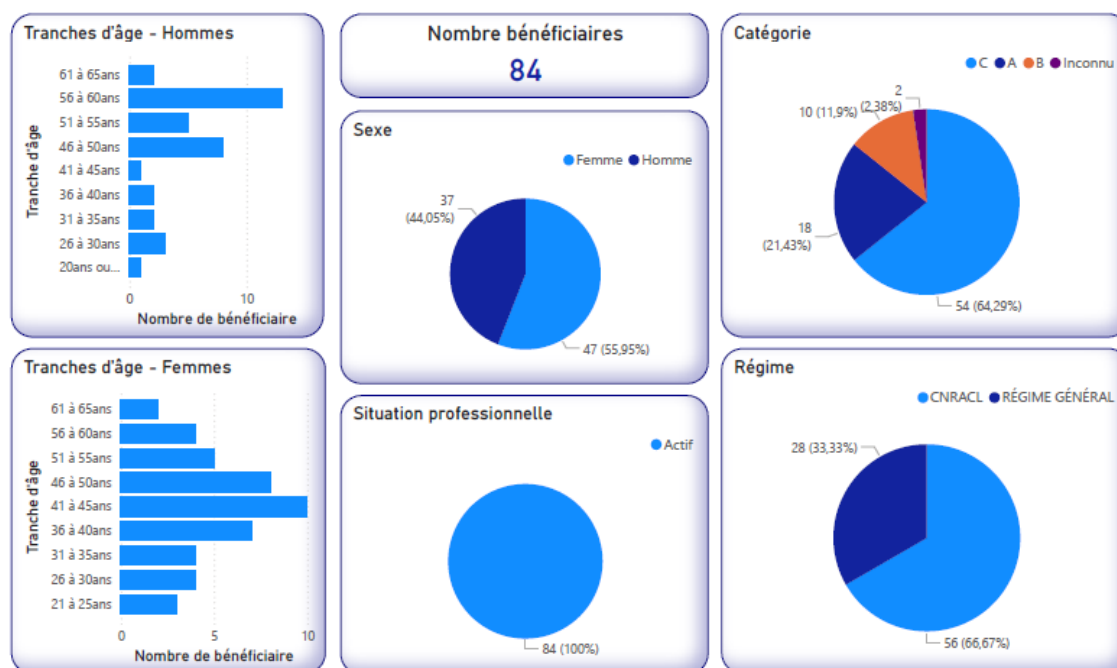
En 2024, la CCLNG a signé une convention avec le Centre de la Gestion de la Gironde qui l'accompagne désormais dans sa démarche.

## ADHESION AU CNAS

Le Comité National d'Action Sociale (CNAS) est un **service d'action sociale réservé aux agents des collectivités territoriales**. Il propose divers avantages aux agents territoriaux (bons plans, réductions, billetterie, aides à la vie quotidienne et à la vie culturelle, accès aux prêts...)

Depuis avril 2024 et afin de dynamiser l'utilisation de ce service par les agents de la collectivité, une permanence est mise en place tous les troisièmes jeudis après-midi de chaque mois, dans les bureaux de la CDC afin d'aider les agents pour la gestion de leur dossier ou pour toute demande inhérente au CNAS.

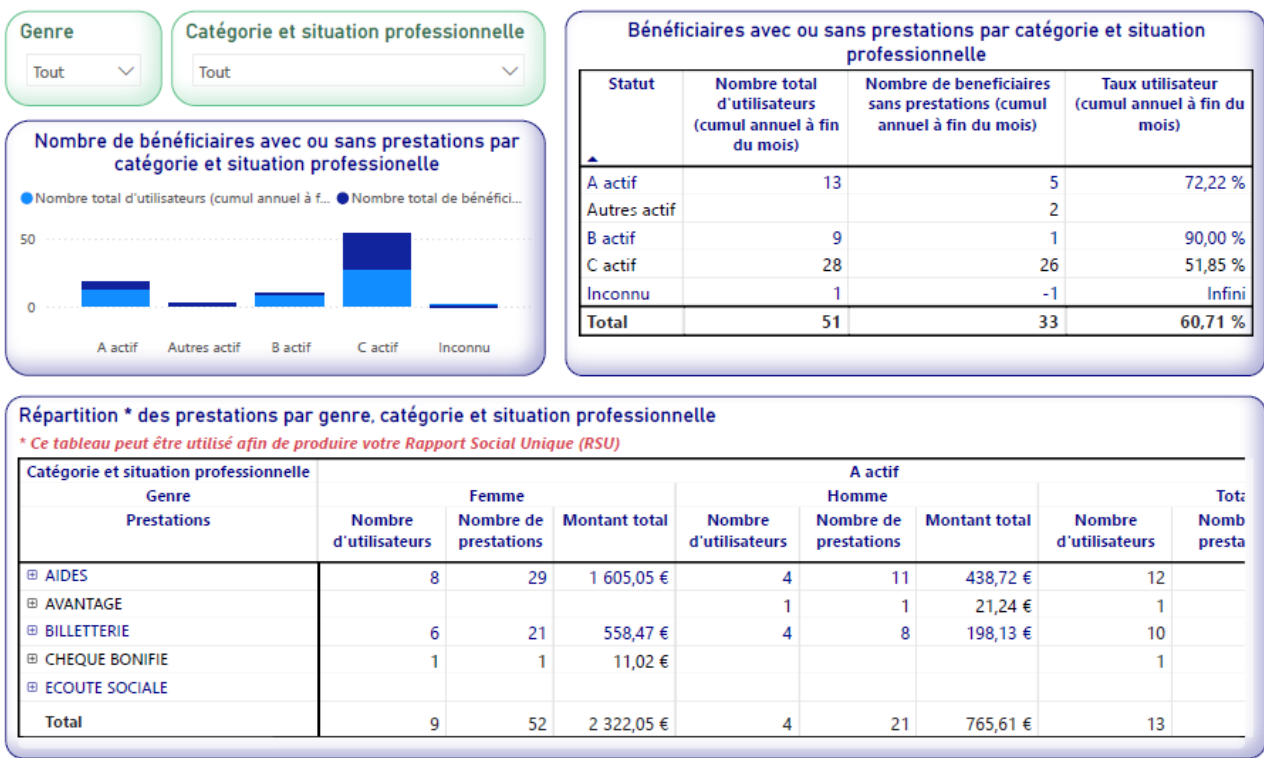
### Statistiques des bénéficiaires



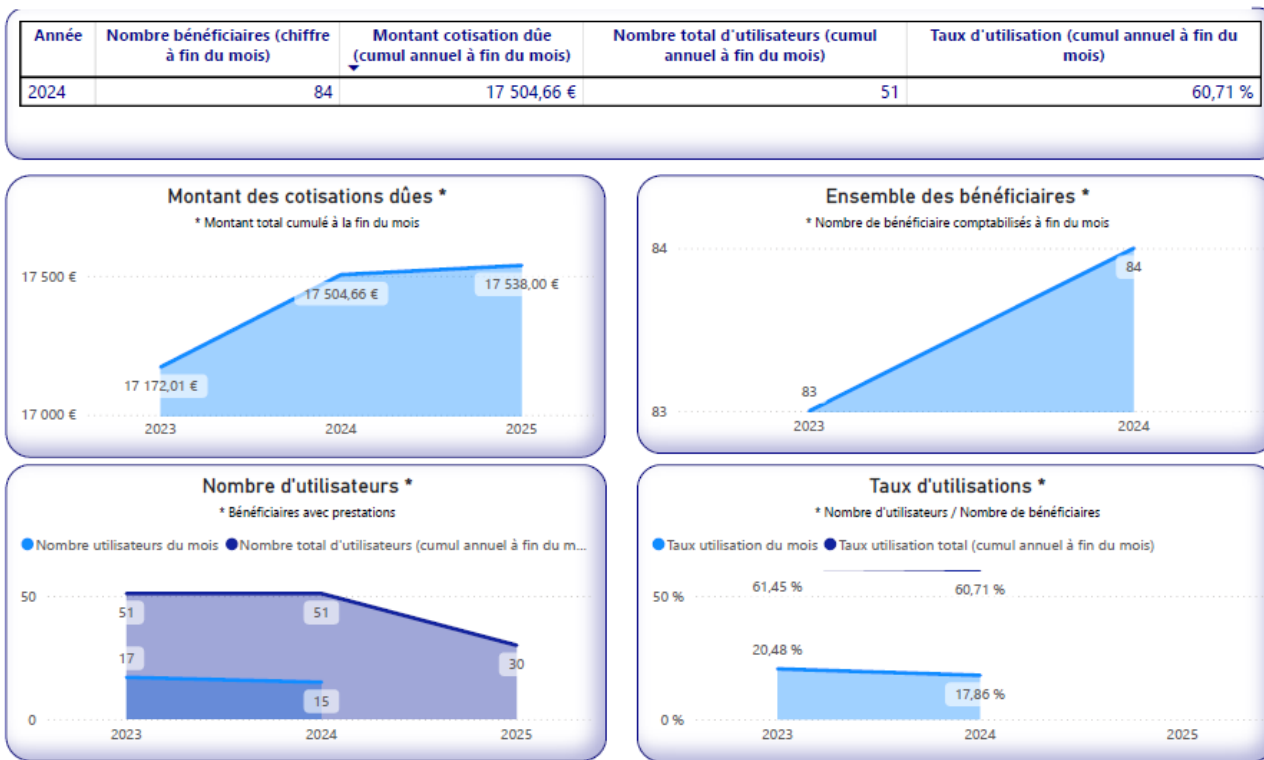
### Bilan annuel des prestations

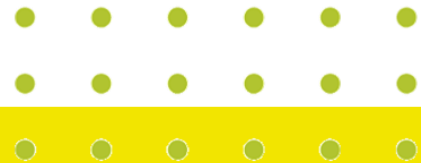
| Prestation              | Nombre d'utilisateurs | Nombre prestations | Montant prestations | Tous les avantages | Montant indirect | Montant URSSAF CSG | Total montants     |
|-------------------------|-----------------------|--------------------|---------------------|--------------------|------------------|--------------------|--------------------|
| AIDES                   | 44                    | 130                | 9 320,88 €          |                    | 67,60 €          | 301,26 €           | 9 689,74 €         |
| AVANTAGE                | 2                     | 2                  | 0,00 €              | 39,25 €            | 18,18 €          |                    | 57,43 €            |
| BILLETTERIE             | 31                    | 124                | 1 494,75 €          | 1 254,92 €         | 29,76 €          |                    | 2 779,43 €         |
| CHEQUE BONIFIE          | 3                     | 4                  | 454,60 €            | 0,00 €             | 9,09 €           |                    | 463,69 €           |
| ECOUTE SOCIALE          | 1                     | 1                  |                     |                    | 2,49 €           |                    | 2,49 €             |
| PECV                    | 7                     | 7                  | 830,00 €            |                    | 52,64 €          |                    | 882,64 €           |
| PRETS                   |                       | 0                  |                     |                    |                  | 0,00 €             | 0,00 €             |
| RENSEIGNEMENT JURIDIQUE | 1                     | 1                  |                     |                    | 6,06 €           | 1,32 €             | 7,38 €             |
| VOYAGISTE               | 1                     | 1                  | 77,40 €             | 116,10 €           |                  |                    | 193,50 €           |
| <b>Total</b>            | <b>51</b>             | <b>270</b>         | <b>12 177,63 €</b>  | <b>1 410,27 €</b>  | <b>185,82 €</b>  | <b>302,58 €</b>    | <b>14 076,30 €</b> |

## Statistiques par genre, catégorie et situation professionnelle



## Statistiques mensuelles des prestations





# 06

## COMMUNICATION

## FONCTIONNEMENT

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, un poste de Chargée de communication a été créé au sein de la CCLNG, l'engageant ainsi à développer sa stratégie de communication et d'information en mettant en place certains nouveaux outils.

## MAGAZINES COMMUNAUTAIRES

La Communauté de communes a publié **2** magazines communautaires (Le Mag') en 2024.

### Le MAG de juin

Le dossier de ce numéro était consacré à la production et la culture locale sur le territoire de la CCLNG. Les producteurs locaux étaient mis en avant grâce au guide des producteurs locaux 2024. On retrouvait également un volet sur la sécurité sociale de l'alimentation, et un autre sur la lutte contre le gaspillage alimentaire, notamment dans les cantines des écoles.

### Le MAG de décembre

Dans le dossier principal du Magazine de décembre, on retrouvait le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Ce dossier spécial portait notamment sur l'état des lieux et les diagnostics du PCAET ainsi que la stratégie déployée sur le territoire. Un volet sur les futurs projets dont celui de la géothermie et des ombrières complétait ce dossier.

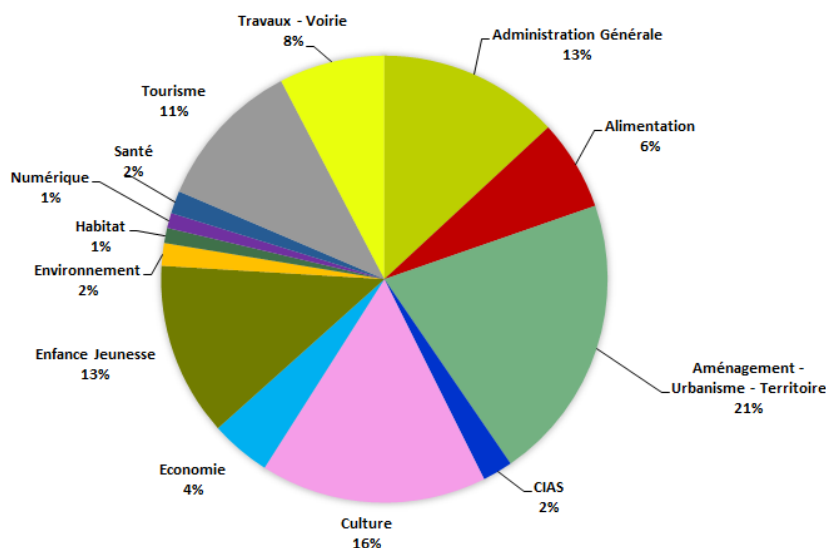
À la fin de chaque numéro du MAG, un espace d'expression libre est ouvert aux délégués communautaires.



## PANORAMA PRESSE

### Chiffres clés

**183** articles recensés en 2024 sur les journaux locaux Sud-Ouest et Haute Gironde (**102** du journal Sud-Ouest et **81** du Journal Haute Gironde)



HAUTE  
Gironde

SUD  
OUEST

## SITE INTERNET

### Chiffres clés

**4500** visiteurs uniques (utilisateurs) ont visité le site internet de la CCLNG

## RESEAUX SOCIAUX

Depuis janvier 2024, la CCLNG est présente sur 3 réseaux sociaux. Facebook dont la cible est plutôt générale mais principalement autour des 35/55 ans, LinkedIn qui est un réseau professionnel et Instagram qui touche une population plus jeune autour des 15/30 ans principalement.



### Chiffres clés Facebook

**363** followers au total pour 2024

**199** publications

**1757** réactions, **176** commentaires

**1068** partages de publications

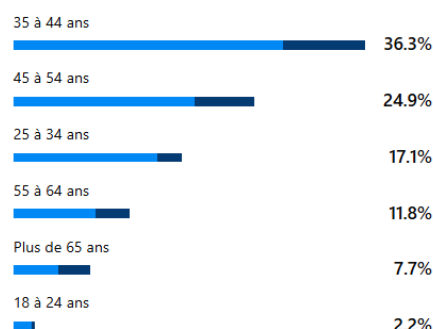
**3768** vues de 3 secondes, **130** vues de 1 minute

Ce sont les publications concernant les recrutements qui sont les plus consultées et partagées sur Facebook.

#### Âge et genre

Global

Femmes Hommes Inconnu





## Chiffres clés LinkedIn

**240** followers au total pour 2024

**103** publications

**16000** impressions

Sur LinkedIn, ce sont les publications concernant les recrutements/ forum job d'été/ forum de l'emploi, qui ont le plus d'impact.



## Chiffres clés Instagram

**145** followers au total pour 2024

**119** publications

**9500** impressions

Ce sont les publications concernant l'enfance, la jeunesse et le sport (événement, vidéo concerts) qui ont le plus d'impact sur Instagram.

## PANNEAU POCKET

Depuis août 2024, la CCLNG a fait le choix de rejoindre Panneau Pocket, une application d'information et d'alerte, téléchargeable par les administrés sur leur smartphone.



### Chiffres clés

**226** followers au total pour 224 (1<sup>er</sup> août au 31 décembre)

**40** publications **0** alerte

**2** duplicatas par d'autres communes

Les 3 publications concernant les ateliers numériques ont recueillis 921, 814 et 726 lectures, celle de l'apéro concert du mois de mai, 812 lectures et celle de l'expo itinérante du plan climat 803 lectures.

## PANNEAUX NUMERIQUES

### Répartition des diffusions

| ASSOS AIDEES CCLNG/CIAS | NB de diff | COMMUNES (+ assos non aidées) | NB de diff | SERVICES CCLNG   | NB de diff |
|-------------------------|------------|-------------------------------|------------|------------------|------------|
|                         |            | Cavignac                      | 5          | Administration   | 2          |
| Imaginarium             | 4          | Cézac                         |            | Communication    | 2          |
| Cie 16 ans d'écart      | 1          | Civrac                        | 3          | Enfance jeunesse | 11         |
|                         |            | Cubnezais                     |            | Tourisme         | 20         |
|                         |            | Donnezac                      | 5          | CIAC             | 15         |
|                         |            | Laruscade                     | 10         | CIAS             | 1          |
|                         |            | Marcenais                     | 1          | Aménagement      | 2          |
|                         |            | Marsas                        |            | Numérique        | 2          |
|                         |            | St-Mariens                    | 3          | Environnement    | 3          |
|                         |            | St-Savin                      | 1          |                  |            |
|                         |            | St-Vivien                     |            |                  |            |
|                         |            | St-Yzan                       | 1          |                  |            |
| <b>TOTAL</b>            | <b>5</b>   | <b>TOTAL</b>                  | <b>29</b>  | <b>TOTAL</b>     | <b>58</b>  |

| PARUTIONS PAR MOIS | NB de diff |
|--------------------|------------|
| Janvier            | 1          |
| Février            | 10         |
| Mars               | 8          |
| Avril              | 12         |
| Mai                | 8          |
| Juin               | 11         |
| Juillet            | 8          |
| Août               | 7          |
| Septembre          | 7          |
| Octobre            | 7          |
| Novembre           | 6          |
| Décembre           | 7          |
| <b>TOTAL</b>       | <b>92</b>  |

## PLUS PROCHE DES SERVICES DE LA CDC

Le nouveau projet de vidéos de présentation des métiers et des services « A la rencontre de nos agents » a démarré en 2024. Une première vidéo des équipes espaces verts et fauchage a été réalisée en mai 2024.

Une vidéo de présentation du Chai 2.0 à Marsas a été effectuée dans le deuxième semestre de l'année.

Une présentation du service jeunesse est disponible également sur la page Youtube de la Communauté de Communes.

## EVENEMENTIEL

### Inauguration du DOJO

Le 11 septembre 2024, la salle omnisports de Saint-Savin a été inaugurée après les travaux de rénovation (novembre 2023 à mai 2024). Des démonstrations associatives ont eu lieu à l'occasion de cet événement ; à la rentrée, les associations telles que le judo et la gym douce, ont pu réintégrer les locaux pour leurs pratiques hebdomadaires.



### Inauguration du Moulin

Le 21 septembre 2024 avait lieu l'inauguration du Moulin de Bellevue de Saint-Savin, après sa restauration. Une exposition photo était affichée sur place, retraçant l'avancée des travaux de cet édifice.



### Octobre rose

Une action a été portée au sein de la CDC pour Octobre rose. Pendant ce mois, les agents ont accepté d'être pris en photo en rose, donnant ainsi lieu à un montage photo diffusé sur les réseaux sociaux afin de soutenir la cause autour du cancer du sein. L'action sera reportée certainement en 2025 de manière peut-être plus élargie.



## Noël des enfants et des agents

Le 7 décembre 2024, était organisée pour la première fois au sein de la CDC, **une fête pour le Noël des agents et de leurs enfants**. Un groupe de travail de 5 personnes a été constitué pour organiser cette journée à la salle des fêtes de Civrac-de-Blaye.

Un spectacle de magie était proposé, et à l'issue, un temps de jeux était réservé aux enfants ; ils ont pu s'amuser autour d'un atelier « Dessines Noël » sur des toiles blanches, d'un atelier maquillage et de sculptures sur ballon.

Un cadeau a été offert par le Père-Noël à chaque enfant entre 0 et 12 ans.

Un goûter dans une ambiance festive a ensuite été partagé avec tous les agents et les enfants présents. La CDC a offert à chaque agent un panier garni contenant des produits locaux (noisettes en chocolat, grattons, confitures...). L'action ayant eu de bons retours, elle sera reconduite l'année prochaine.





# 07

## PROJETS ET SERVICES

# 1

**Focus sur**

**Le PCAET**

**(Plan Climat Air Energie Territorial)**

# 2

**Focus sur**

**Le COTEAC**

**(Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle)**

# 3

**Focus sur**

**La Démarche Alimentaire**

**De Territoire**



## Focus sur

### **Le PCAET** **(Plan Climat Air Energie Territorial)**

Dans un contexte de croissance démographique du territoire, la CCLNG a franchi le seuil des 20 000 habitants en 2021.

Dans le cadre de la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de 2015, du code de l'Environnement (art. L.229-25, L.229-26 et R.229.51) et de la Loi Climat et résilience, la collectivité a entrepris le lancement de son Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) en 2022. Ce plan vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), améliorer la qualité de l'air et adapter le territoire aux conséquences du changement climatique. Grâce à cet outil de planification, la CCLNG entend répondre à son échelle aux défis écologiques, énergétiques et climatiques actuels via une stratégie en adéquation avec les réalités du territoire et les objectifs nationaux. Depuis 2022, le PCAET a nécessité plusieurs étapes dans son élaboration, avec en parallèle, et de façon itérative, la réalisation d'une évaluation environnementale et des temps de concertation.

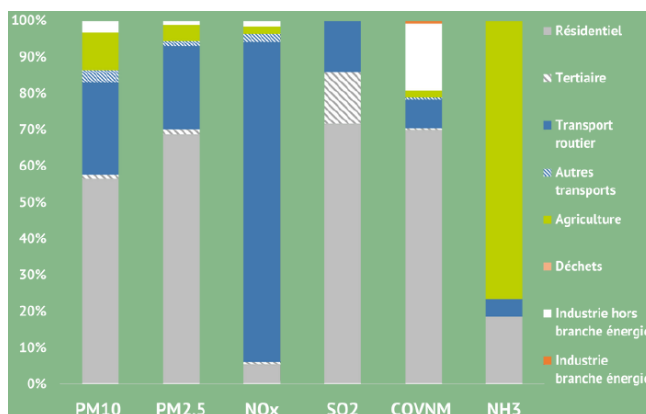
Selon l'article R229-51 du Code de l'environnement, le PCAET doit « [comprendre] un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation ». La CCLNG, avec le concours du Syndicat Départemental Energie et Environnement de la Gironde (SDEEG), a fait appel au bureau d'étude NEPSSEN. L'élaboration du PCAET a pu être financée en partie par l'Etat via la DETR et le SDEEG.

### Etat des lieux : réalisation des diagnostics réglementaires

Cette première phase, initiée en 2022, vise à établir un bilan, à la fois sur l'énergie mais aussi sur la qualité de l'air du territoire. Ainsi, la CCLNG a sollicité les compétences de l'Agence Locale de l'Energie (ALEC) et du Climat, et de l'Association agréée de surveillance de la qualité de l'air (ATMO Nouvelle-Aquitaine). Ce premier travail a permis de souligner les atouts et faiblesses du territoire sur les enjeux climatiques et énergétiques, d'une part :

- 73 % de la consommation d'énergie du territoire est basée sur les énergies fossiles ;
- 71 % de la consommation finale provient des transports, dont 69 % est liée à l'A10 et la N10, et 27% provient des bâtiments résidentiels ;
- 80 % des émissions de GES du territoire proviennent des transports ;
- Les risques liés à l'activité humaine sont principalement l'artificialisation des sols, la pression sur les nappes souterraines, la centrale nucléaire de Blaye, etc.
- Les risques liés aux aléas climatiques sont essentiellement les feux de forêt, le retrait-gonflement des argiles, la ressource en eau etc.

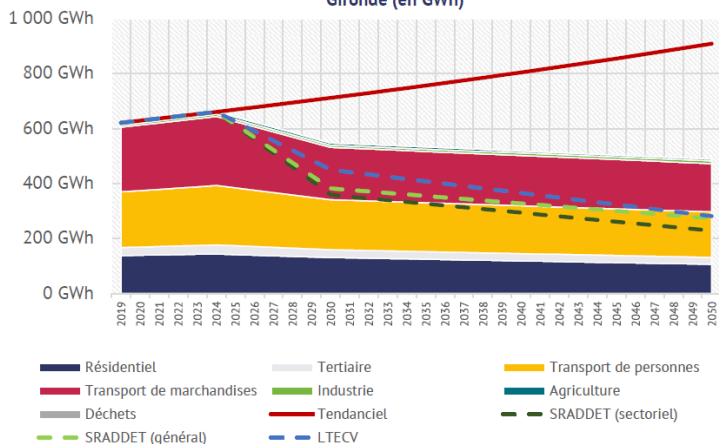
Et sur les émissions des polluants atmosphériques, d'autre part :



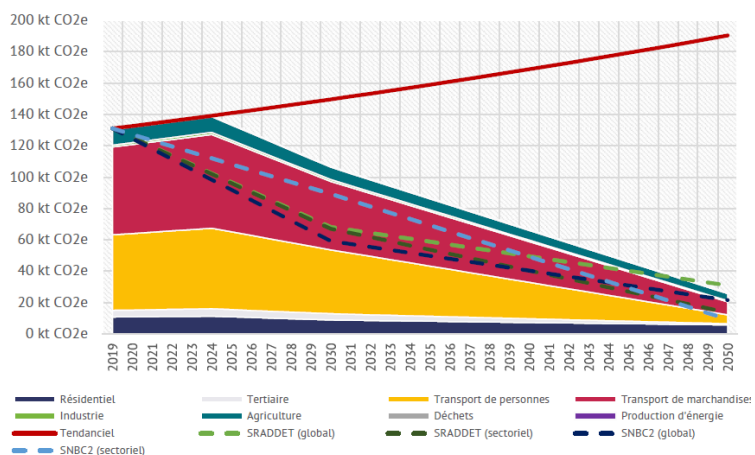
## La stratégie territoriale

Fort de ce constat, la stratégie adoptée par la CCLNG en mai 2023 fixe des objectifs à court, moyen et long terme au regard des différents enjeux et défis auxquels le territoire est confronté. Celle-ci s'appuie également sur les objectifs nationaux et régionaux.

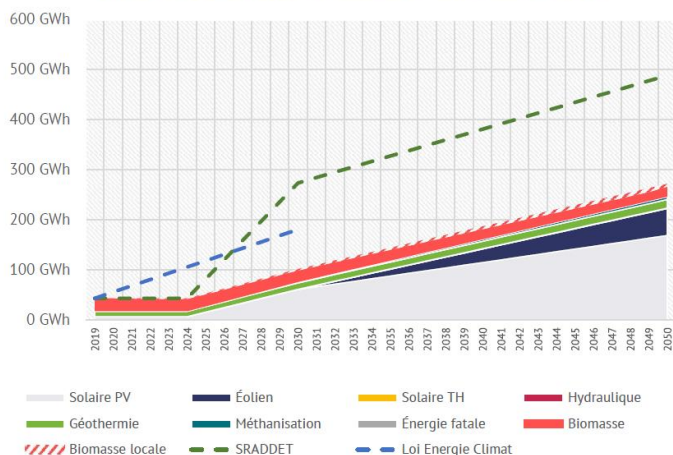
Stratégie de réduction de la consommation d'énergie de CC Latitude Nord Gironde (en GWh)



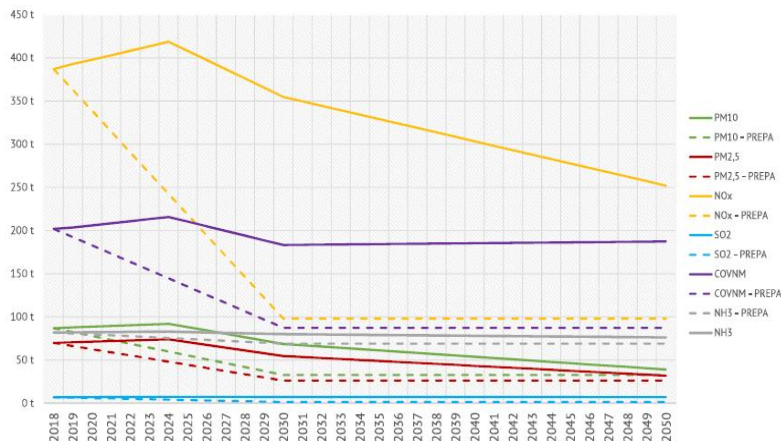
Objectifs retenus de réduction des émissions de GES (en kt CO2e)

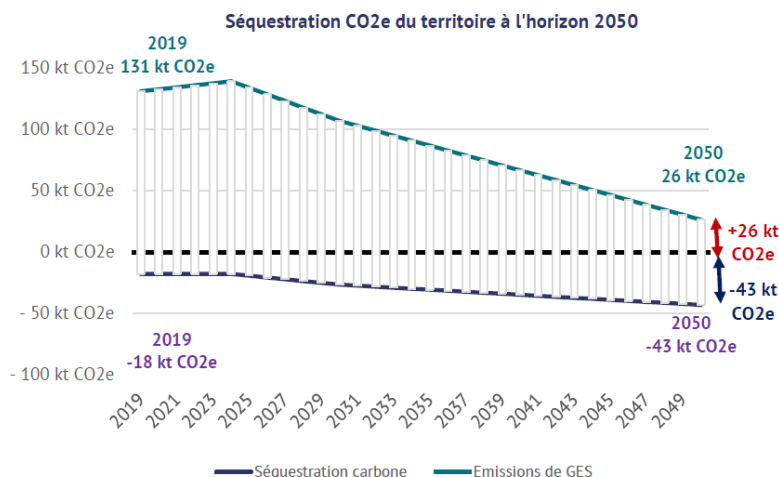


Objectifs retenus de développement des énergies renouvelables

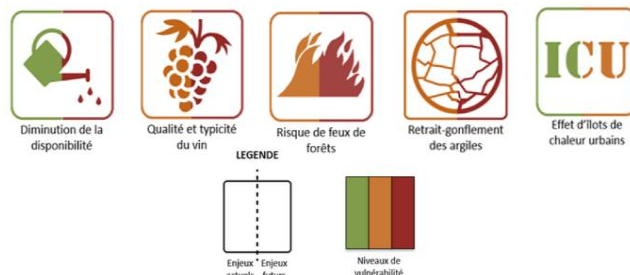


Objectifs retenus de réduction des émissions de polluants





**Aléas climatiques retenus pour ce premier PCAET**



## Le plan d'action

Composé de 5 ambitions majeures, le programme d'actions a été construit de 2023 à 2024, en collaboration avec les services de la CCLNG, les communes et les acteurs socio-économiques. Plusieurs ateliers thématiques ont ainsi été organisés sur : l'énergie, la vulnérabilité du territoire face au changement climatique, la mobilité durable, et enfin les ressources et le développement



économique.

## Arrêt du PCAET pour avis

Après deux années de travail, de concertation et d'avis des instances internes de la CCLNG et de ses communes, le PCAET a été arrêté le 18 juillet 2024 et soumis pour avis au Président de Région, au Préfet de région et à la Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe). Ayant obtenu un avis favorable et plusieurs recommandations, un mémoire en réponse est en cours de rédaction, prenant en compte les remarques et modifications éventuelles du plan. Celui-ci pourra être transmis aux instances régionales au premier trimestre 2025.

En parallèle, deux évènements à destination du grand public ont été organisés sur le territoire afin de présenter la démarche :

➤ **Une fresque du Climat** animée par le bureau d'étude NEPSSEN a eu lieu le 24 septembre 2024 à Laruscade,



➤ **Une réunion de restitution du PCAET** qui s'est déroulée le 15 octobre 2024 à la salle multimédia de Saint-Savin, accompagnée d'une conférence sur le retrait-gonflement des argiles présentée par NEPSSEN, le SDEEG33 et BTP Globalis.



## Suite de la démarche

Conformément à l'article L-123-19 du Code de l'Environnement, le projet de PCAET est soumis à une participation du public par voie électronique pendant un mois avant son adoption définitive prévue pour fin mai 2025. L'enquête publique est envisagée pour mars 2025.

Après l'adoption du PCAET, un bilan à mi-parcours est à effectuer au bout de 3 ans, et une révision du plan est à réaliser au bout de 6 ans. En parallèle, chaque année, un suivi est à mener avec les services et les partenaires associés.

# 2

## Focus sur

### **Le COTEAC** **(Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle)**

Depuis 2017, la CCLNG est engagée dans la mise en œuvre du COTEAC (Contrat Territoire d'Education Artistique et Culturelle) « Les Traversées Imaginaires »

Il s'agit d'un des sept contrats signés en Gironde ayant pour but de développer l'art et la culture dès le plus jeune âge.

Coordonné par les communautés de communes Latitude Nord Gironde et Grand Cubzaguais, il est accompagné par la DRAC Nouvelle-Aquitaine, l'Education Nationale, le Département de la Gironde.

Le dispositif a été renouvelé en 2023, avec une signature officielle en janvier 2024 pour une durée de 4 ans, jusqu'en 2027.

Ce dispositif a pour objectif de permettre aux enfants et aux jeunes d'expérimenter les arts et la culture à travers des parcours de découverte sur le temps scolaire et hors temps scolaire pour nourrir leur esprit critique et leur sensibilité collective et individuelle. Ainsi, chaque année, des centaines d'enfants de la CCLNG vont à la rencontre d'artistes, d'œuvres, expérimentent, éprouvent et s'engagent dans une démarche artistique singulière.

Les parcours sont proposés aux enseignants (de la maternelle au lycée), animateurs, éducateurs, professionnels de la petite enfance, enfance et de la jeunesse pour qu'ils puissent les mettre en œuvre auprès de leurs publics.



Signature du COTEAC - Janvier 2024

L'éducation artistique et culturelle s'appuie sur trois piliers : **FREQUENTER / PRATIQUER / S'APPROPRIER.**

Chaque parcours est ainsi construit pour permettre aux enfants et aux jeunes de :

- Rencontrer des œuvres, leurs auteurs, leurs interprètes, découvrir le patrimoine
- S'initier à la pratique artistique en lien avec l'œuvre découverte, découvrir le processus de création
- Développer son esprit critique par la rencontre, l'échange et la découverte de lieux et de ressources culturelles.

Les parcours des traversées imaginaires s'appuient sur les spécificités et les ressources de ce territoire rural et périurbain pour permettre la construction de l'appropriation par les jeunes d'une identité singulière du territoire dans lequel ils vivent.

Un parcours se compose de :

- Un temps de formation/sensibilisation à destination des professionnels engagés.
- 6 à 12 heures d'ateliers répartis en 4 à 6 séances entre novembre et juin
- 1 restitution envisageable en fin de parcours ou traces à garder tout au long du parcours pour valoriser le projet
- 1 atelier ou une sortie artistique/culturelle sur un temps familial pour faire le lien avec les parents
- 1 œuvre à voir (sortie artistique) : spectacle, exposition, film, livre, patrimoine...
- 1 temps de formation pour les professionnels des structures (petite enfance, animateurs, enseignants) en amont du parcours.

En 2024, 7 parcours artistiques et culturels ont été proposés, chacun porté par une équipe artistique de professionnels accompagnée par des relais locaux (associations, intervenants, bibliothèques). Pour clôturer l'année, une exposition de restitution a été proposée dans les locaux de la Communauté de Communes et à l'Office de Tourisme.

4 parcours ont été coordonnés par CLAP- Le Champ de Foire à Saint André de Cubzac :

### Parcours Twinkle !

Deux structures petite enfance, ainsi que des assistantes maternelles via le Relais Petite Enfance du territoire, ont accueilli ce parcours composé de 3 ateliers d'éveil musical proposés par la compagnie Fracas et de la représentation du spectacle « Twinkle » par la compagnie Lunatic.



### Parcours Tout un cirque

Participation de 5 classes (de la Petite Section au CP) des écoles de Saint-Mariens et Cubnezais, composé de 8h d'ateliers menés par l'artiste Gaïa Papeux autour du cirque et des émotions et un spectacle programmé à Saint-Savin « Baoum » de la Cie Scm.

### Parcours Les bons contes font ils les bons enfants ?

Participation de 7 classes (du CE1 au CM2) des écoles de Saint-Savin, Cubnezais et Cavignac. 8 heures d'ateliers de pratique autour des contes et de leurs interprétations par l'artiste Julie Teuf, un spectacle programmé aux Champ de Foire « Gretel, Hansel et les autres » d'Igor Mendjiski et le visionnage d'un film à la Villa Monciné « Un conte peut en cacher un autre »

### Parcours Changer de Peau

Pour les lycées du secteur (lycée de Blaye et Saint-André de Cubzac) 4 classes. 12h d'ateliers de danse et visionnage d'une exposition « Ethnobrut », d'un spectacle de danse « Rites de Passage » de la Compagnie Sylex au Champ de Foire et du film « Rize » à la Villa Monciné

Un parcours coordonné par le collectif 1300.

### Parcours La matériauthèque

Participation d'une classe de CM1-CM2 de l'école de Cubnezais autour de 12h d'ateliers arts visuels allant de la collecte de matériaux, aux designs graphiques, à la création d'empreintes. Visite de la Grotte de Pair Non Pair. Un atelier a également été proposé aux familles au Chai 2.0 alliant impression 3D et création graphique.

Un parcours coordonné par d'Asques et d'Ailleurs.



### Parcours Voyage en images à travers la vie sauvage

5 classes participantes du CP au CM2 des écoles de Saint-Yzan-de-Soudiac, Saint-Mariens et Cavignac. 12h d'ateliers de pratique autour de la macrophotographie et de l'étude de la nature.

Les ateliers ont eu lieu en grande partie en extérieur, en proximité de l'école. Les élèves ont pu visionner le film Microcosmos à la Villa Monciné.

Un parcours coordonné par la Cie Les Volets Rouges

## Parcours destiné aux adolescents en dehors du temps scolaire en lien avec le service jeunesse.

Proposition d'assister en famille à 5 lectures dessinées et 3 stages de 3 demi-journées (théâtre, écriture et dessin) ; la CCLNG a accueilli le stage de théâtre au collège de Saint-Yzan-de-Soudiac sur des mercredis après-midi : 4 jeunes participants.

### Chiffres clés

**18** classes

**7** formations auprès des professionnels encadrants

**10** artistes et un opérateur associé

**14** sorties culturelles

**150** heures d'ateliers de pratique artistique

**1** exposition de restitution

**509** enfants concernés sur Latitude Nord Gironde

### Budget alloué :

**53 867** €

**17 000€** de subventions allouées par la DRAC

**8 400€** de subventions allouées par le Département de la Gironde

**2 803€** d'aides de l'Iddac



## Focus sur

# La Démarche Alimentaire de Territoire

Depuis janvier 2023, les Communautés de communes de Blaye, de l'Estuaire, du Grand Cubzaguais et Latitude Nord Gironde portent une Démarche Alimentaire Territoriale (DAT) dont la feuille de route est établie et pilotée conjointement par les quatre EPCI.

Une chargée de mission a été recrutée sur l'animation de cette DAT. L'animation du dispositif est financée à hauteur de 40% par la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du Contrat de Développement et de Transition. L'ingénierie fait également l'objet d'un financement complémentaire de l'Union Européenne dans le cadre du programme FEDER FSE+ 2021-2027 (Axe 5-5.2), qui intervient à hauteur de 60% sur l'ensemble des dépenses liées au poste.

Le plan d'actions et le budget prévisionnels 2024 de la Démarche Alimentaire Territoriale de Haute-Gironde ont été validés en COPIL le 4 mars 2024.

Toutes les actions ont été co-construites en partenariat avec les acteurs du territoire dans le cadre des 6 groupes de travail thématiques de la DAT :

**Ressource en Eau** : **63** acteurs invités, **25** participants **3** réunions.

### Actions menées :

- Stage étude ressource en eau du 29/04 au 14/08 : travail ciblé sur la nappe alluviale et la conduite de l'Isle. Un potentiel d'accueil de nouveaux irrigants a notamment été identifié sur l'ASA de Civrac-de-Blaye.
- Mise en relation de l'ASA de Civrac-de-Blaye avec Rives & Eaux du Sud-Ouest pour la réalisation d'un audit-diagnostic afin de sécuriser les approvisionnements.

**Foncier** : **7** acteurs invités, **7** participants, **3** réunions.

### Actions menées :

- Signature convention tripartite DAT / Chambre d'Agriculture / SAFER
- Création d'un groupe foncier opérationnel animé par la SAFER, avec les chargés de mission référents des 4 CDC, la coordinatrice de la DAT Haute-Gironde et la Chambre d'Agriculture. Cette action est subventionnée à 25% par le Département de la Gironde

**Accompagnement des porteurs de projet agricole : 41** acteurs invités, **13** participants, **1** réunion.

**Actions menées :**

- Co-organisation, avec l'ADAR de Haute-Gironde, d'un temps de convivialité à destination des agriculteurs du territoire et des porteurs de projet agricole : "Cultiver la convivialité en Haute-Gironde", le 19/11 à Saugon (SCEA du Grand Verger). Au programme : visite de l'exploitation, repas et ateliers thématiques l'après-midi (diversification, installation-transmission, magasin de producteurs et solutions collectives).
- Organisation de 4 demi-journées de formations agriculteurs sur le territoire : 2 temps d'accompagnement à la diversification (12/11 à Blaye et 13/12 à Saint-André-de-Cubzac), 1 formation pour développer ses ventes (05/12 à Saint-Savin) et 1 formation pour approvisionner la restauration collective (05/11 à Saint-Savin).
- Ouverture d'une enveloppe d'accompagnement individuel pour les porteurs de projets agricoles : financement jusqu'à 1000€ de prestations d'accompagnement pour les projets d'agriculture nourricière. Le catalogue des prestations d'accompagnement technique, administratif et financier a été élaboré avec 9 structures partenaires (Solenvie, Agrobio Gironde, CA33, AGAP, CERFRANCE, AFGE, SAFER, Apex Evolution et Planteurs).

**Restauration Collective et Gaspillage Alimentaire : 67** acteurs invités, **17** participants, **1** réunion.

**Actions menées :**

- Organisation d'un Gaspi Tour à destination des élus au CFM de Reignac le 3 mars 2024.
- Accueil d'une Journée technique du CREPAQ sur les démarches de lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective, au Grand Cubzaguais le 26 juin 2024.
- Organisation de cycles de formations à destination des gestionnaires et agents de cantine :
  - Introduction de produits bio & locaux le 13 novembre au CFM de Reignac ;
  - Cuisine végétarienne : le 20 novembre 2024 à Saint-Gervais et le 11 décembre 2024 à Blaye.
- Financement de diagnostics du gaspillage alimentaire de 4 cantines du territoire.

**Alimentation Sociale et solidaire : 58** acteurs invités, **26** participants, **1** réunion.

**Actions menées :**

- Création d'un tableau collaboratif des acteurs de l'aide alimentaire pour une meilleure interconnaissance et faciliter les partenariats.
- Organisation d'un déplacement à Poitiers dans le cadre d'une Journée Technique sur l'Economie Sociale et Solidaire et les PAT le 1<sup>er</sup> octobre 2024 à destination des acteurs des démarches alimentaires et des organismes sociaux. Cette journée propose de relocaliser les systèmes alimentaires durables autour d'enjeux économiques et sociaux.

**Sécurité Sociale de l'Alimentation (SSA) : 103** acteurs invités, **31** participants, **3** réunions.

**Actions menées :**

- Organisation d'une soirée débat sur la SSA le 9 avril à la Villa Monciné à Saint-André-de-Cubzac
- Recrutement d'un service civique de 6 mois (octobre 2024 > mars 2025) pour travailler sur un projet d'expérimentation de SSA en Haute-Gironde.
- Travail sur le prototypage de l'expérimentation en partenariat avec l'association Acclimat'Action et rédaction d'une charte pour un potentiel collectif SSA Haute-Gironde.



Sur le volet **communication**, plusieurs actions ont également été menées :

- Mise à jour du site [www.producteurs-haute-gironde.fr](http://www.producteurs-haute-gironde.fr) qui recense 84 producteurs et 34 distributeurs.
- Impression d'une nouvelle version papier du guide des producteurs de Haute-Gironde à 2500 exemplaires.
- Rédaction de la newsletter mensuelle « L'Actu agricole et alimentaire en Haute-Gironde » qui est adressée à près de 500 destinataires.
- Animation de la page Facebook « Du champ à l'assiette en Haute-Gironde » qui a plus de 500 followers.
- Valorisation de la DAT de Haute-Gironde et des producteurs du réseau lors de la Fête de l'Asperge du Blayais (27 et 28 avril 2024) au travers de la tenue d'un stand collectif mis à disposition de 3 producteurs locaux.
- Organisation d'un ciné-débat dans le cadre du Festival Alimenterre le 16 novembre 2024, en partenariat avec le tiers-lieu nourricier Espaces Saquary à Plassac (55 participants).
- Organisation des 1ères Rencontres Du champ à l'assiette en Haute-Gironde le 28 novembre 2024, événement de valorisation des actions de la DAT Haute-Gironde et de ses partenaires : 17 stands dans le village des partenaires, 5 intervenants à la table ronde sur l'avenir de l'agriculture en Haute-Gironde et 80 participants ont pris part à cette journée.



## PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Dans la continuité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Cubzaguais Nord Gironde prescrit en 2018, le Grand Cubzaguais Communauté de Communes (G3C) et la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde (CCLNG) ont engagé une démarche de Projet Alimentaire Territorial (PAT) commune en 2021.

Le PAT du Cubzaguais Nord Gironde (PAT CNG) a été labellisé en niveau 1 (PAT émergent) par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire en février 2023 pour une durée de trois ans et comprend une aide financière de la DRAAF de 50 000 €. Il a pour ambition de :



- Améliorer la capacité alimentaire du territoire
- Favoriser une alimentation locale, de qualité et accessible à tous.
- Animer, communiquer et mettre en réseau.

Certaines actions de cette démarche sont communes avec celles du PAT du Cubzaguais Nord Gironde. Dans ce cadre, plusieurs groupes de travail et actions sont menés conjointement, dont celui de la restauration collective et le gaspillage alimentaire avec le financement de diagnostics du gaspillage alimentaire de 4 cantines du territoire (Cézac, Laruscade, Peujard et Saint-Gervais). Le PAT CNG a également participé aux événements et formations de la DAT (inscrit dans le focus DAT).

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### SERVICE COMMUN INFORMATIQUE

Mise à disposition d'un technicien qualifié, à temps partiel (3 jours par semaine – coût annuel de 25 682.00 €), encadrée techniquement, dans le cadre d'un partenariat avec le syndicat Gironde Numérique. Cette mutualisation permet aux communes et à la CCLNG de se doter de compétences auxquelles elles n'auraient pu prétendre individuellement. Le technicien intervient sur l'ensemble du parc informatique des collectivités, y compris, pour les communes, sur celui des écoles vu les investissements menés ces dernières années par les communes dans le cadre des Ecoles Numériques.

Onze communes adhèrent à ce service dont le fonctionnement est pris intégralement en charge par la CCLNG dans une logique de mutualisation. Le nombre annuel d'interventions s'est élevé à **303**, représentant un parc total de **156** postes informatiques sur l'ensemble des collectivités du territoire.

**Les communes : 117 interventions**

Cavignac **8** – Cézac **5** – Civrac-de-Blaye **6** – Cubnezais **4** – Laruscade **14** – Marcenais **11** – Marsas **4** – Saint-Mariens **4** – Saint-Savin **32** – Saint-Vivien-de-Blaye **6** – Saint-Yzan-de-Soudiac **23**

**La CCLNG : 181 interventions**

**Le CIAS : 5 interventions**

Pour la CCLNG, diverses interventions structurantes ont été menées sur les infrastructures et équipements numériques :

- Renouvellement d'une partie du parc informatique de la CCLNG ;
- Mise en œuvre de l'évacuation et du recyclage des équipements hors d'usage
- Mise à jour de l'infrastructure réseau de la Maison de la CDC (switch, routeur, borne wifi) ;

Dans les communes, a été étendue progressivement l'externalisation et la sécurisation des données, en lien avec les installations de serveurs de Gironde Numérique.

### SERVICE COMMUN COMMANDE PUBLIQUE

Une délibération du 19 décembre 2024 a lancé la création et défini les modalités d'organisation du Service Commun de Commande Publique de la CCLNG. La démarche répond à l'objectif de partager, de manière transparente et formalisée, l'ingénierie de la CCLNG en matière de commande publique, notamment au vu des sollicitations fréquentes des communes auprès de la CCLNG pour être accompagnées dans la mise en place et la gestion de leurs marchés et autres démarches de commande publique. La mutualisation répond également à l'opportunité pour la CCLNG de renforcer son ingénierie au vu de la montée en puissance de son activité, de la volonté de mieux structurer sa démarche d'achat dans son ensemble et susciter ainsi des gains économiques et qualitatifs.

La Participation au fonctionnement du service, par imputation sur l'Attribution de Compensation, est calculée sur la base d'un coût unitaire de fonctionnement, multiplié par le nombre d'unités de fonctionnement issu d'une pondération des procédures définie selon la complexité du marché pris en charge par le SCCP ; pour l'année 2025, le coût de l'unité d'œuvre est déterminé, selon une estimation prévisionnelle correspondant à un recours des communes adhérentes à hauteur de 50% ETP, à 300.00 €. Une clause de revoyure est prévue, chaque année, en début d'année N+1, pour évaluer l'écart entre le coût prévisionnel et le coût réel et déterminer l'opportunité de sa révision.

Le démarrage du service est prévu courant 2025, lorsque le renfort à recruter aura pris ses fonctions.

## GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL) LEADER Haute-Gironde 2023-2027

A la suite du précédent programme (2014 – 2022) qui a soutenu près de 70 projets mobilisant 1,9 millions d'euros d'aides européennes au titre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), les communautés de communes de Blaye, de l'Estuaire, du Grand Cubzaguais et Latitude Nord Gironde ont fait candidature commune dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour le déploiement des approches territoriales intégrées des fonds européens 2021 – 2027. Ce nouveau programme pour la Haute Gironde s'articule autour de quatre objectifs prioritaires :



- **Objectif Prioritaire n°1 – TRANSITION** : Agir pour tendre vers un modèle de développement plus durable
- **Objectif Prioritaire n°2 – ACCUEIL DE POPULATIONS ET ATTRACTIVITE** : Adapter et développer les services qui améliorent le quotidien des habitants
- **Objectif Prioritaire n°3 – ECONOMIE DURABLE** : Développer les synergies et valoriser les ressources locales touristiques et patrimoniales pour la création d'emplois
- **Objectif Prioritaire n°4 – JEUNESSE** : Faciliter l'initiative par et/ou pour les jeunes.

Autour de ces 4 objectifs, l'enveloppe dédiée au soutien des projets locaux s'articule de la manière suivante :

- Enveloppe de 1 916 000,00 € au titre de l'objectif stratégique 5 du Fonds Européen pour le Développement Economique Régional (FEDER),
- Enveloppe de 1 370 216,00 € au titre du programme LEADER (FEADER).

Une partie de ces enveloppes est dédiée à l'animation du dispositif, c'est-à-dire la coordination avec les réseaux d'acteurs publics et privés porteurs de projets, l'orientation des demandeurs et l'accompagnement de proximité facilitant l'accès aux aides européennes.

C'est ainsi que seront menés des travaux communs avec les acteurs du territoire – publics et privés – afin d'évaluer les possibilités d'intégration de leur projet avec le plan d'actions défini par le territoire.

Depuis le début du programme en cours, ce sont 8 projets qui ont été financés ou ont fait l'objet d'une pré-sélection (avis favorable du GAL) :

### Aide Attribuée :

- Mission d'ingénierie « Transition écologique et développement durable » de la CCLNG pour un montant de 50 000,00 €
- Mission d'ingénierie « Démarche Alimentaire Haute Gironde 2023 et 2024 » portée par les communautés des communes de Haute Gironde d'un montant de 60 765,00 € ;
- Animation du GAL LEADER 2023 et 2024 portée par les communautés des communes de Haute Gironde d'un montant de 141 874,64 €
- Festival Les Rendez-Vous Dits 2023 à la Compagnie 16 ans d'écart (Donnezac) pour un montant de 7 000,00 € ;

### Aide en cours d'instruction :

- Construction d'un ALSH pour la CCLNG pour un montant de 300 000,00 € ;

- Ingénierie « CEPA(h)GES - Construire ensemble les pratiques agricoles en Haute Gironde pour l'Environnement et la Santé » 2023-2025 portée par les communautés des communes de Haute Gironde d'un montant de 50 000,00 €
- Expérimentation d'un service de mobilité inclusive et solidaire de stations d'autopartage de véhicules électriques en Haute-Gironde portée par 3 communautés des communes de Haute Gironde d'un montant de 66 671.15 €
- Aménagement et équipement d'un bâtiment pour le développement d'un nouveau service : la maison des aidants familiaux de la Haute Gironde à l'AMSADHG pour un montant de 50 000.00 €

## CONTRAT DES NOUVEAUX EQUILIBRES DE COOPERATION TERRITORIALE ENTRE LE CUBZAGUAIS NORD GIRONDE ET BORDEAUX METROPOLE

Le 15 février 2024, a été signé, avec Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole, le Contrat de Nouveaux Équilibres de Coopération Territoriale (CoNECT) entre Bordeaux Métropole, la CCLNG et le Grand Cubzaguais Communauté de Communes<sup>1</sup>. Ce contrat répond à la volonté de Bordeaux Métropole de développer et renforcer son rapprochement avec ses territoires périphériques afin de construire un engagement commun qui permette de répondre aux enjeux multiples auxquels ces territoires doivent faire face ces prochains mois et prochaines années. Le CoNECT vise à formaliser ce partenariat organisé selon trois axes de travail déclinés en 16 actions, collaborations actives, orientations communes et coopérations concrètes :



### Mobilités et accessibilité des populations :

- Développer et interconnecter les réseaux de transport ;
- Développer le covoiturage ;
- Renforcer les continuités cyclables ;
- Engager un travail partenarial et complémentaire autour de la culture et des sites culturels ;

### Développement économique, touristique, durable et solidaire :

- Coordination des Opérations d'Aménagement Economique ;
- Promotion de la destination économique Cubzaguais Nord-Gironde ;
- Promotion des lieux d'innovation économique et sociale ;
- Dynamiques et stratégies commerciales dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain ;
- Coopérer entre le Cubzaguais Nord Gironde et l'Opération d'Intérêt Métropolitain (OIM) Arc Rive-droite de Bordeaux Métropole ;
- Dynamiques et stratégies touristiques ;

### Transition écologique et énergétique :

- Associer les Communautés de Communes du Grand Cubzaguais et Latitude Nord Gironde aux mesures de mise en place de la Zone de Faibles Emissions Mobilité (ZFE-M) ;
- Stratégie déchets 2027 ;
- Objectif neutralité carbone 2050 ;

<sup>1</sup> © Bordeaux Métropole

- Rénovation énergétique et production d'énergies renouvelables ;
- Gestion des risques communs ;
- Politique alimentaire et agricole ;

## CONTRAT DE REUSSITE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE CUBZAGUAIS NORD GIRONDE

Par une délibération du 19 décembre 2024, le Conseil Communautaire de la CCLNG a approuvé la signature d'un avenant au Contrat de Réussite de la Transition Ecologique (CRTE) en partenariat avec l'Etat et le Grand Cubzaguais Communauté de Communes. Le contrat initial avait été signé en 2021 et avait été conçu comme un contrat évolutif et pluriannuel sur une durée de six ans ; de ce fait, il a été convenu avec l'Etat de l'opportunité de la mise en place d'un avenant au CRTE au mi-temps de sa durée pour intégrer les projets émergents portés par les collectivités du territoire (communautés de communes, communes, syndicats mixtes et intercommunaux) en intégrant davantage la dimension de transition environnementale que ceux-ci peuvent recouvrir, ainsi que les axes stratégiques de France Nation Verte.

L'avenant au CRTE Cubzaguais Nord Gironde contient 64 projets sur les deux territoires signataires, contenant tous un volet écologique. Parmi celles-ci, six actions présentent une dimension supra-communautaire en matière d'habitat, de mobilités et d'alimentation locale : étude sur la vacance des logements en Haute Gironde, OPAH de la Haute Gironde, plateforme de rénovation énergétique des bâtiments - ICARE Haute Gironde, co-voiturage dynamique, expérimentation d'un service d'autopartage « Mobilité pour tous en Haute Gironde », Démarche alimentaire territoriale de la Haute-Gironde, Programme Alimentaire Territorial (PAT) du Cubzaguais Nord Gironde.

Onze actions sont portées par la CCLNG : étude urbaine sur les quartiers de gares de Saint-Yzan-de-Soudiac et de Cavignac, acquisition d'un Camping-Car aménagé pour le service Jeunesse, schéma directeur cyclable, remplacement du chauffage de l'école de musique à Saint-Yzan-de-Soudiac, construction d'un ALSH, création d'une Zone d'Activités Economiques filière Dirigeables à Laruscade, élaboration du Plan Climat-Air-Energie Territorial, aménagement d'une ZAE à Civrac de Blaye, rénovation de l'éclairage de stades de Civrac-de-Blaye et Saint-Savin, installation d'un système de vidéoprotection sur la zone d'activités du Pont de Cotet à Saint-Mariens.

Des communes ont également proposé des projets : rénovation du Chai Godineau à Cavignac<sup>2</sup>, liaison douce entre le site des Lacs du Moulin Blanc et la gare Saint-Mariens/Saint-Yzan de Soudiac et extension et aménagement végétalisé du cimetière communal par la commune de Saint-Savin.

Le Syndicat des Eaux du Blayais a également proposé trois actions de renouvellement des réseaux d'eau potable.



<sup>2</sup> ©MC W

Chai Godineau de Cavignac

## AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET URBANISME

### SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

En 2024, le service commun d'instruction des actes d'urbanisme compte 10 communes adhérentes.

#### Chiffres clés

**827** actes délivrés sur les 10 communes (- 19% par rapport à 2023)

**72** (- 45%) certificats d'urbanisme simple (CUa)

**37** (-12%) certificats d'urbanisme opérationnel b (CUB)

**524** (-9.8%) déclarations préalables (DP)

**194** (-24%) permis de construire (PC)

**0** (4 en 2023) permis d'aménager (PA)

Le service s'est engagé dans la **dématérialisation** des actes pour faciliter le dépôt par les pétitionnaires particuliers et professionnels. En 2024, ce sont 269 actes déposés sur le guichet unique, traités en instruction par le service commun, soit 33% des actes déposés.

Le service a accueilli une cinquantaine de personnes en 2024, pour des conseils sur des dépôts de demandes d'actes à instruire. La participation financière des communes au service commun est prélevée sur l'Attribution de Compensation 2025, sur la base des dossiers ayant fait l'objet d'une instruction en 2024.

### AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

En 2024, la CCLNG a confié la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage à la société SG2A L'Hacienda dans le cadre d'un groupement de commande en association avec la Communauté de Communes de l'Estuaire.

Le coût restant à charge de la CCLNG en 2024 pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage à Cagnac est de **60 497 €**, l'Etat ayant attribué une subvention de **21 599 €**, soit 23% du cout total annuel.

Les usagers s'acquittent d'un droit de place au prix de 2.30 € par jour, ainsi que des fluides (eau, électricité) consommés et relevés à partir d'un système de télégestion.

#### Chiffres clés

**44%** des personnes ont moins de 18 ans

**72%** de taux d'occupation

**90%** des séjours durent moins de 6 mois

La CCLNG a engagé des travaux de sécurisation de l'accès du site d'un montant de **42 983,19 € HT**, qui ont bénéficié d'une subvention **12 504 € HT**. Ces travaux comprennent la mise en place d'une poutre rétractable qui régule l'entrée sur le site en évitant les occupations illicites, la sécurisation du coffret électrique en installant une armoire blindée, et la réalisation de ralentisseurs sur la voie d'accès.

## AMENAGEMENT NUMERIQUE

Suite à la validation, en 2017, du plan d'actions de couverture numérique du territoire pour la période 2017-2027, le syndicat Gironde Numérique, qui a la charge de cette opération sur une grande partie du Département (hors Métropole et la ville de Libourne), a procédé, en janvier 2018, à l'attribution de la délégation de Service Public, sur 25 ans, relative à l'établissement et l'exploitation du réseau de communications électroniques à très haut débit (THD) à l'opérateur ORANGE, avec reprise du réseau ADSL déployé entre 2007 et 2010.

L'année 2024 a donné lieu à la fin des travaux de déploiement et les dernières zones de travaux étaient en cours de commercialisation en décembre 2024 en vue de permettre aux habitants de souscrire un abonnement auprès de fournisseurs d'accès.



## DOCUMENTS URBANISME DES COMMUNES

Les communes qui s'étaient engagées dans une modification, révision ou élaboration de document d'urbanisme avant le 27 mars 2017, date du transfert de compétence « Plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la CCLNG, ont confié la poursuite de l'étude à cette dernière. La CCLNG les accompagne donc les communes pour le portage administratif et technique des procédures, en laissant à ces dernières l'entière liberté dans la définition de leur projet de PLU ou carte communale.

**En 2024, la modification simplifiée du Plan local d'urbanisme de Cavignac a été engagée pour corriger une erreur matérielle du PLU approuvé en 2022, et procéder à une clarification de certaines dispositions.**

### Le rôle de la CDC :

- Interlocuteur technique des partenaires (Syndicat de SCoT, Région, Département, services de l'Etat, Chambres consulaires, Syndicat de Transport régional, ...) ;
- Participation aux réunions intermédiaires (comités techniques, comités de pilotage, réunions des PPA) avec les communes, les bureaux d'études ;
- organisateur des démarches administratives (rédaction des arrêtés du Président et délibérations du conseil communautaire, publication dans les journaux d'annonces légales, mise en œuvre de la concertation, rédaction des certificats d'affichage, diffusion des comptes-rendus de réunions, organisation des enquêtes publiques, etc...) ;
- Information auprès de la population.

## PLUi

L'élaboration du PLUi, initiée en 2019, a vocation à définir un projet d'aménagement, à l'échelle de la CCLNG, au travers d'objectifs thématiques et transversaux, qui seront retranscrits par le biais d'un règlement et d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

L'année 2024 a été consacré à l'avancement du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Cubzaguais Nord Gironde, qui s'imposera au PLUi. En particulier, le SCoT déclinera à l'échelle de la

CCLNG les objectifs de production de logements et de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.

Pour avancer plus significativement sur le PLUi, il est nécessaire que le SCoT soit stabilisé.

## SCoT

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme qui définit l'organisation spatiale et les grandes orientations de développement du territoire pour les 20 années à venir.

Le rôle du SCoT est d'assurer la cohérence entre de nombreuses politiques publiques supra-communales et de servir de cadre de référence aux documents d'aménagement locaux (le Plan local d'urbanisme intercommunal, le Plan Climat-Air-Energie, etc.).

Le SCoT est réalisé sur le périmètre de la CCLNG et du Grand Cubzaguais Communauté de Communes.

Le SCoT doit baser son projet d'aménagement dans une enveloppe foncière incertaine en l'état actuel des travaux du SRADDET de la Région Nouvelle-Aquitaine, ce qui a contraint son avancée depuis 2022. Les travaux du SCoT ont été relancés en juin 2023 et début 2024 se sont tenus trois groupes de travail ouverts aux élus du territoire sur la question du développement économique, de l'habitat et de l'environnement.

Le projet de SCoT a été arrêté par le Comité syndical en juillet 2024. Une période de 3 mois d'avis des Personnes publiques associées et de l'Autorité environnementale s'en est suivie, avec notamment un avis défavorable de l'Etat vis-à-vis des objectifs d'accueil de population et du manque d'évaluation du besoin en eau potable afférent par rapport aux disponibilités du territoire.

## INVENTAIRE DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

La loi Climat et Résilience d'août 2021 demande aux collectivités compétentes en matière de zones d'activités économiques (ZAE) de réaliser un inventaire des ZAE d'intérêt communautaire. Cet inventaire permet de dresser l'état d'occupation des parcelles des ZAE et ainsi d'identifier les propriétaires, les occupants, et de mettre en lumière les terrains ou bâtiments qui seraient vacants.

La CCLNG gère les ZAE de Cavignac-Nord à Cavignac, des Ortigues à Cézac, de Pont de Cotet et de La Tuilerie à Saint-Mariens.

Le taux de vacance identifié sur les ZAE de la CCLNG est relativement faible et démontre l'attractivité du territoire et le besoin en matière d'accueil d'entreprises que le SCoT et le PLUi affichent comme priorité.

## RAPPORT TRIENNAL DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

Document également issu de la loi Climat et Résilience d'août 2021, le rapport triennal sur l'artificialisation des sols vise à présenter, sur 3 ans, l'évolution de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et ainsi de suivre les objectifs de sobriété foncière fixés.

Pour réaliser ce rapport, la CCLNG s'est appuyée sur l'outil « Mon Diag Artif » mis en place par la Gouvernement. Sur les 3 dernières années disponibles, 46,40 ha ont été mobilisés sur la CCLNG, ce qui reste dans les moyennes de la décennie 2010-2020. Néanmoins, l'effet sortie de COVID a fait augmenter significativement le nombre de permis de construire sur le territoire expliquant des chiffres élevés en 2020 et 2021, avant une chute initiée en 2022 qui a continué en 2023 et 2024.

## BIENS SANS MAÎTRE

Dans le cadre de ses compétences en matière d'aménagement de l'espace, la CCLNG s'est rapprochée de la SAFER Nouvelle-Aquitaine afin d'identifier les biens sans maître de son territoire. Une mission de repérage de ces biens sans maîtres a été proposée à la CCLNG et aux communes volontaires par la SAFER.

La CCLNG prend en charge cette mission de premier niveau qui consiste à établir une requête des comptes de propriété potentiellement sans maître (propriété avec un propriétaire né avant 1920 en un lieu connu et né avant 1920 sans lieu connu et sans date de naissance connue, ainsi que les parcelles où le propriétaire est indiqué comme inconnu), une cartographie des biens potentiellement sans maître et une constitution d'un état récapitulatif de ces biens.

Cette mission pourra être complétée par une seconde qui visera à identifier les biens sans maître et la procédure à mener pour les appréhender.

En 2024, les communes de Cézac, de Civrac-de-Blaye, de Cubnezais, de Donnezac, de Saint-Mariens et de Saint-Vivien-de-Blaye ont été rencontrées par la SAFER pour leur présenter le rendu de l'étude. Les communes de Saint-Savin et de Saint-Yzan-de-Soudiac, également impliquées dans la démarche, seront rencontrées en 2025.

## ICARE

La plateforme de rénovation énergétique de la Haute-Gironde « ICARE » accompagne gratuitement tous les particuliers dans la définition du projet de rénovation énergétique de leur habitat jusqu'à l'après-travaux, par un dispositif sans plafond de ressources, et en complémentarité avec l'OPAH en cours, en visant des rénovations énergétiques globales.

### Chiffres clés

**48** permanences ont été tenues sur le territoire de la Haute-Gironde avec un taux de remplissage de 80 %

**706** ménages reçus, dont 19% de résidents de la CCLNG

**90 %** de propriétaires occupants et 8 % de bailleurs reçus

**1 ménage sur 5** a un moyen de chauffage alimenté par du fioul ou du gaz

**132m<sup>2</sup>** est la surface moyenne des logements

La plateforme ICARE met également en place des actions de sensibilisation et d'accompagnement des professionnels du bâtiment afin que ceux-ci se forment sur les nouvelles techniques visant l'objectif d'une maîtrise énergétique.

## PACTE TERRITORIAL FRANCE RENOV'

L'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) a instauré les Pactes Territoriaux France Rénov', qui ont vocation à constituer un cadre national commun dans les politiques de l'habitat. Les missions opérées par la plateforme ICARE (informations et conseils aux ménages) s'intègrent dans ce nouveau dispositif et sont des volets obligatoires. Un volet facultatif d'accompagnement peut être ajouté, volet qui est pour l'heure assuré par l'OPAH de la Haute Gironde qui demeure dans ses conditions initiales jusqu'à son terme.

La réglementation de l'Anah a fixé jusqu'au 31 décembre 2024 pour acter le principe de la mise en place d'un Pacte Territorial et jusqu'au 30 juin 2025 pour signer la convention de ce Pacte. Les quatre communautés de communes de la Haute Gironde ont souhaité s'intégrer dans ce nouveau cadre, dans lequel l'Anah et la Région participeront financièrement.

## OPAH

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) est un dispositif opérationnel déployé sur les quatre Communautés de Communes de la Haute Gironde constituant une opportunité pour les propriétaires privés de bénéficier d'aides financières pour la rénovation de leur logement.

### Objectifs du marché de suivi-animation :

- La lutte contre l'habitat indigne
- La lutte contre la précarité énergétique
- L'adaptation des logements au vieillissement et au handicap
- Le développement d'une offre de logements conventionnés dans les centre-bourgs
- La mise en conformité des dispositifs d'assainissement non collectifs

## Chiffres clés

**92** permanences ont été tenues sur le territoire de la Haute-Gironde

**264** logements ont été visités

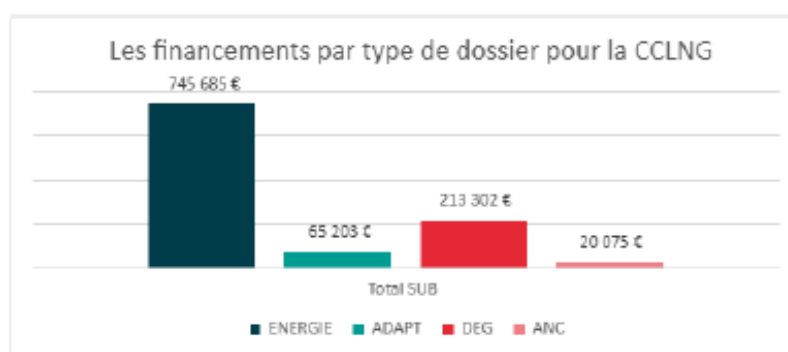
**160** dossiers déposés et 109 dossiers agréés

**130** ménages aux revenus très modestes ont été accompagnés dans leur projet

**Répartition par CDC**

|             | CCB | CCE | CCGC | CCLNG | Total |
|-------------|-----|-----|------|-------|-------|
| Energie     | 17  | 11  | 21   | 16    | 65    |
| Adaptation  | 12  | 16  | 22   | 7     | 57    |
| Dégradation | 9   | 4   | 8    | 3     | 24    |
| ANC         | 4   | 2   | 4    | 4     | 14    |
| Total       | 42  | 33  | 55   | 30    | 160   |

## Focus sur le territoire Latitude Nord Gironde



\*ANC : Assainissement non collectif

## PROTOCOLE DE PARTENARIAT SOCIAL, LUTTE CONTRE LE MAL LOGEMENT ET LA PRECARITE ENERGETIQUE

Instauré en 2019, le Protocole de Partenariat Social de la Haute Gironde établit une coordination d'un ensemble d'acteurs pluridisciplinaires dans le traitement des situations jugées préoccupantes en matière de logement du parc privé sur le territoire. À forte dominante rurale, les communes de la Haute Gironde présentent une part importante de logements anciens et/ou indignes, avec une population très modeste en situation de précarité énergétique.

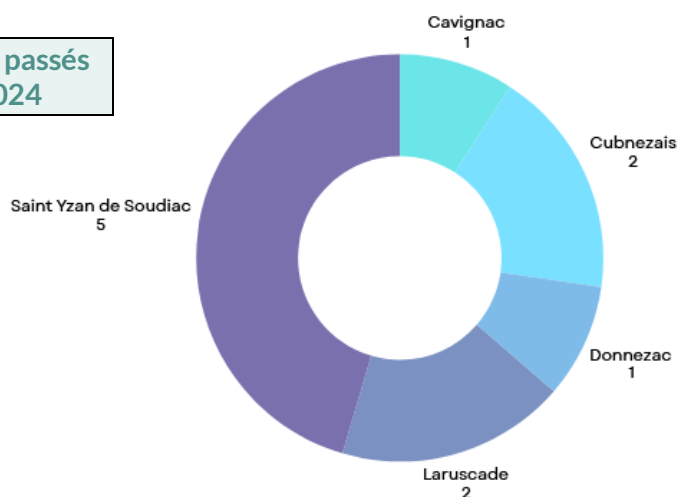
Cette instance fût, pendant plusieurs mois, mis en pause, et un travail partenarial a généré une nouvelle mouture du protocole donnant lieu à une reprise des comités de suivi le 16 octobre 2024.

La lutte contre l'habitat indigne, le mal logement et la précarité énergétique constituent une priorité d'action de l'État qui intègre des dispositifs juridiques, financiers, opérationnels et sociaux mobilisant de nombreux acteurs en Gironde. Afin de structurer et coordonner ce réseau d'acteurs à l'échelle départementale, le Préfet de la Gironde a mis en œuvre le Pôle Départemental de la Lutte contre l'Habitat Indigne, en lien étroit avec des acteurs de terrain (Département, CAF, ADIL, FSL, ARS, mairies). C'est ainsi que la création de la plateforme Signal Logement (anciennement HISTOLOGE) a été mise en œuvre par le Pôle Départemental de la Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI), permettant à l'ensemble des instances et partenaires participant à la résolution des situations préoccupantes de se coordonner par le biais d'un outil commun. Le Protocole Social s'appuie sur cet outil pour repérer les situations donnant lieu à des contentieux locataires – bailleurs, ou nécessitant un accompagnement plus soutenu des propriétaires occupants.

### Rétrospective 2024

- 2** comités de suivi organisés en 2024
- 21** dossiers signalés sur le territoire de la Haute Gironde
- 11** dossiers signalés sur le territoire LNG
- 7** dossiers LNG sont suspectés d'être catégorisés en **danger occupant**
- 3** est la **moyenne du nombre d'occupants** par logements signalés sur le territoire LNG
- 8** signalements ont été effectués **par l'occupant**
- 1** dossier clôturé à la suite de son passage en comité de suivi

Nombre de dossiers passés  
par communes en 2024



## La mise en place de la plateforme Histologe

En janvier 2023, le Pôle Départemental de la Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI), a lancé une plateforme de signalement pour faciliter les repérages de situations de mal logement.

Cet outil contribue à optimiser les suivis en favorisant les échanges croisés d'informations (commentaires internes, photos des logements, rapport des désordres relevés, compte rendu des commissions de qualification, ...) et permettant d'établir un suivi multi partenarial.

La plateforme permet également l'uniformisation des procédures LHI sur le territoire.



## Relance du dispositif

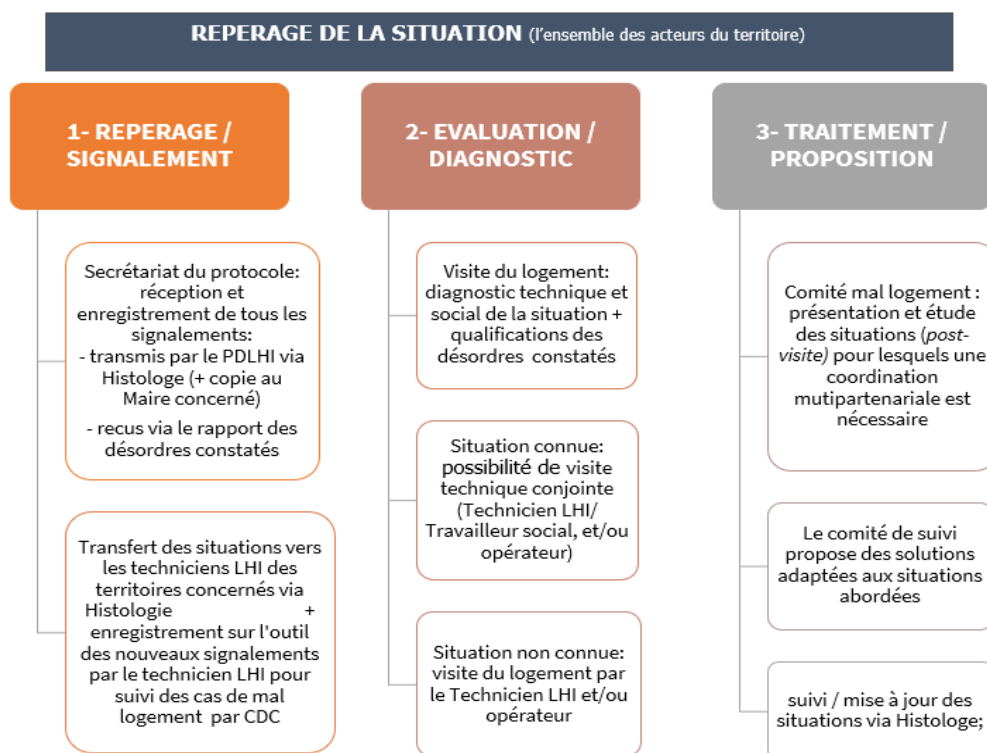
**Travail collaboratif autour de la réactivation du protocole de partenariat social :**

- Début 2023 : mise en pause du dispositif
- Septembre 2023 - début 2024 : organisation de groupes de travail

**Travail collaboratif autour de plusieurs axes de travail :**

- Identification des ménages à traiter lors des Comités de Suivi sans faire doublon à la mise en place des Commissions de Qualifications menés dans le cadre d'Histologe
- Préciser les engagements de chaque partenaire
- Déterminer les paramètres juridiques en vigueur (pouvoir de police, RSD, décrets juillet 2023, ...)
- Permettre la mise en application commune de l'outil HISTOLOGE
- Définir une nouvelle communication auprès des structures hospitalières, médicales et professionnels de maintien à domicile pour favoriser les signalements de Mal Logement

## Fonctionnement du dispositif



## MOBILITES

### PLAN VELO

En 2021, la CCLNG a été lauréate de l'appel à projet AVELO 2 de l'ADEME, dans le but d'**élaborer un Schéma directeur Vélo (ou Plan vélo)**, lui permettant d'avoir un soutien financier de 20 000 €.

Cette aide a permis financer une étude portée par le bureau d'étude AjBD en 2023. Ainsi, un diagnostic du territoire, un plan pluriannuel d'investissements, un plan de communication, et un scénario « hybride » basé sur un scénario intermédiaire ont pu être élaborés. Ce scénario prévoit une augmentation de 93 km d'itinéraires cyclables. Adopté le 18 janvier 2024 en Conseil communautaire, le Plan Vélo représente un budget de 5,8 millions d'euros et sera mis en œuvre sur une durée de 10 ans.

Afin de le présenter à la population, une réunion publique, associée à une « Fête/faites du vélo ! », s'est tenue le samedi 28 septembre 2024. Lors de cet événement, un temps de restitution a été organisé en matinée par le bureau d'étude AjBD. Un itinéraire à vélo était ensuite proposé, d'environ 10 km, sur la dorsale Nord-Sud du territoire (D250 entre Saint-Savin et la gare de Saint-Yzan-de-Soudiac), l'un des axes prioritaires du plan. Enfin, un temps d'ateliers était prévu au niveau de la gare de Saint-Mariens/Saint-Yzan avec des associations et des partenaires locaux.



Les habitants ont pu retrouver un atelier de réparation de vélos réalisé par Vélo d'Occaz, une découverte du cyclotourisme par STS TEAM et du VTT par Cavignac Club Nord Gironde, un atelier sur le cyclisme santé présenté par la Fédération française de Cyclisme (Gironde) et un mini-circuit sur le code de la route organisé par l'UFOLEP 33.

Par ailleurs, dans le cadre de l'axe 2 « Mise en œuvre de l'écosystème vélo », la CCLNG a mis en place, fin 2024, 20 arceaux vélos sur les sites dont elle a la gestion :

- 2 arceaux à la Maison de la CCLNG et 2 arceaux à l'Office du tourisme
- 2 arceaux à la Micro-crèche
- 2 arceaux à la salle omnisports de Saint-Savin
- 2 arceaux respectifs sur l'aire de covoiturage de Cézac et celle de Cavignac
- 2 arceaux à l'Epicerie Sociale et Solidaire à Saint-Yzan-de-Soudiac
- 2 arceaux au stade de Saint-Yzan-de-Soudiac
- 2 arceaux au stade de Saint-Savin
- 2 arceaux à la Maison de la Petite Enfance à Cavignac



Ces équipements permettent d'assurer un stationnement vélo sécurisé à proximité des pôles générateurs de mobilité, et *in fine*, d'aider les habitants à s'équiper ou à (re)découvrir le vélo. L'installation de ces équipements vient compléter les 25 arceaux vélos déjà présents sur le territoire.

## ABRI VELO / VELOS EN LIBRE SERVICES

A l'image de l'expérimentation (du Royan-Angoulême), le syndicat de transport de la Région Nouvelle-Aquitaine Mobilités (NAM), souhaite expérimenter la mise en place d'une nouvelle offre de mobilités douces avec l'implantation de Vélos en Libre-Service (VLS) et d'Abris Vélos Sécurisés (AVS) à proximité des pôles d'échanges multimodaux sur le territoire girondin tel. L'objectif de ce service est de favoriser l'intermodalité « vélo + train » via une harmonisation des services depuis la plateforme MODALIS. L'étude réalisée par NAM prévoit, entre autres :

### Stratégie des VLS :

- 1 station de 3 VLS à Saint-Savin
- 1 station de 5 VLS à la Gare St-Mariens/St-Yzan-de-Soudiac
- 1 station de 5 VLS à la halte de Cagnac

### Stratégie des AVS :

- 20 places à la gare de St-Mariens/St-Yzan-de-Soudiac (auxquelles s'ajouteront 10 places obligatoirement mises en place par la SNCF dans le cadre de la loi LOM)
- 35 places à la halte ferroviaire de Cagnac



## GARES ET HALTE TER

En cohérence avec ces services cyclables, NAM a développé une définition de typologie de « pôles d'échanges multimodaux », entendu au sens de « hubs de mobilités », à la fois pour harmoniser l'offre de services à l'échelle régionale, mais également pour préparer l'arrivée du SERM. Le Syndicat de Transport prévoit de revenir au premier trimestre 2025 vers les collectivités pour mettre en place des temps de travail sur la validation d'une stratégie de « hubs de mobilités » sur la gare de Saint-Mariens/Saint-Yzan et la halte ferroviaire de Cagnac.

En coordination avec les projets de NAM, la CCLNG avait initié un travail sur les pôles et quartiers de gare pour se préparer à l'arrivée du RER Métropolitain ; l'objectif est de prévoir les capacités de stationnement, de rabattement par des modes de déplacement alternatifs à la voiture, des commerces et des services, des logements, des espaces verts ou encore des équipements publics. En effet, en 2023,

elle a candidaté auprès de l'ANCT pour bénéficier d'un accompagnement sur l'aménagement urbain du pôle gare et du quartier de gare de Saint-Yzan-de-Soudiac. Une étude conduite par la SCET et Respublica (pour la concertation) s'est déclinée en 3 phases : la réalisation d'un diagnostic, l'organisation de temps de concertation sur les trajectoires d'aménagement, et l'élaboration d'un plan d'actions et de scénarii de mise en œuvre.

- Sur la gare de Saint-Mariens/Saint-Yzan-de-Soudiac, l'étude s'est orientée sur le pôle gare et son quartier à travers une quantification des flux de déplacements, des besoins en stationnement ainsi qu'une analyse sur l'attractivité du site, la disponibilité du foncier et le modèle économique envisagé. Des orientations d'aménagement et des propositions de montage opérationnel, financier et juridique ont été dressées en vue d'une restitution finale aux membres du bureau communautaire début 2025.
- Sur la halte ferroviaire de Cavignac, l'étude a porté plus spécifiquement sur le volet de l'impact des flux de déplacements et du besoin en stationnement. En effet, il est attendu jusqu'à une multiplication par 10 des montées/descentes quotidiennes au sein des gares ferroviaires du territoire de la CCLNG.

## CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITES

Dans cette même dynamique d'intermodalité et d'offres de mobilités douces, le Contrat Opérationnel de Mobilités (COM), a pour objectif d'organiser le développement des mobilités pour tous, particulièrement dans les zones rurales et périurbaines. Il a été signé par les quatre Communautés de communes de Haute-Gironde, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Syndicat de Transport Nouvelle-Aquitaine Mobilités (NAM), le Département de la Gironde et la SNCF en janvier 2024.

Ce contrat identifie le rôle de chaque partie prenante et définit les actions à engager sur le territoire de la Haute-Gironde pour les 6 ans à venir :

**Action n°1 :** Développer un Transport A Domicile (TAD) à l'échelle de la Haute-Gironde

**Action n°2 :** Expérimenter l'autopartage

**Action n°3 :** Expérimenter les lignes de covoiturage dynamiques

**Action n°4 :** Améliorer la liaison entre la gare de Saint-André et la ZA Parc d'Aquitaine

**Action n°5 :** Développer une politique commune en faveur des modes actifs

**Action n°6 :** Aménager les pôles routiers d'intermodalité

**Action n°7 :** Favoriser l'intermodalité aux pôles d'échanges ferroviaires

**Action n°8 :** Etudier des solutions pour mieux relier la CC de l'Estuaire

**Action n°9 :** Développer l'axe ferroviaire Blaye – Saint-Mariens

En 2024, trois actions ont été menées : l'expérimentation d'un service d'autopartage et celle de lignes de covoiturage, ainsi qu'un travail de réflexion sur l'intermodalité dans les pôles d'échanges ferroviaires. Cette dernière s'articule notamment avec l'étude gare ANCT, le développement du SERM et la stratégie des hubs de mobilités présentés ci-avant.

Concernant, l'expérimentation d'autopartage, cette action réunit la Communauté de communes de l'Estuaire, du Grand Cubzaguais et de la CCLNG. Elle vise à mettre à disposition un service de location de véhicule sur chaque EPCI, comprenant deux véhicules électriques dont un sans permis, sur une durée de 3 ans. Le projet bénéficie de 70 000 € d'aides de l'ADEME. En parallèle, les emplacements des sites d'autopartage ont pu être prédéfinis à Bourg, Saint-Ciers-sur-Gironde et Cavignac.

Pour ce qui relève de l'expérimentation de lignes de covoiturage dynamique, ce service, reliant les quatre communautés de communes de Haute-Gironde, permet d'améliorer l'accessibilité des usagers sur des axes dépourvus d'offres mobilité. Sans partage de frais, ni incitativité, cette ligne, dite solidaire, se matérialise par des panneaux « bouton-poussoir » comportant 6 destinations, sans application. En début d'année, une étude de faisabilité a été menée par la société ECOV afin de pré-identifier 4 corridors et d'estimer un pré-chiffrage sur 3 ans (en millier d'euros) :



--- Saint-Ciers-sur-Gironde – Blaye et Saint-Aubin de Blaye > Étauliers > Blaye (ligne dédoublée) : 121 > 63 > 58

--- Saint-Ciers-sur-Gironde – Saint-Savin – Gare de St-Mariens/St-Yzan : 135 > 65 > 60

--- Bourg – Pugnac – Civrac-de-Blaye – Saint-Savin : 115 > 63 > 58

--- Blaye – Saint-Savin – Gare de Saint-Mariens/Saint-Yzan

## COVOITURAGE EXPRESS

Dans la même démarche à l'échelle du bassin de mobilité bordelais, NAM a également fait appel au bureau d'études ECOV pour réaliser une étude de faisabilité sur les lignes de covoiturage express concernant l'A10 et l'A63. L'étude a permis de pré-identifier plusieurs arrêts, dont trois sur le territoire de la CCLNG :

- L'aire de covoiturage de Cagnac en tant qu'arrêt structurant ;
- L'aire de covoiturage de Cézac en tant qu'arrêt structurant ;
- Et enfin, Cubnezais/Marsas où l'emplacement est encore à définir et est considéré comme un arrêt secondaire.

Deux scénarios sont envisagés dans le déploiement de ce service :

- Gratuité pour le passager, comprenant une incitation financière de la part de l'Autorité Organisatrice de la Mobilité (NAM) ;
- Paiement passager : le conducteur est rémunéré 2€. Les passagers occasionnels payent le voyage. Les trajets sont gratuits pour les détenteurs d'un abonnement.

Ce service serait intégré à l'application « Modalis », sans système de réservation selon le flux actuel des conducteurs, ainsi qu'un système de panneaux à message variable.

## ENVIRONNEMENT - DÉVELOPPEMENT DURABLE

### GEMAPI

Depuis le 1er janvier 2018, la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI), est assumée par les EPCI. Ce bloc de compétences comprend les missions définies aux 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article 211-7 du Code de l'Environnement :

- 1° l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- 2° l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
- 5° la défense contre les inondations et la mer (gestion des ouvrages de protection hydraulique),
- 8° la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Dans le cadre de cette compétence, la CCLNG est concernée par trois bassins versants :

➤ **Bassin versant de la Saye**, dont la gestion est assurée le Syndicat d'Aménagement de la Saye, du Galostre et du Lary (SASGL), et recouvrant 8 communes de la CCLNG (Cavignac, Donnezac, Laruscade, Marcenais, Marsas, Saint-Mariens, Saint-Savin, Saint-Yzan-de-Soudiac). Pour rappel, le SASGL a fusionné les anciens Syndicats Mixtes d'Aménagement de la Saye, du Galostre et du Lary (SMASGL) et du Bassin Versant du Lary (SYMBAL) le 1<sup>er</sup> janvier 2023, élargissant son périmètre des communes de la CALI, de la CCLNG, et des Communautés de communes du Fronsadais, de la Haute-Saintonge, des 4B Sud Charente et de la Lavalette Tude Dronne ; et accroissant également son champ d'intervention.



➤ **Bassin Versant du Moron**, dont la gestion est assurée par le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Moron et du Blayais (SMBVMB), et recouvrant 5 communes de la CCLNG (Cézac, Civrac-de-Blaye, Cubnezais, Saint-Mariens, Saint-Savin) ;



➤ **Bassin Versant de la Liveenne**, concernant les communes de Donnezac et de Saint-Savin, sa gestion étant assurée par la Communauté de communes de l'Estuaire pour le compte des EPCI concernés, en co-maîtrise d'ouvrage.

## NATURA 2000

### Participation et promotion du dispositif pour les sites :

« **Vallée et Palus du Moron** » (Cézac, Civrac-de-Blaye, Cubnezais, Saint-Mariens, Saint-Savin) animée par le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Moron et du Blayais (SMBVMB) avec la réalisation de plusieurs chantiers :

- Travaux de plantation de haies dans le cadre du programme « trame verte » (environ 5 km) ;
- Travaux écologiques sur les sites naturels en gestion (Espace Naturel Sensible à Saint-Ciers-de-Canesse, Saint-Savin, Villeneuve) ;
- Poursuite de l'inventaire des zones humides ;
- Poursuite de la stratégie d'intervention foncière.

« **Vallées de la Saye et du Meudon** » (Cavignac, Donnezac, Laruscade, Marcenais, Saint-Mariens, Saint-Savin, Saint-Yzan-de-Soudiac) animée par le Syndicat mixte de gestion des bassins versants de la Saye, du Galostre et du Lary à travers quelques actions majeures :

- Réalisation d'une prospection des habitats d'intérêt communautaire en 2024 dans le cadre de l'élaboration de la plaquette de présentation du site ;
- Un travail de pré-localisation des Zones Humides Potentielles (ZHP) et celui d'un inventaire des Zones Humides Effectives (ZHE) sur le territoire de la CCLNG ;
- Création d'un Atlas des ZHE sur la zone d'étude (Saint-Yzan-de-Soudiac, Saint-Mariens, Cavignac et Laruscade), soit 989 hectares prospectés, et un Atlas des ZHP sur la zone d'étude de pré-localisation.

« **Marais de Braud-et-Saint-Louis et Saint-Ciers-sur-Gironde** » (Donnezac, Saint-Savin) animé par le service « eau et environnement » de la Communauté de communes de l'Estuaire comprenant des actions phares :

- Réalisation d'un inventaire des chiroptères et celui des Visons d'Europe sur la Livenne ;
- Poursuite de l'inventaire des zones humides ;
- Lancement d'une étude hydrologique d'un milieu tourbeux sur la commune de Donnezac à fort enjeu ;
- Poursuite de l'élaboration d'un Plan pluriannuel de gestion (PPG) unique entre les territoires girondins et charentais-maritime.

## CEPA(h)GES

Le Programme CEPA(h)GES, « *Construire Ensemble les Pratiques Agricoles en Haute-Gironde* », est issu du Contrat Local de Santé. Il est porté la Communauté de communes de l'Estuaire (CCE) en partenariat avec l'ensemble des Communautés de communes de la Haute-Gironde, l'ARS Nouvelle-Aquitaine et les Organisme de Défense et de Gestion. Il vise à réduire l'exposition des habitants aux pesticides et leur utilisation, via des sensibilisations auprès des élus et des agriculteurs ainsi que des actions spécifiques sur l'ensemble du territoire de la Haute-Gironde.

En 2024, la CCE a travaillé sur la sensibilisation des professionnels de santé sur les maladies professionnelles liées aux pesticides, le déploiement de la Charte « Site Sensible » ainsi que sur la conception ludique et graphique d'un jeu sérieux intitulé « Parcelles vivantes » sur les bonnes pratiques viticoles au regard du changement climatique et de l'usage des produits phytosanitaires.

Le 18 novembre 2024, s'est tenue une rencontre technique avec les acteurs de la haie sur le bilan des actions réalisées au cours de l'année et sur les perspectives de travaux à mener concernant la plantation de haies. Etaient présents le Syndicat du Moron, Arbres et Paysages, les Planteurs, le service eau et environnement de la CCE ainsi que le service transition écologique de G3C.

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### CHAI 2.0

Le bilan 2024 pour l'activité du Chai 2.0 se traduit avec différents éléments :

#### La vie numérique :

**72 Ateliers** ont eu lieu durant l'année 2024

**402 personnes** ont participé à ces ateliers, soit une moyenne de 5,5 personnes par atelier

Le type de public : retraités, personnes en réinsertion, particuliers, chef d'entreprise, indépendants.

De plus, sur la fin d'année 2024, la Communauté de communes Latitude Nord Gironde a mis en place un programme de formation de ses agents en interne : **4** ateliers « 1ers clics » (Découverte de l'outil informatique) pour **9** agents de la CCLNG, et **2** ateliers sur les outils internes pour **17** agents de la CCLNG.

#### Ateliers Extérieurs :

En 2024, **11** ateliers ont eu lieu dans les bibliothèques et médiathèques du territoire.

Ces ateliers ont porté essentiellement sur le thème de la réalité virtuelle. Les publics ciblés étaient les enfants, les adolescents et les adultes.

**7** de ces ateliers se sont passés dans le cadre de la semaine du numérique.

Est en cours d'étude une évolution du public cible et de proposer un autre contenu pour des publics différents avec les bibliothèques et médiathèques.

### La vie économique

**Bureaux** : Les 8 bureaux fermés proposés à la location ont été loués de manière constante. Le Chai 2.0 conserve un bureau flexible pour les demandes occasionnelles.

**Bureau flexible** : Ce bureau a été réservé sur **195 créneaux** (96 en 2023) ; une augmentation conséquente vis-à-vis de l'année 2023.

**Open-space** : L'open-space a dû être retiré en 2024, la CCLNG ayant besoin de l'ensemble de la salle pour ses propres besoins. Celui-ci sera réinstallé sur le premier semestre 2025.

**Réunions** : **69** demi-journées de réunions se sont tenues au Chai 2.0, réunions « classiques » ou visio-conférences. La grande majorité des réunions étaient des réunions de la CCLNG, en raison de l'indisponibilité de la salle du Conseil.

**Domiciliations** : **12** Entreprises étaient domiciliées au Chai 2.0 sur l'année 2024.

## ZONES D'ACTIVITES

### La Zone d'Activités Les Ortigues à Cézac

L'acte notarié du dernier lot a été signé en juillet 2024 au profit de la SCI OLIANE (qui a fait eu recours à un financement par crédit-bail). Le projet d'unité de production de savons, senteurs et épicerie se réaliser sur le lot de 5400 m<sup>2</sup> pour environ 3 500 m<sup>2</sup> de bâtis construits. Le projet est conçu pour permettre le développement à l'export de produits qui seront fabriqués et assemblés sur la zone d'activités.

### LA Zone d'activités du Pont de Cotet à Saint-Mariens

Les entreprises ont été réunies à deux reprises par la CCLNG pour évoquer les travaux de voirie qui seraient proposés au budget 2025, la sécurité sur la zone et le sujet des déchets suite à l'arrêt du ramassage en porte à porte.

### ZAE FILIERE DIRIGEABLES

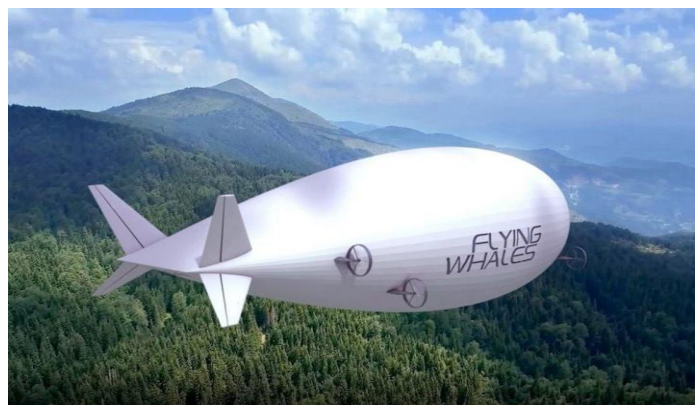
Après avoir retenu, en 2023, un groupement de maîtrise d'œuvre pour le projet d'aménagement de la future zone d'activités ainsi qu'un groupement pour assister la collectivité sur le volet des études réglementaires, la CCLNG a déposé le permis d'aménager de la ZAE en juillet 2024, celui-ci ayant reçu un avis favorable.

En juin 2024, les compléments demandés par les services de l'Etat ont été déposés et instruits par les services concernés. Ainsi, le Conseil National de Protection de la Nature (CNPN) a délivré un avis défavorable au projet, en septembre 2024, ainsi que l'Autorité Environnementale en octobre 2024. Après avoir retravaillé les dossiers pour apporter des réponses aux observations formulées, la CCLNG doit saisir le Ministère de la Transition Ecologique pour obtenir une dérogation portant sur deux espèces protégées : la loutre d'Europe et le vison d'Europe. En effet, seul un avis ministériel dérogatoire pourra permettre au projet d'être poursuivi à Laruscade et envisager une mise à l'enquête publique de toutes les procédures. En juillet 2024, s'est tenue la réunion des personnes publiques associées relative à la modification du PLU de Laruscade.

Les services de l'Etat poursuivent leur accompagnement avec la tenue de comités de pilotage.

Les sujets contractuels liés au financement du projet, aux protocoles d'accord et aux baux ont fait l'objet de nombreux temps d'échanges en présence des conseils juridiques de la CCLNG.

En 2024, FLYING WHALES<sup>3</sup> a monté un comité de suivi du projet avec les élus de la CCLNG ; ce dernier s'est réuni tous les 2 mois et rendait compte du suivi de projet, tant sur le volet « avancée industrielle » que sur le volet « procédures administratives ». L'industriel a également mis en place un comité de riverains qui s'est tenu en présence de la CCLNG et avait pour objectif d'engager un dialogue local avec les voisins du site. Ce comité de riverain a permis d'aboutir à une charte de bon voisinage.



<sup>3</sup> ©Flying Whales

## SERVICES TECHNIQUES /VOIRIE /ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### CONTROLE DES POINTS D'EAU INCENDIE

Par une délibération du 11 avril 2018, la CCLNG s'est dotée la compétence de « Contrôle des Points d'Eau Incendie » afin que cette mission fasse l'objet d'un traitement équitable sur le territoire, dans un contexte d'incertitude quant au maintien de cette prestation effectuée gratuitement par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de la Gironde.

La mission de contrôle est donc désormais assurée par la CCLNG, la propriété des équipements et le pouvoir de police correspondant restant de la compétence respectivement de la commune et du Maire.

Pour l'année 2024, la CCLNG, en vertu également de sa compétence de « versement des contributions au SDIS », a approuvé le versement d'une contribution de financement volontaire au budget du SDIS de la Gironde, pour un montant annuel de **18 338.62 €**, afin de permettre au service de retrouver les moyens de ses missions.

Cette contribution complémentaire comprend le contrôle des points d'eau et poteaux d'incendie implantés sur l'ensemble des communes du territoire des services du SDIS, à titre gratuit. L'ensemble des communes bénéficient donc pour leurs points d'eau incendie.

### MARCHE DE VOIRIE

#### MARCHE DE TRAVAUX DE VOIRIE AVEC L'ENTREPRISE ATLANTIC ROUTE

Maitrise d'ouvrage déléguée et maitrise d'œuvre de travaux communaux et intercommunaux.

#### Chiffres clés

**42** chantiers de travaux de voirie réalisés concernant **6** communes (et la CCLNG) pour un montant total de **511 346.39€ TTC**, soit **▼ -57.21 %** par rapport à 2023.

En attendant l'arrivée d'un nouveau technicien en charge du suivi des travaux de voirie, la CCLNG a passé un marché de maîtrise d'œuvre avec le **bureau d'études ECTAUR**.

**31** études ont été réalisées par le bureau d'études représentant un montant de maîtrise d'œuvre s'élevant à **18 972,00 € TTC** et un montant de travaux étudiés de **759 635,85 € TTC**.

**21** chantiers suivis par le bureau d'études, représentant un montant de maîtrise d'œuvre de **21 220,69 € TTC** et un montant de travaux de **489 035,93 € TTC**.

**31** études ont été réalisées par le service voirie de la CCLNG pour un montant de travaux étudiés de **425 739,32 € TTC**.

**17** chantiers ont été suivis par le service voirie de la CCLNG pour un montant de travaux de **32 171,44 € TTC**.



## SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

### Chiffres clés

**48** contrôles de bon fonctionnement dans le cadre des ventes

**64** examens de conception (neuf et réhabilitation, instructions des dossiers de demande d'installation d'un assainissement non collectif)

**47** contrôles de la bonne exécution des travaux d'assainissement non collectif

La CCLNG a également poursuivi la campagne de contrôle périodique de bon fonctionnement des installations, notamment sur les communes de Civrac de Blaye (fin de la campagne ayant débuté en 2023) et Saint Savin donnant lieu à **829** contrôles sur ces communes.

**988** contrôles en 2023, soit **20,04 %** par rapport à 2023. Les contrôles ponctuels sont stables alors qu'il y a une hausse des contrôles liés à la campagne périodique.

## Révision des tarifs

Les tarifs du SPANC ont été révisés et approuvés lors du bureau communautaire du 12 décembre 2024 et sont entrés en application à compter du 01 janvier 2025.

Les nouveaux tarifs sont les suivants :

- Contrôle de bon fonctionnement et de bon entretien : 22,50 € HT
- Contrôle de conception / réalisation sur installations :
  - Recevant une charge polluante inférieure à 20 équivalents habitants : 250,00 € HT
  - Recevant une charge polluante supérieure à 20 équivalents habitants : 1000,00 € HT
- Contrôle en cas de cession immobilière : 240,00 € HT
- Contre-visite après premier contrôle : 50,00 € HT

A l'occasion de la révision des formulaires pour affichage des nouveaux tarifs, une refonte du formulaire de demande de conception a été opérée afin d'être davantage en adéquation avec les autres SPANC environnants.

## L'AMI SUR LES OMBRIERES AU COLLEGE DE MARSAS

La loi APER n°2023-175, promulguée le 10 mars 2023, confirme que le développement des énergies renouvelables est une priorité. Le rôle prépondérant des Collectivités en la matière est réaffirmé en mettant à disposition de nouveaux leviers d'action et en facilitant l'élaboration de projets EnR dans les zones d'accélération définies. Pour rappel, l'article 40 de la loi APER rend obligatoire l'implantation de panneaux photovoltaïques sur ombrières sur les parcs de stationnement extérieurs existants au 1er juillet 2023, de plus de 1500m<sup>2</sup>, sur au moins 50% de la superficie des parcs. C'est le cas du parking du collège de Marsas.

L'Appel à Manifestation (AMI) lancé par la CCLNG a pour but de retenir le candidat qui aura la meilleure proposition technique, financière et juridique pour développer, financer, construire et exploiter la centrale photovoltaïque sur ombrière sur l'emplacement mis à disposition.

La CCLNG veillera à ce que l'insertion paysagère et urbaine de cet équipement soient intégrées au projet présenté.



## LES DIFFERENTS CHANTIERS EN 2024

- Construction de la Maison partagée à Donnezac. Les travaux ont débuté en février 2024 ;
- Travaux de rénovation énergétique et de mise en accessibilité de la salle omnisports (Saint-Savin) ;
- Restructuration et rénovation des bureaux des pôles comptabilité / commande publique, avec la création d'un espace de travail modulable. (Siège de la CCLNG) ;
- Travaux de rénovation du moulin de Bellevue (Saint Savin) ;
- Travaux de mise en conformité de la défense incendie de l'aire d'accueil des gens du voyage avec installation d'une réserve enterrée (Cavignac) ;
- Travaux de rénovation des sanitaires du terrain de football pour accueil d'associations sportives (Civrac de Blaye) ;
- Sécurisation de l'accès à l'épicerie sociale et solidaire et à l'école de musique avec installation d'une clôture et d'un portail (Saint-Yzan de Soudiac) ;
- Rénovation énergétique des locaux administratifs du SPANC et des services techniques (Saint-Yzan-de-Soudiac) ;
- Divers travaux de rénovation amélioration sur le patrimoine de la CCLNG.



Bureau comptabilité/marchés publics - CDC



Bureaux techniques Saint-Yzan-de-Soudiac



Salle omnisports Saint-Savin

## SERVICE TECHNIQUE COMMUN (STC)

L'année 2024 est la septième année de fonctionnement du STC. Celui-ci est composé des collectivités suivantes : Cavignac, Civrac-de-Blaye, Cézac, Cubnezais, Marsas, Saint-Mariens, Saint-Savin, Saint-Yzan-de-Soudiac et la CCLNG.

Budget total du STC en 2024 : **1 603 344 €**, dont **122 967 €** de dépenses d'investissement (engin de nettoyage / désherbage mécanique des caniveaux, cureuse de fossé, rachat du fourgon publicitaire, etc.).

Le budget du STC est en **baisse de 3.84 %** par rapport à 2023, notamment du fait d'un moindre niveau d'investissement par rapport à l'année précédente marquée par les travaux d'extension et de restructuration des locaux techniques à Saint-Savin. Les dépenses de fonctionnement ont connu une relative stabilité (-0.5%).

La répartition de l'activité du STC sur les collectivités qui le composent a été la suivante pour l'année 2024 :

- |                    |                                |
|--------------------|--------------------------------|
| - Cavignac : 15 %, | - Marsas : 4%,                 |
| - Cézac : 12 %,    | - Saint-Mariens : 7%,          |
| - Civrac : 7 %,    | - Saint-Savin : 21 %,          |
| - Cubnezais : 8 %, | - Saint-Yzan-de-Soudiac : 15 % |
| - la CCLNG : 11 %  |                                |

Les ratios ci-dessus sont notamment utilisés pour répartir les charges de fonctionnement et d'investissement du STC entre les collectivités respectives.

L'activité du STC en 2024 s'est répartie de la manière suivante :

- |                                      |                                            |
|--------------------------------------|--------------------------------------------|
| - Bâtiment : 7 %,                    | - Fauchage routes / pistes : 11 %,         |
| - Espaces-verts / désherbage : 42 %, | - Propreté : 14 %                          |
| - Voirie : 17 %,                     | - Logistique manifestation et autres : 9 % |

## GESTION ET BROyage DES DECHETS VERTS

L'ADEME Nouvelle Aquitaine a lancé un **appel à projets « OPREVERT »** à destination des collectivités locales, associations et entreprises. Celui-ci a pour vocation de **promouvoir les solutions de prévention et de valorisation des déchets verts (broyats de végétaux, paillage, retour au sol, etc...)** pour permettre ainsi de limiter les impacts liés au brûlage et de profiter au mieux de cette ressource dans une **logique de proximité et d'économie circulaire**.



A travers le **Service Technique Commun** de la CCLNG, celle-ci encourage la valorisation des déchets verts produits (broyage, paillage et compostage des espaces verts) en offrant aux habitants un service de broyage de végétaux à leur domicile et limiter ainsi les apports de déchets-verts en pôle de recyclage.

En 2024 (entre le 1<sup>er</sup> novembre 2023 et le 15 avril 2024), le service de broyage de végétaux a fonctionné sur les communes de Cavignac, Donnezac, Laruscade, Saint-Savin, Saint-Vivien-de-Blaye et Saint-Yzan-de-Soudiac, assuré auprès des usagers par les agents du STC en plus de leurs missions générales.

## Chiffres clés 2024

(entre le 1<sup>er</sup> novembre 2023 et le 15 avril 2024)

- 44** demandes de broyage ont été déposées
- 37** réalisées (annulées à la demande du pétitionnaire)
- 50** heures de temps agent (hors trajet)
- 198** m3 de végétaux broyés.

## TRANSFERT DE LA COMPETENCE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF »

Au 31 décembre 2024, diverses lois relatives aux collectivités territoriales votées depuis 2015 ont fixé au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2026 le transfert obligatoire des compétences « Eau » et « Assainissement » à l'ensemble des communautés et métropoles.

Les communes de Cavignac, Cézac, Cubnezais, Marcenais et Marsas adhèrent au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement (SIAEPA) du Cubzadais Fronsadais pour les compétences « Eau » et « Assainissement Collectif ». La commune de Saint-Vivien-de-Blaye adhère au SIAEPA des Coteaux de l'Estuaire pour les compétences « Eau » et « Assainissement Collectif », pour les mêmes compétences.

Les communes de Civrac-de-Blaye, Donnezac, Laruscade, Saint-Mariens, Saint-Savin et Saint-Yzan-de-Soudiac adhèrent au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable du SIAEP du Blayais pour la compétence « Eau ». Pour ces mêmes communes, la compétence « Assainissement Non Collectif » est assurée par la CCLNG par le SPANC créé à cet effet. La compétence « Assainissement Collectif » est assumée actuellement au niveau communal par les six communes.

Considérant l'impact et les enjeux majeurs que revêt le transfert de la compétence « Assainissement Collectif » à la CCLNG pour les communes de Civrac-de-Blaye, Donnezac, Laruscade, Saint-Mariens, Saint-Savin et Saint-Yzan-de-Soudiac, en termes techniques, administratifs et financiers, a été mise en œuvre d'une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le transfert de cette compétence entre la CCLNG et les cinq communes concernées ; une convention de partenariat déterminant notamment la répartition des participations du coût de la mission et confiant le pilotage de l'étude à la CCLNG.

L'étude a démarré en septembre 2024 et comprend quatre phases :

- **Phase 1** : Etat des lieux et diagnostic des services
- **Phase 2** : Définition des objectifs et mise à niveau des services
- **Phase 3** : Étude des scénarios de transfert de compétence
- **Phase 4** : Accompagnement dans la mise en œuvre du transfert

## TOURISME

### ACTIVITE GENERALE DE L'OFFICE DE TOURISME

#### Chiffres clés

**542** personnes renseignées

**108** participants aux balades grand public et ateliers nature pour les enfants

**5 300** joueurs au parcours de géocaching Terra Aventura sur Saint-Savin

**476 €** de vente à la boutique.

### EVENEMENT

#### 2<sup>ème</sup> Forum intercommunal des associations



La deuxième édition du Forum intercommunal des associations a réuni 37 associations réparties en village du sport et village culture et loisirs et environ 700 visiteurs.

Le bilan, très positif, relève un bon échange entre le public et les associations qui ont pour la plupart atteint leurs objectifs en termes d'inscription notamment.

### COMMUNICATION ET EDITIONS

#### Chiffres clés

**Page Facebook** (publications de l'Office de Tourisme)

**32591** visiteurs (= personnes uniques ayant vu les publications)

**67** publications

**1550** followers

### TAXE DE SEJOUR

#### La Taxe de séjour en chiffres

L'année 2024 est marquée par la mise en place d'une taxe additionnelle en faveur du Grand Projet Ferroviaire Sud-Ouest (GPSO), projet d'infrastructure prolongeant l'itinéraire grande vitesse français entre Bordeaux vers Toulouse et vers l'Espagne. Cette dernière s'élève à 34% et se rajoute à la Taxe additionnelle de 10%, en faveur du secteur touristique, déjà collectée par le Département de la Gironde.

#### Chiffres clés

**17 904 €** collectés pour l'ensemble des hébergements

## BLAYE BOURG TERRES D'ESTUAIRE

La destination touristique s'est dotée d'un nouveau site Internet, mieux organiser et plus d'actualité, il correspond aux pratiques des internautes aujourd'hui.



L'avancée des dossiers a permis de valider en COPIL l'édition d'un outil de promotion de la destination pour la saison 2025 : une carte touristique venant compléter la brochure commune.

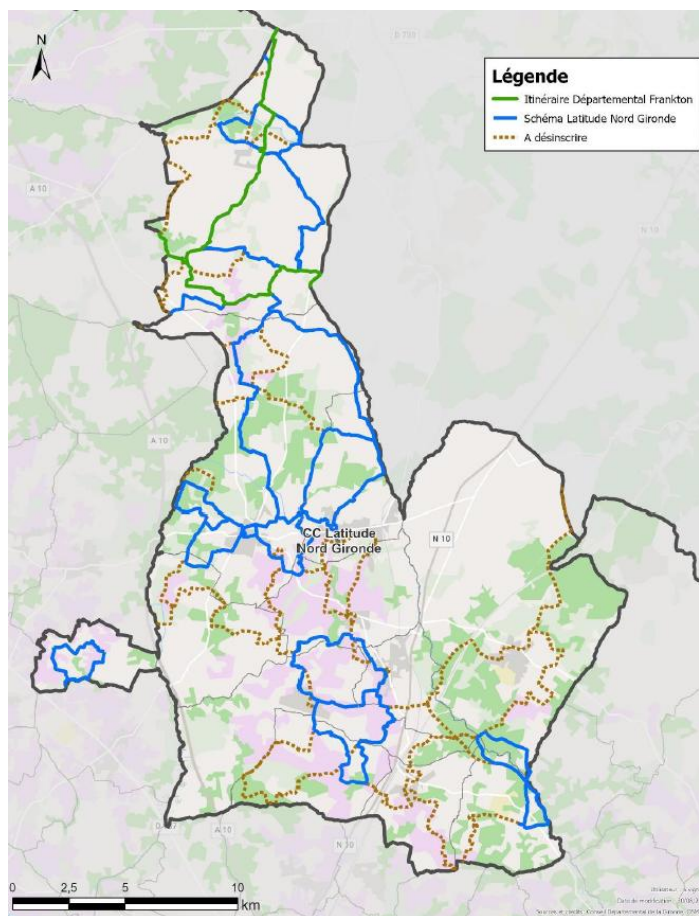
## PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE (PDIPR)

Lancé en 2021, le projet de refonte des sentiers de randonnée inscrit au PDIPR a avancé dans sa phase de validation des propositions de boucles de randonnée pédestre, et VTT.

Grâce à l'implication des associations et élus bénévoles, l'année 2024 a permis de finaliser la proposition d'un nouveau Schéma Communautaire. Ce dernier a obtenu un avis favorable de la Commission Départementale des Espaces, Sites et itinéraires (CDESI) puis la validation en Commission Permanente du Département de la Gironde au mois d'octobre.

Le futur schéma de 96km linéaire comprend :

- 11 boucles de randonnée allant de 4 à 15km ;
- 2 propositions VTT dont une boucle sur le territoire et une transversale, commune avec le territoire de la CDC de l'estuaire ;
- 4 liaisons vers les territoires alentours.



## CULTURE

### SOUTIEN DES ACTEURS CULTURELS LOCAUX

Dans le cadre de son **dispositif d'accompagnement des acteurs et associations culturelles**, le Centre Intercommunal d'Action Culturelle (CIAC), a soutenu l'action de plusieurs associations dans la mise en œuvre de manifestations artistiques et culturelles sur le territoire comme les Rendez-vous dits en coopération avec la Compagnie 16 ans d'Ecart à Donnezac, le MOAMO festival à Laruscade mais également des projets annuels de médiation culturelle, artistique et scientifique comme Paleo Estuaire 33 et l'Imaginarium ou la découverte du territoire local avec l'association Entre Nous via des balades artistiques.

Le CIAC a également poursuivi le travail d'interconnaissance et de consultation avec les associations culturelles du territoire dans le cadre d'une mission d'animation de réseau d'acteurs culturels financée par le Groupe d'Action Locale Haute Gironde. Cela s'est concrétisé en 2024 par une rencontre collective des associations culturelles et l'accompagnement individuel de 23 associations et/ou acteurs culturels.

Le CIAC œuvre également, chaque année, à la mise en place du forum intercommunal des associations qui a rassemblé 37 associations en 2024.

### SOUTIEN A L'ENSEIGNEMENT MUSICAL

#### Chiffres clés

Le CIAC poursuit sa volonté d'accompagner la pratique musicale des jeunes en attribuant des chèques musique aux 3 écoles de musiques associatives du territoire

**166** bénéficiaires des Chèques Musique

(**419 €** par jeune s'inscrivant dans l'une des **3** écoles de musique du territoire) sur l'année 2023/2024 (170 sur l'année 2022/2023) pour un budget total de **69 386 €**.

### PROGRAMMATION CULTURELLE

#### Chiffres clés

La programmation 2024 a été une nouvelle fois très variée et marquée par de belles fréquentations : 3 concerts p'tites scènes en partenariat avec l'Iddac à Marcenais, Cavignac et Cubnezais, une soirée ciné plein et la Nuit des Etoiles à Saint-Vivien-de-Blaye, 2 représentations de cirque en partenariat avec le Champ de Foire, prévues initialement à Cézac mais reportées au Champ de Foire pour cause d'intempéries, un spectacle théâtral à Civrac de Blaye et une lecture dessinée à l'EVS Familles Rurales à Cavignac. Ces événements ont rassemblé **1 365 personnes**.

Le réseau intercommunal des bibliothèques a mis en œuvre plusieurs projets d'action culturelle : la Quinzaine du numérique en bibliothèque, manifestation phare du réseau en lien avec Biblio.Gironde et le Chai 2.0, des ateliers informatiques, la participation au Comité de lecture du Réseau d'Education Prioritaire en lien avec les écoles de St Savin et Civrac de Blaye, une lecture dessinée à la bibliothèque de Civrac, deux rencontres d'auteurs à Cézac et Civrac dans le cadre de Livres en Citadelle. Ces rendez-vous ont réuni **262 personnes**.

Le CIAC, dans sa mission d'accompagnement des bibliothèques a également mis en œuvre une formation au logiciel de gestion des bibliothèques.

Le CIAC a organisé une exposition au sein de l'Office de Tourisme : l'Atelier de l'artiste Pierre Meynard qui a rassemblé **30** personnes lors du vernissage.

Pour célébrer la rénovation du moulin de Bellevue à Saint-Savin, le CIAC a organisé une journée dans le cadre des journées européennes du Patrimoine avec des ateliers artistiques, une randonnée, un concert de l'Ecole de Musique et des Arts des Hauts de Gironde. Ce moment fort a rassemblé 60 personnes.

4 journées itinérantes à un week end sur la commune de Saint Yzan de Soudiac et le MOAMO festival porté par un collectif d'associations Ruscadiennes. Ces événements estivaux ont attiré plus de **1 573** personnes.

Les animations et manifestations artistiques et culturelles ont donné lieu à une fréquentation de **3 017** personnes en 2023.

## ATELIERS NUMERIQUES EN BIBLIOTHEQUE

Deux sessions d'ateliers informatiques ont eu lieu en 2023 avec 4 ateliers hebdomadaires par bibliothèque du réseau intercommunal. 23 personnes ont été accompagnées. Des ateliers bien suivis et appréciés menés en partenariat avec le Chai 2.0. Suite aux ateliers, de nombreux participants se sont rendus régulièrement au Chai 2.0 pour approfondir les notions.

## MEDIATION - EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

L'année 2023 a été marquée par une nouvelle organisation dans le portage du Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturel (COTEAC). En effet, à compter de janvier 2024, le dispositif a été co-porté par les deux Communautés de Communes Grand Cubzaguais et Latitude Nord Gironde.

En 2023, le portage opérationnel a été maintenu par CLAP service culturel de la commune de Saint-André-de Cubzac et la CCLNG.

Ainsi, **6 parcours** ont été construits avec des artistes professionnels et ont concerné **293 enfants /jeunes et 30 adultes** encadrants professionnels sur le territoire LNG :

### ► Parcours Up !

Deux structures petite enfance du territoire ont accueilli ce parcours composé d'un atelier d'éveil musical en partenariat avec l'école de musique et des arts des Hauts de Gironde et d'une représentation du spectacle Up ! de la Compagnie Lagunarte.

### ► Parcours Des Pieds et des Mains

Participation de 3 classes de l'école de Saint-Mariens, avec une conférence introductive sur l'histoire de la danse par le Centre de Développement Chorégraphique National (CDCN) La Manufacture et 4 heures d'ateliers de pratique autour de la danse pour les élèves avec la Compagnie Sylex.

Deux spectacles ont été vus par les élèves au Champ de Foire à Saint André de Cubzac : un en temps scolaire et un en temps famille

### ► Parcours Ecrire la nuit

Participation de 3 classes des écoles de Saint-Savin et de Cavignac (CM1 et CM2). 8 heures d'ateliers de pratique autour de la collecte de rêves, du dessin, de l'écriture, rencontre avec deux artistes du collectif Burdigalaxy et 2 spectacles vus au Champ de Foire

### ► Parcours La Vie Aquatique

Pour 4 classes de CP de Saint-Savin 8h d'ateliers autour de l'eau, la photographie et la création de costumes qui s'est terminé par un Bal de Nuages.  
Deux spectacles vus au Champ de Foire.

### ► Parcours Tout un cirque

Ce parcours autour du cirque a été proposé pendant les vacances d'avril lors de stage de 10 jours avec la compagnie ATMA pour une dizaine de jeunes adolescents. Une restitution a été donnée à Saint-André-de-Cubzac lors d'une circavalcade dans les rues de la ville.

### ► Parcours Face Caméra

Deux classes de 4<sup>ème</sup> du collège Val de Saye ont participé à un parcours complet de 13h d'ateliers de pratique avec 5 artistes de la Compagnie Le Mar collectif autour de la pratique du théâtre, mais aussi de l'utilisation de la vidéo et du son dans une scénographie de spectacle vivant.  
Les élèves ont assisté aux représentations de Nosferatu à la Villa Monciné et de Motel du Mar Collectif au Champ de Foire et également à la projection du film Psychose en temps famille

## Chiffres clés

**17 000€** de subventions allouées par la DRAC

**7 600€** de subventions allouées par le Département de la Gironde

**1 200 €** de subventions allouées par l'Iddac

## RENOVATION DU MOULIN

La CCLNG a lancé le projet de rénovation du Moulin de Bellevue, les travaux prévus consistant à réaliser un ravalement intérieur et extérieur des murs en moellons afin de sauvegarder le fût, et la création d'un cheminement accessible par tous.

Un aménagement paysager a été réalisé par les services techniques de la CCLNG.

Le montant total s'est élevé à **139 570,00 € HT**. La CCLNG a sollicité des aides de l'Etat (DSIL) et de l'Europe (LEADER). Les subventions attendues sur ce projet s'élèvent à **70 003,00 € HT** pour le DSIL et **40 214,99 € HT** dans le cadre de LEADER.



## ENFANCE JEUNESSE ET SPORTS

### LA MAISON DE LA PETTE ENFANCE

#### Chiffres clés

**222 jours** d'ouverture

**56** enfants accueillis

**39 961** heures de présence

**73%** de taux d'occupation réel

**19** enfants ayant une tarification inférieure à 1€

Le nombre d'enfants ayant une tarification de moins de 1 € représente 34 % des accueils, traduisant une bonne intégration des familles en situation de précarité.

En 2024, la bibliothèque de Cagnac ainsi qu'une conteuse indépendante ont proposé aux enfants de la MPE des interventions une fois par mois. Une intervenante en Arts Plastiques est également intervenue mensuellement jusqu'en juillet. De septembre à décembre, les enfants ont bénéficié d'éveil musical à raison d'1 fois par mois.

### LA MICRO CRECHE

#### Chiffres clés

**224** jours d'ouverture

**22** enfants inscrits

**18 283** heures de présence

**80%** de taux d'occupation réel

**10** enfants ayant une tarification inférieure à 1€

Le taux d'occupation a très fortement augmenté en 2024 du fait de l'accueil d'un enfant en situation d'urgence qui a été pérennisé, portant l'effectif des enfants à 11 au lieu de 10.

Tous les mois, une sonothérapeute a proposé aux enfants des « voyages sonores », ateliers de relaxation utilisant des bols tibétains.

Une fête de fin d'année en juillet 2024 sur le thème d'une « pool party » a ravi les familles et les enfants de la micro-crèche.

### LE RELAIS PETITE ENFANCE

#### Chiffres clés

**221** jours d'ouverture

**156** Assistantes Maternelles sur le territoire, dont **137** actives

**1501** contacts qui émanent des assistantes maternelles, **1153** contacts de la part des familles

**126** ateliers d'éveil proposés aux enfants à 128 enfants et 62 Assistantes Maternelles

**54** Assistantes Maternelles parties en Formation Continue

**17** Assistantes Maternelles ont participé à des séances d'analyse des pratiques professionnelles

Les activités et temps d'informations proposés ont porté sur :

- **Ateliers d'éveil sportif** : deux sessions de 45 minutes, animées par un éducateur sportif diplômé, toutes les 2 semaines tout au long de l'année durant les périodes scolaires.
- **Ateliers lecture** une matinée par mois en collaboration avec la Médiathèque de Saint-Mariens, et également une matinée par mois en collaboration avec la bibliothèque de Saint-Savin.
- **Promenades découvertes** sur le site du Lac Du Moulin Blanc à Saint-Christoly-de-Blaye
- Le 25 janvier, **réunion d'information** sur les dispositifs d'accompagnement à la professionnalisation, animé par « les P'tits sages »
- Le 30 avril et 16 mai, **soirées thématiques** « Accompagner l'éveil à la nature chez le jeune enfant »
- Les 11 et 18 juin, **soirées d'information et d'échange avec l'équipe PMI Modes d'accueil** en direction des Assistantes du territoire Haute Gironde
- Le 28 juin, **matinée inter RPE** de jeux et d'éveil à Aubie Espessas (Val de Virvée)
- Le 30 novembre, **matinée d'ateliers « bien être et de cohésion »** à l'occasion de la Journée Nationale des assistantes Maternelles en direction des Assistantes Maternelles du territoire Haute Gironde

Le Guichet Infos Familles (G.I.F), rattaché au RPE, centralise depuis 2020 toutes les demandes d'accueil pour les moins de 3 ans, permettant ainsi de proposer aux familles l'offre la plus adaptée à leurs besoins en fonction des disponibilités des différents services de la Petite Enfance.

**201** familles ont fait appel au service en 2024 et ont été accompagnées dans leur recherche de solution d'accueil, collective ou individuelle.

#### Les évènements du Service Petite Enfance :

- Dans le cadre du **COTEAC**, le Service Petite Enfance a bénéficié de deux représentations du spectacle « Up » de la compagnie « LagunArte » le 18 janvier.
- Le samedi 16 mars 2024, les parents d'enfants d'âge préscolaire, ou futurs parents du territoire ont été conviés à assister à une réunion d'informations sur les différents modes d'accueils (individuel et collectif).
- Du 18 au 22 Mars, les structures Petite Enfance du territoire ont participé pour la première fois à la **Semaine Nationale de la Petite Enfance**, dont la thématique était « Viens je t'emmène ».
- Le Samedi 1er Juin 2024, le Service Petite Enfance a proposé sa **Journée de la Petite Enfance**, à Saint-Savin, sur la thématique de l'art et de la matière. 108 familles ont été recensées, dont 72 du territoire, 160 enfants accueillis, dont 74 de moins de 3 ans, 56 entre 3 et 6 ans, et 30 au-dessus de 6 ans.
- Le 16 décembre 2024, dans la Salle des Fêtes de Cubnezais, la compagnie « La naine rouge » a proposé son spectacle « Ma carapace se carapate » lors d'une **Fête de l'hiver** proposée aux enfants et aux familles accueillis dans les EAJE et chez les Assistantes maternelles du territoire.

## LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP)

Le LAEP est un lieu de socialisation, d'écoute et de jeux pour les enfants et des membres de leur famille. Il permet d'échanger entre familles et de prendre un temps privilégié. Cette structure est gérée par une professionnelle de la Petite Enfance, Educatrice de Jeunes Enfants, et l'accueil est réalisé également par des bénévoles spécialement formés.

Durant l'année 2024, **50** séances de 2 heures ont été proposées aux familles.

Nombre de familles différentes accueillies : **38**

Nombre d'enfants différents entre 0 et 3 ans : **28**

Nombre d'enfants différents de 4 à 6 ans : **13**

Soit **41** enfants au total

Les accueils étaient programmés jusqu'au 31 mars 2024 :

- Les lundis de 9h30 à 11h30,
- Les jeudis de 9h30 à 11h30 ainsi que de 16h à 18h.

Puis à partir du 1er Avril 2024, l'emploi du temps de la structure a évolué afin de mieux répondre aux besoins des familles, tout en gardant le même nombre d'heures d'ouverture hebdomadaires les lundis et les jeudis de 9h à 12h

Plusieurs **Cafés des parents** ont été organisés dans les locaux du LAEP en 2024 :

- Le Samedi 20 Janvier : « **La boîte à outils pour gérer les émotions de mon enfant** » animé par une psychologue
- Le Samedi 9 Mars : « **A la découverte du monde** » animé une kinésithérapeute
- Le Samedi 8 Juin : « **Le sommeil de l'enfant** » animé par un médecin
- Le Samedi 9 Novembre : « **Un cadre pour grandir : Lequel et pourquoi ?** » animé par la coordonnatrice du LAEP



Le LAEP a accueilli cette année une nouvelle bénévole, très présente pour les familles. Afin de poursuivre la **communication** sur cette structure, le LAEP a été présent lors de la réunion d'informations aux familles le 16 Mars, à la Journée de la Petite Enfance le 1<sup>er</sup> Juin, et lors du second Forum Intercommunal des Associations le Samedi 14 Septembre.

## Le Projet Educatif en Petite Enfance

En lien avec la Chargée de mission culture, le service Petite Enfance a fait appel à une illustratrice locale, Marion Guillon-Riout, afin d'illustrer les notions du Projet Educatif Socle, les étapes clés du développement de l'enfant et les pratiques éducatives en accord avec les valeurs du service Petite Enfance. La volonté commune, en accord avec les élus était de créer un outil de prévention et d'information à destination des familles. 10 planches ont donc été imaginées, sur des thématiques telles que la motricité libre, la verbalisation, les douces violences, la continence, l'attachement, les comportements agressifs, la communication non violentes, etc.

## HALTE GARDERIE ITINERANTE

### Chiffres clés

- 106** jours d'ouverture
- 34** enfants inscrits
- 3 462** heures de présence
- 65%** de taux d'occupation réel
- 20** enfants ayant une tarification inférieure à 1 €

Le Guichet Informations Familles a permis de mieux identifier les besoins des familles et une meilleure orientation vers la Coccinelle, faisant progresser le taux d'occupation. Cependant, le fonctionnement de la structure a été impacté par des problématiques en termes de ressources humaines. La CCLNG a ainsi été contrainte de fermer la Coccinelle pendant plusieurs à partir du second semestre 2023.

## NOUVEAU BATIMENT ALSH

Après le choix du site de Civrac de Blaye pour accueillir le futur bâtiment ALSH, puis un travail approfondi avec une Programmiste, un concours de maîtrise d'oeuvre a été lancé pour sélectionner un architecte. 3 équipes ont tout d'abord été retenues pour présenter une esquisse. C'est sur la base de ce projet que l'Atelier Yvain Renard a été choisi.

Ce cabinet d'architecte, entouré de spécialistes tels que des paysagistes, acousticiens, consultants en ingénierie environnementale ou encore professionnels des études thermiques, va travailler sur un bâtiment qui sera à la fois exemplaire en matière d'impact environnemental, et adapté et mutualisé dans son fonctionnement permettant l'accueil d'enfants et de jeunes de 0 à 17 ans.

## ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

### Chiffres clés

Les centres de Saint-Yzan-de-Soudiac, Cézac et Marcenais ont été ouverts **102** jours et ont accueilli **560** enfants de 3 à 14 ans.

Afin de répondre aux besoins des familles de plus en plus nombreuses, la CCLNG a ouvert en Mars 2024 un accueil supplémentaire à Cavignac les Mercredis, ce qui a permis d'augmenter de 60 à 90 places le nombre de places pour les Maternels. Les accueils de Saint-Yzan-de-Soudiac et de Marcenais ont également été développés et accueillent depuis les vacances d'Hiver 2024 respectivement 72 et 75 enfants.

Les familles ont bénéficié de **11 896** journées d'accueil pour leurs enfants soit +10% par rapport à 2023. **En 2 ans, le nombre de jours d'accueil proposés par la CCLNG aux familles a augmenté de 24%.**

Alors que le cout réel d'une journée ALSH est de **55,60€**, les familles ont payé en moyenne **8,92 €**, soit 15% du cout réel.

**55%** du cout réel, **soit 376.300€**, est pris en charge par la CCLNG, le reste étant financé par la CAF.

## SPORTS VACANCES

Suite à la vacance du poste d'animateur sportif, les élus ont profité de ce changement pour étudier une organisation plus attractive et qui réponde aux besoins du nouveau service Jeunesse : un poste à plein temps a été créé pour les animations sportives et une partie des animations Jeunesse.

## Chiffres clés

**84** jeunes ont participé à **6** sessions de Sports Vacances organisées durant les vacances d'Hiver (2) Printemps (1), Eté (3).

Dans le cadre de ce dispositif porté par le Département de la Gironde, les sessions de Sports Vacances à destination des jeunes entre 10 et 15 ans ont été organisées sur une durée d'une semaine et ont eu lieu au gymnase de Saint-Yzan-de-Soudiac ou de Marsas. L'objectif est de découvrir de nombreux sports.

Des sorties extérieures variées ont été cette année encore proposées aux participants : trampoline, paddle, bowling ou découverte de l'Escalade ...

## SERVICE JEUNESSE

Suite à la création d'un poste de Coordonnateur Jeunesse fin 2023, un Accueil Jeunes a été ouvert en 2024. Destiné aux 11/17 ans, ce nouveau service a proposé un accueil libre tous les mercredis après-midi ainsi que des animations variées durant les vacances et 2 mini-séjours pendant la période d'été (1 pour les 14/17 ans et 1 pour les 11/13 ans).

La présence de la CCLNG sur la pause méridienne au sein des Collèges a été confirmée pour permettre de mieux faire connaître cette offre de service et encourager les inscriptions.

La recherche de contacts avec les 18/25 ans éloignés des dispositifs a démarré ponctuellement et reste à travailler pour prendre en charge efficacement cette tranche d'âge, en cohérence avec les conditions de partenariat de la CAF.

79 enfants différents ont participé aux animations proposées durant les vacances ; l'âge moyen est de 13 ans. Au regard d'une première année de mise en œuvre, le taux de remplissage (70% en moyenne pour les animations hors séjours) est très satisfaisant, ce qui démontre que le service répond à une réelle demande.

Les animations « de consommation » (sorties Calinésie, Castor Park, Karting, Laser Game...) sont plus remplies que les autres (balade vélo, chasse au trésor...) et les séjours font le plein.

Ce point fera l'objet d'une attention particulière sur les années suivantes dans l'objectif notamment de faire évoluer de manière attractive l'offre d'accueil vers une participation active des jeunes à leurs propres projets.



## FORUM JOB D'ETE ET DE L'APPRENTISSAGE

Cet évènement à destination des jeunes de toute la Haute-Gironde, s'est tenu sur la commune de Saint-Seurin de-Cursac le 6 Avril 2024.

**429** personnes, dont **219** Jeunes ont ainsi pu accéder à de multiples offres d'emplois saisonniers ou d'alternance, et obtenir des informations sur leur projet d'apprentissage. 21 employeurs ont proposé des offres au public. Cette forte mobilisation des entreprises a permis d'offrir 61 offres en alternance et en contrats saisonniers, en plus des multiples offres affichées par Pôle Emploi.

La tranche d'âge des 16/18 ans a été la plus représentée (78%). En raison du site d'accueil, les jeunes présents à ce forum étaient majoritairement originaires des Communautés de Communes de Blaye et de l'Estuaire.

## FORMATION BAFA

La 6<sup>ème</sup> session de formation BAFA a été organisée en partenariat avec la Mission Locale et les CDC de Haute Gironde. Ce dispositif a pour objectif de permettre l'obtention du BAFA aux Jeunes qui le souhaitent, soit dans le cadre d'un projet professionnel, soit pour un emploi saisonnier. Cela doit également faciliter le recrutement d'animateurs formés localement par les ALSH du territoire.

Deux réunions d'inscriptions ont eu lieu le 6 Juin à Bourg et le 2 septembre à Pugnac. Cette formation s'est déroulée durant les vacances de la Toussaint 2024 dans les locaux de l'ALSH de Saint-Christoly-de-Blaye.

**26 jeunes, dont 12 du territoire Latitude Nord Gironde** ont suivi ce stage en 2024 et ont validé leur formation théorique

Le Département en finance une part lorsqu'il s'agit de jeunes inscrits à la Mission Locale et **la CCLNG participe à hauteur de 100 € par jeune du territoire, quel que soit son statut.**



La mixité des publics (solaires et demandeurs d'emplois) présente un atout qualitatif pour ce projet.

Suite aux sessions de formation des années précédentes, 44% des jeunes formés en 2022 ont validé l'intégralité du parcours et obtenu leur diplôme BAFA définitif en 2024.

## EQUIPEMENTS SPORTIFS

En 2024, la CCLNG a poursuivi les chantiers de travaux prévus ou engagés en 2023.

Le renouvellement et la mise aux normes de matériels, en particulier concernant les stades (pare ballons, buts, etc..) ont été réalisés par étape.

La piste de BMX du site de Cagnac a bénéficié d'une nouvelle grille de départ pour un montant de 21.81€.

Le stade de Saint-Yzan-de-Soudiac a bénéficié d'une réfection complète du système d'éclairage pour un coût de 95.000€ HT. Le terrain de Saint-Yzan-de-Soudiac a également fait l'objet de travaux de réparation de son système d'arrosage.

L'opération de rénovation de la salle Omnisports de Saint-Savin, qui s'est déroulée sur plus de 8 mois a également été un chantier majeur de la CCLNG. Pour un cout de près de 663.000 € HT, le bâtiment a

été entièrement réparé et isolé et a rouvert ses portes en juin 2024. Durant toute la période des travaux, les clubs utilisateurs de la salle omnisports ont été accueillis au Gymnase de Marsas, sur un site extérieur et dans les locaux de la CCLNG. La salle du Conseil a été transformée temporairement en dojo afin d'être mise à disposition des associations.

Ces 2 opérations importantes ont été soutenues par des financements de l'Etat significatifs.

Au total, près d'1, 5 millions € ont été investis pour la rénovation et l'amélioration de la qualité des équipements sportifs, depuis leur transfert à la CCLNG en 2021.

Un nouveau marché de tonte et rénovation de terrains de Football a été signé en Juillet 2024, permettant de mettre à disposition des terrains de qualité à l'ensemble des clubs. Les coûts d'entretien des différents équipements ont représenté plus de 260.000 € en 2024, dont 176.000 € uniquement pour les fluides (eau, électricité, chauffage) et l'entretien des terrains (tonte, fertilisation).

En 2024, les utilisateurs ont bénéficié de 19 764 heures d'utilisation des équipements sportifs, aussi bien pour les différentes associations, écoles et collèges du territoire, et les actions de la CCLNG (Sports vacances, l'action jeunesse).

25 manifestations (kermesse, foires, brocantes, fêtes locales, Moamo festival) se sont déroulées sur le territoire de la CCLNG. Les équipements ont été occupés également la plupart des week-ends pour les rencontres liées aux différents championnats, aux compétitions départementales ou régionales, ou du Département (journée des enfants auprès de l'Aide sociale à l'enfance)

## CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

La CTG est une convention cadre entre la CCLNG, les communes et la Caf pour garantir un soutien financier des services aux familles du territoire. La CTG définit un véritable projet social de territoire pour la CCLNG.

3 référents sont responsables du suivi des différentes actions du programme. Ils correspondent à 2 postes Equivalents Temps Plein de Chargés de Coopération financés par la Caf.

2024 est une année d'approfondissement du programme voté par les élus de la CCLNG. En 2024, les actions suivantes ont été réalisées :

### Axe 1 : Développer une politique en faveur de la jeunesse

**Action 1 : Créer une mission de coordination et d'animation** : le service Jeunesse a été renforcé par la création d'un mi-temps supplémentaire sur un poste d'animateur Jeunesse et Sports. Des animations ont été proposées aux jeunes durant chaque période de vacances scolaires.

**Action 7 et 9 : Poursuivre la participation au Forum Job d'été et faire perdurer le dispositif Sports Vacances**

### Axe 2 : Adapter nos services aux besoins des familles

**Action 1 : Mettre en œuvre un projet d'accompagnement pour les parents d'enfants de plus de 6 ans** : Le Forum Mômesfamilles de Haute Gironde a été entièrement réalisé par la CCLNG sur son territoire pour l'ensemble de la Haute Gironde. L'évènement intégrait des actions de Parentalité à destination des plus de 6 ans (théâtre forum, ateliers...). Ce forum initialement prévu en octobre 2024 a dû être reporté au mois de Janvier 2025 pour des raisons techniques.

**Action 3 : Faire appel à des outils de médiation novateurs** : réalisation de planches dessinées à destination des parents, par une illustratrice pour la Petite Enfance.

**Action 5 : Développer un nouvel Accueil de Loisirs Sans Hébergement** : après un travail de définition des besoins avec une Programmiste, la CCLNG a lancé un concours d'Esquisse pour choisir l'Architecte chargé du projet. 3 Cabinets d'architectes ont été sélectionnés fin 2024, avant un choix par les élus.

**Action 7 : Pérenniser l'accueil de la Petite Enfance dans les EAJE et de la Jeunesse en ALSH** : Un travail d'optimisation des places a été réalisé dans les EAJE (développement de l'accueil occasionnel) et des places supplémentaires ont été créées dans les ALSH (augmentation du nombre de places à Marcenais et ouverture d'un site supplémentaire à Cavignac)

**Action 8 : Développer des projets d'habitats mixtes et sensibiliser au développement d'habitats alternatifs** : la Maison Partagée à Donnezac est en cours de construction en 2024.

### Axe 3 : Dynamiser la vie sociale et renforcer la coopération des acteurs

**Action 1 : Impliquer les habitants dans l'animation de la vie locale et des loisirs** : Une enquête citoyenne a été lancée dans le cadre du Projet de Territoire de la CCLNG et a recueilli 331 réponses

**Action 3 : Initier un Forum Intercommunal des Associations** : la 2<sup>ème</sup> édition du Forum a consolidé cet événement : 40% de visiteurs supplémentaires (700 au lieu de 500 en 2023)

### Axe 4 : Coordonner la Communication et ouvrir les services à la population

**Action 1 : structurer les modalités de communication entre les associations et la CCLNG** : Création par le service Communication et distribution d'un flyer présentant les modalités de soutien de la CDC aux associations

**Action 2 : Communiquer sur les services existants sur le territoire de la CCLNG en direction de la population** : Développement des réseaux sociaux et création d'un abonnement Panneau Pocket, renouvellement du Mag et maintien des réunions aux familles.

**Action 4 : Développer l'accompagnement des habitants vers l'autonomie dans leurs démarches numériques** : le Chai 2.0 propose des ateliers pour découvrir ou approfondir le numérique

**Action 5 : Créer un poste dédié à la Communication** : suite à la création du poste en 2023, une Chargée de Communication a pris ses fonctions début 2024.

### Axe 5 : Renforcer l'inclusion et l'accompagnement des publics fragilisés

**Action 1 : Initier des espaces de dialogues et de rencontres entre les publics fragilisés sur le territoire de la CCLNG et favoriser leur entraide** : une cinquantaine d'ateliers se sont tenus à l'Épicerie Solidaire sur des sujets variés (cuisine, couture, création de produits cosmétiques, etc..)

**Action 2 : Favoriser l'inclusion dans les Accueils de Loisirs** : les animateurs ont pu suivre une formation dédiée et un accompagnement collectif et individuel par l'association Récréamix a été mis en place

**Action 3 : Mettre en lien les établissements scolaires et les dispositifs d'inclusion des jeunes en situation de handicap** : la CCLNG a communiqué aux Collèges des informations et des documents sur le dispositif EMASCOL.

**Action 6 : Organiser des cafés de l'accès aux droits** : des permanences mensuelles des différents partenaires sociaux sont organisées au CIAS, où s'est également tenu un atelier numérique sur l'emploi

**Action 14 : Créer une carte des services de santé à destination des populations** : la carte créée par le PSP est diffusable au grand public.

## CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS)

### Evènements marquants 2024

- Début du chantier de la maison partagée de Donnezac ;
- Départ de la directrice en janvier – Arrivée d'un nouveau directeur en juillet ;
- Intégration dans l'effectif de l'agent mis à disposition par la CDC et passage à temps complet ;
- Intégration dans l'effectif de l'agent en contrat de projet et passage à temps complet ;
- Passage à temps complet de l'agent en contrat unique d'insertion avant son intégration dans l'effectif prévu en avril 2025 ;
- Changement de prestataire pour le portage de repas à domicile : nouvelles formules à 5 ou 7 composantes et nouvelles tarifications, toujours inférieures aux coûts réels ;
- Constitution effective des membres du conseil d'administration.

### 3 POLES : Services à la personne / Maison France Services / Epicerie Sociale et Solidaire

#### LES SERVICES

##### Epicerie Sociale et Solidaire

###### Chiffres clés

**416** personnes (1/3 de personnes isolées, 1/3 de couples et 1/3 de familles monoparentales)

**173** foyers concernés **2905** passages en caisse et **195** colis distribués

**57 ateliers pour 238 adultes et 19 enfants**

**6,240** tonnes de denrées lors de la Collecte nationale de la Banque Alimentaire (présence d'environ **70** bénévoles)

##### Portage de repas à domicile

###### Chiffres clés

**156** bénéficiaires (dont **24** inscriptions et **18** départs) pour **19 048** repas distribués

**De 4 € à 7,50 €** le coût du repas pour la personne (7,50 € pour 15% des bénéficiaires / 6 € pour 77% des bénéficiaires / 4 € pour 8% des bénéficiaires).

Le CIAS finance en moyenne **2,50€** par repas

##### Téléassistance

###### Chiffres clés

**15** bénéficiaires pour une aide annuelle de **1 784 €**

##### Petits travaux à domicile

###### Chiffres clés

Pas de réalisation en 2024, arrêt de la prestation pour réfléchir à un autre mode d'organisation en décalage avec les besoins : procédure fastidieuse.

## Point Justice (Permanences d'accès au Droit)

### Chiffres clés

**344** personnes reçues (252 intra Latitude Nord Gironde et 92 hors territoire) sur **101** permanences réalisées

**8** partenaires présents : Juriste, Avocat, Conciliateur de justice, Association d'Aide aux Victimes, Association de conseils budgétaires, Assistante sociale du Département et depuis 2024 une conseillère numérique et le CLIC

## Scolarisation des enfants de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage

Soutien à la scolarisation, par la mise en relation des familles avec les établissements scolaires des communes à proximité de l'aire d'accueil de Cavignac : Cavignac, Saint-Mariens, Saint-Yzan-de-Soudiac, Cézac. **5** enfants scolarisés en maternelle et primaire sur 3 communes.

## Le logement d'urgence et les logements jeunes

- **Accueil et mise à l'abri de personnes en situation d'urgence** à la suite de violences intrafamiliales ou un incendie via un hébergement de courte durée et des orientations. **4** personnes accueillies.
- **Sous-Location de 2 logements à des jeunes en insertion** via le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) de la Mission Locale de la Haute-Gironde.

## Autres actions

- Appui technique et soutien professionnel auprès des CCAS et Mairies du territoire. Une porte ouverte a été organisée au mois de mars 2024 : 24 participants. Les agents France Services se sont déplacés dans toutes les mairies pour contacts et dépôt d'affiche au mois de septembre. Il est prévu deux matinées petits déj' en 2025.
- CONVENTION TERRITORIAL GLOBAL CTG : le directeur du CIAS est chargé de coopération action sociale. 5 axes, une quinzaine de fiche action, participation aux comités technique et de pilotage. Participation aussi au réseau des chargés de coopération organisé par la CAF.
- Le CIAS est à l'origine du PSP Saint Savin et participe aux actions du Contrat Local de Santé.

## ESPACE FRANCE SERVICES

### Chiffres clés

**3 183** personnes reçues (contre **1 971 en 2022**) pour des informations personnalisées, des orientations et/ou un accompagnement dans les démarches administratives sur toutes les thématiques de la vie quotidienne (pré-demande de titres d'identité ou de voyage, retraite, mobilité, budget, logement, formation, santé...).

**Top 3** des démarches : Pré-demande de titre d'identité et de voyage, dossier retraite, configuration adresse mail.

**77,5%** des cas traités en une seule fois

## Transport à la demande

### Chiffres clés

**310** inscrits

**3 629 voyages** effectués dont **3 358** intra CCLNG et communes limitrophes et **284** hors territoire

### Les utilisateurs du Transport à la Demande :

#### Chiffres clés

**59%** des transports sont effectués par les plus de 75 ans

#### Les motifs de transport :

**27%** des personnes l'utilisent pour se rendre au marché ou au supermarché

**19%** des personnes l'utilisent pour visiter un proche à la maison de retraite ou se rendre à l'accueil de jour

**18%** des personnes l'utilisent pour se rendre à un rendez-vous médical ou à un lieu de santé

**17%** des personnes l'utilisent pour rejoindre les autres correspondances BUS, TER

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil d'administration du CIAS accorde plus de 30 000€ de subventions à 9 associations proposant des actions sur le territoire LNG : insertion, accompagnement, accès aux droits et lutte contre la pauvreté.

## LES PROJETS

### Maison partagée à Donnezac

Constitution d'un groupe de travail pour l'élaboration du modèle économique (loyer, charges, équipements), le projet de vie social et partagée et le dossier de candidature. Suivi des réunions de chantier. Ouverture prévue en mars 2025.

### Forum Bien Vieillir en Haute-Gironde

Chaque année l'évènement a lieu sur une CDC différente. En 2025 il sera organisé par le CIAS LNG à Donnezac au mois de juin

### Journée d'accueil des internes/remplaçants en médecine

Cette journée est organisée tous les six mois par les CDC et le Réseau Santé Sociale. Cette action du contrat local de santé permet de valoriser le potentiel d'accueil des territoires en mettant en avant la coordination, les services et le patrimoine.

# CONCLUSION

L'année 2024 a marqué une étape importante dans l'évolution de la CCLNG, témoignant de la dynamique collective et de l'engagement des élus et nos partenaires.

A travers des projets ambitieux, la CCLNG a su répondre à des enjeux sur le territoire en matière de transition écologique, de développement économique ou encore d'action sociale.

L'investissement dans des infrastructures et la modernisation des équipements ont contribué à offrir aux habitants des conditions d'activité améliorées, grâce notamment au soutien aux associations du territoire.